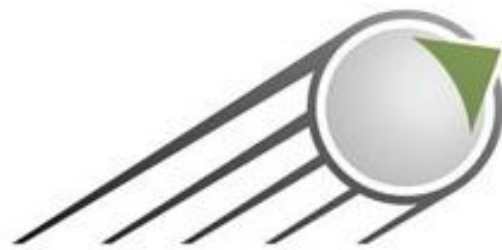


# RAPPORT D'ACTIVITES 2022



## ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et  
de l'Economie Circulaire en Occitanie

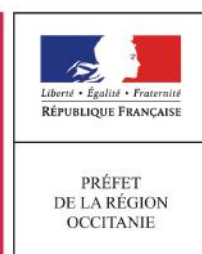
[www.ordeco.org](http://www.ordeco.org)

L'ORDECO est financé par :



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021

- Enquête « collecte DMA 2021 » : enquête réalisée auprès de 155 EPCI et 557 déchèteries. Le taux de retour de 96% représentant 99% de la population.
- Saisie et consolidations des données par des recherches complémentaires (dont la saisie à partir des rapports annuels des collectivités pour les non-répondants)
- Contrôles de cohérence et redressements

304  
jours

*L'exploitation et les fiches de synthèses seront produites en 2023.*

## TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2020 - 2021

- Installations 2020 :
  - Exploitation des données de l'enquête « ITOM - installations de traitement des DMA 2020 »
- Installations 2021 :
  - Enquête auprès de 7 unités d'incinération et de 20 Installations de stockage. Consolidations des données avec le suivi mensuel DREAL.
  - Saisie dans [SINOE®](#)
  - Fiches de synthèse par typologie d'installation
  - Mise à jour des zones de chalandise autorisées

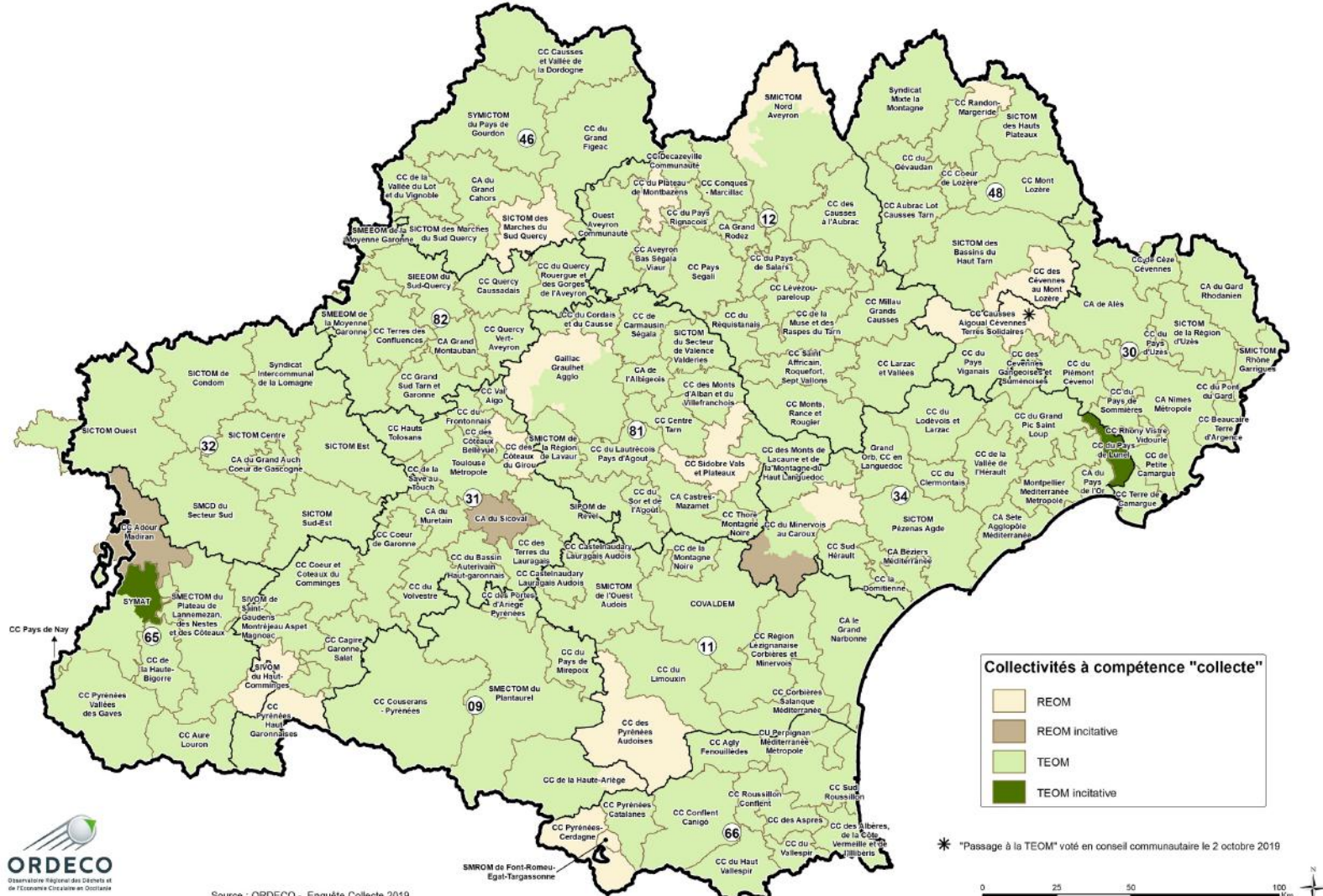
90  
jours

## COÛT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

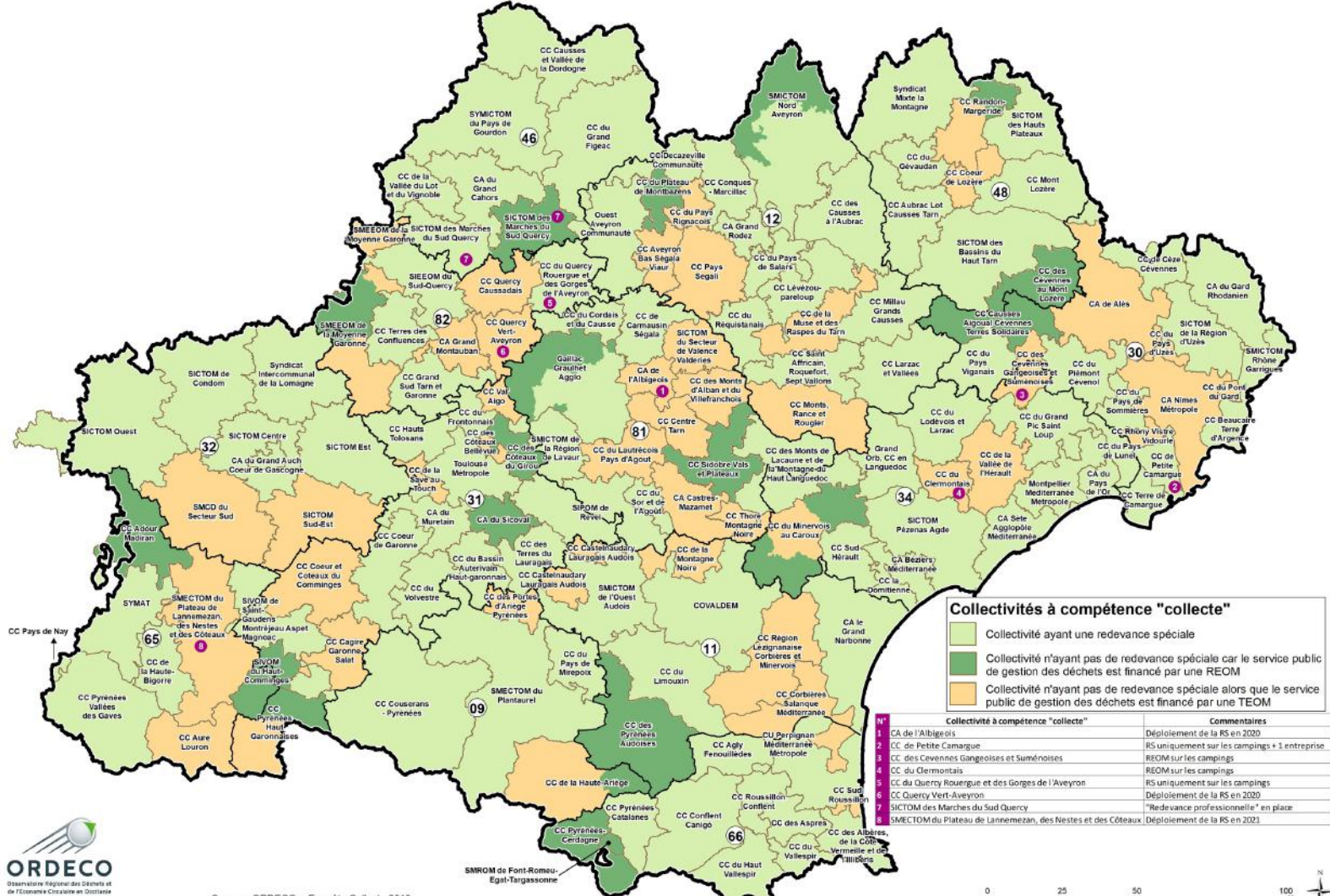
- Suivi du marché de prestation de l'ADEME « 100% des matrices [ComptaCoût®](#)
- des collectivités d'Occitanie complétées - données 2019/2020 ».
- Participations aux réunions de restitutions.
- Veille à la cohérence des données entre ComptaCoût® et les enquêtes « Collecte » et « ITOM ».

5  
jours

# MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN OCCITANIE EN 2019

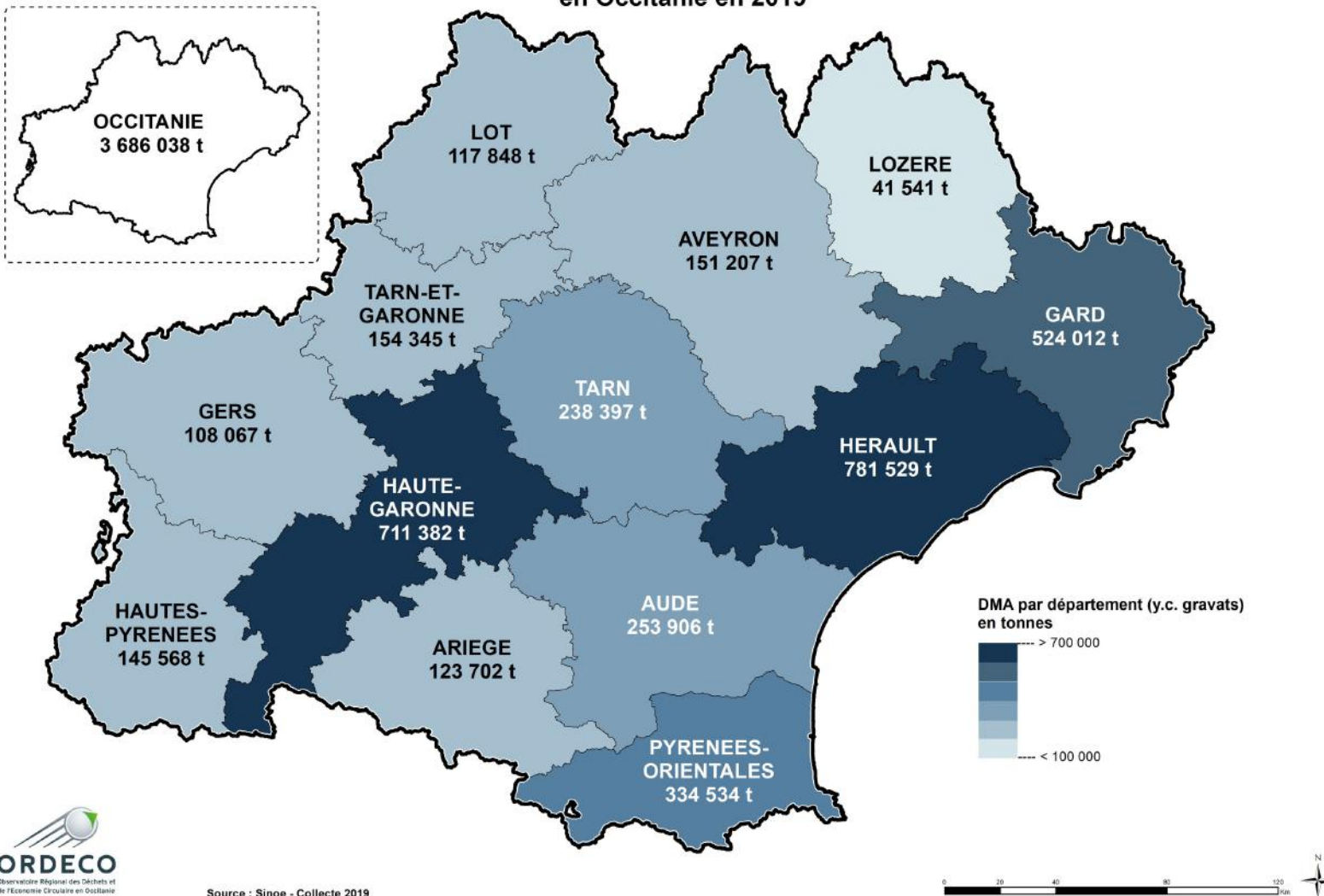


# LES COLLECTIVITES AYANT MIS EN PLACE UNE REDEVANCE SPECIALE EN OCCITANIE EN 2019



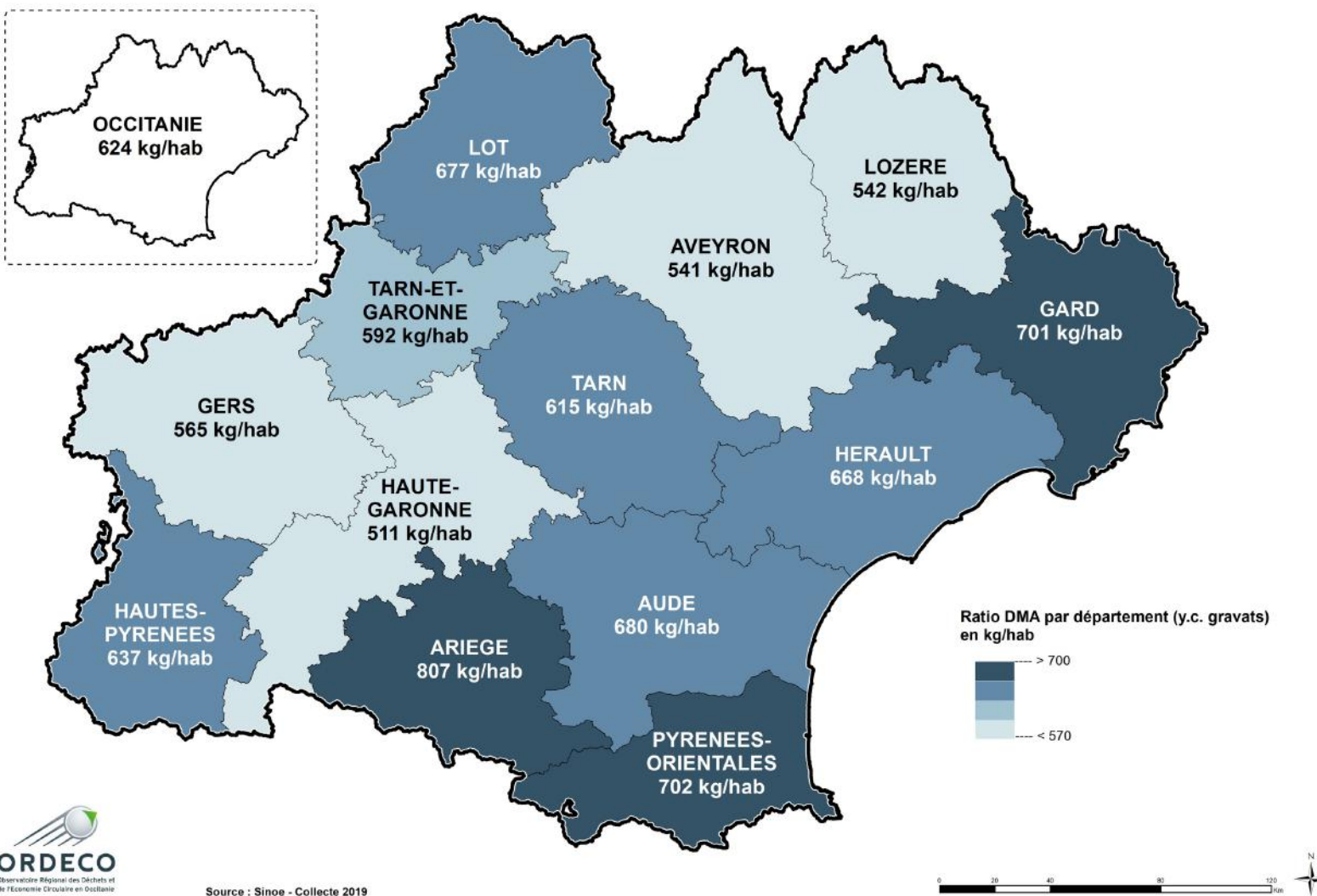


# Quantités totales de Déchets Ménagers et Assimilés DMA (y.c. gravats) collectés par département en Occitanie en 2019



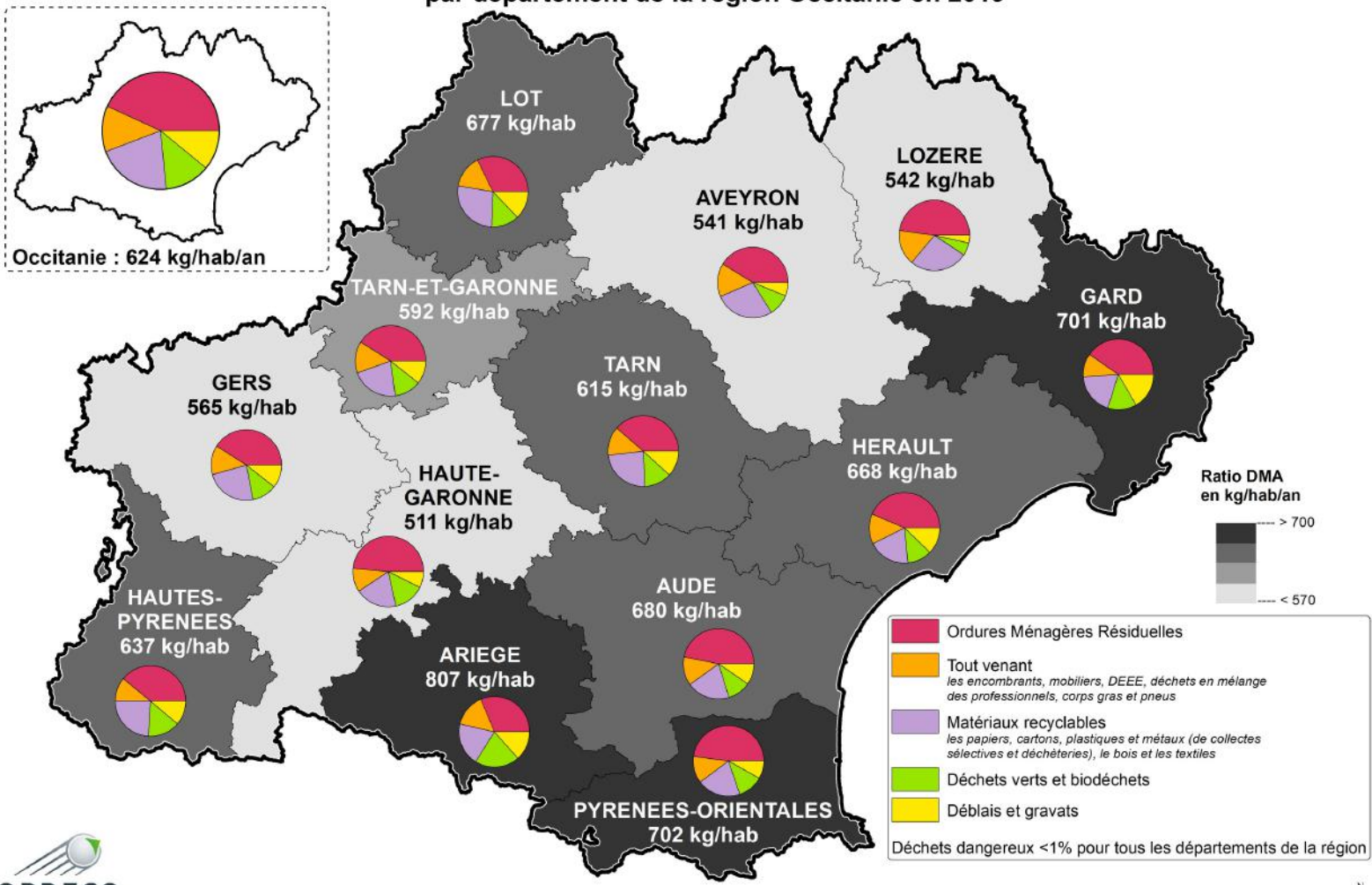
Source : Sinoe - Collecte 2019

# Déchets Ménagers et Assimilés DMA (y.c. gravats) collectés par habitant en Occitanie en 2019



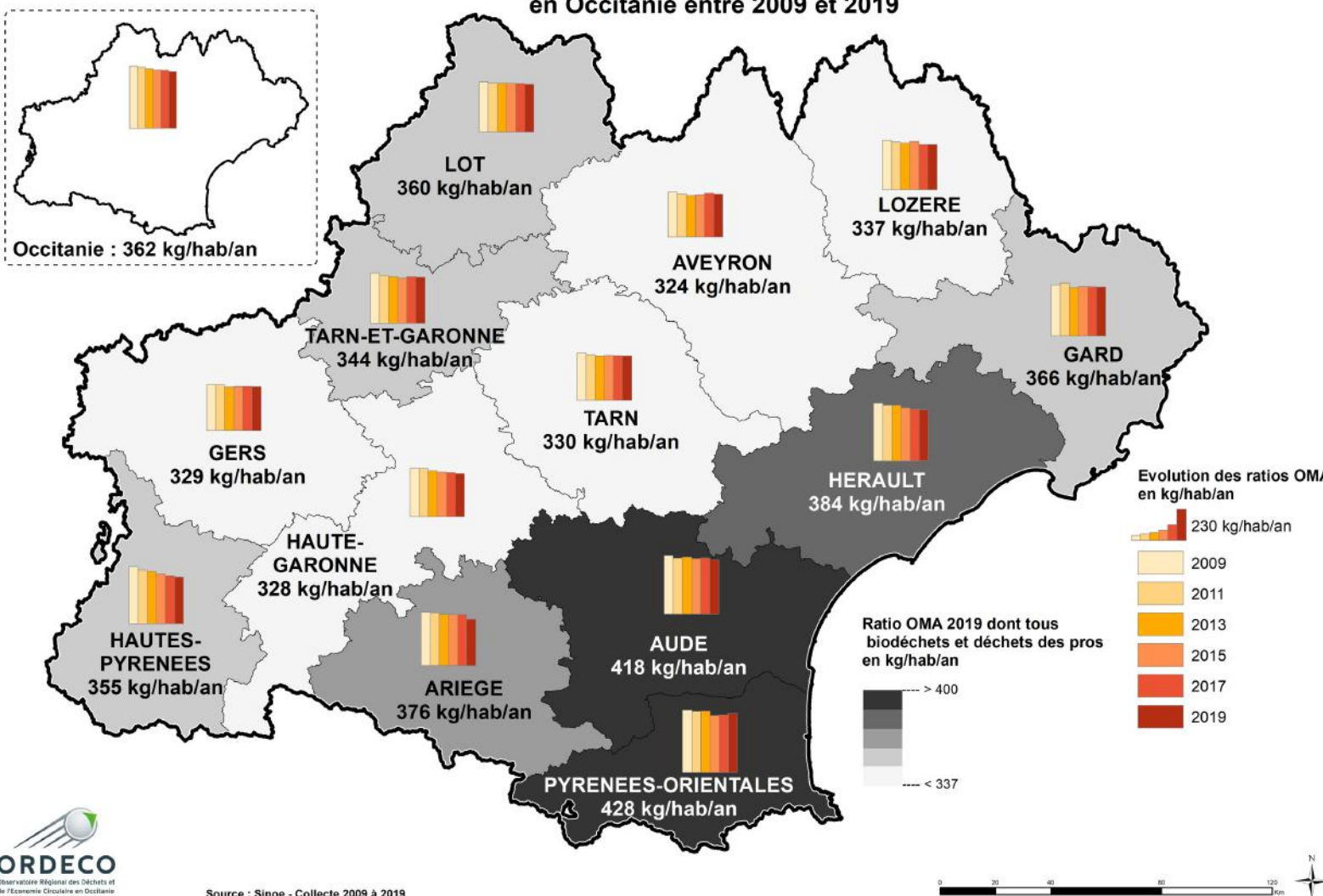
Source : Sinoe - Collecte 2019

# Typologie des déchets collectés et ratios de Déchets Ménagers et Assimilés DMA (y.c. gravats) par département de la région Occitanie en 2019



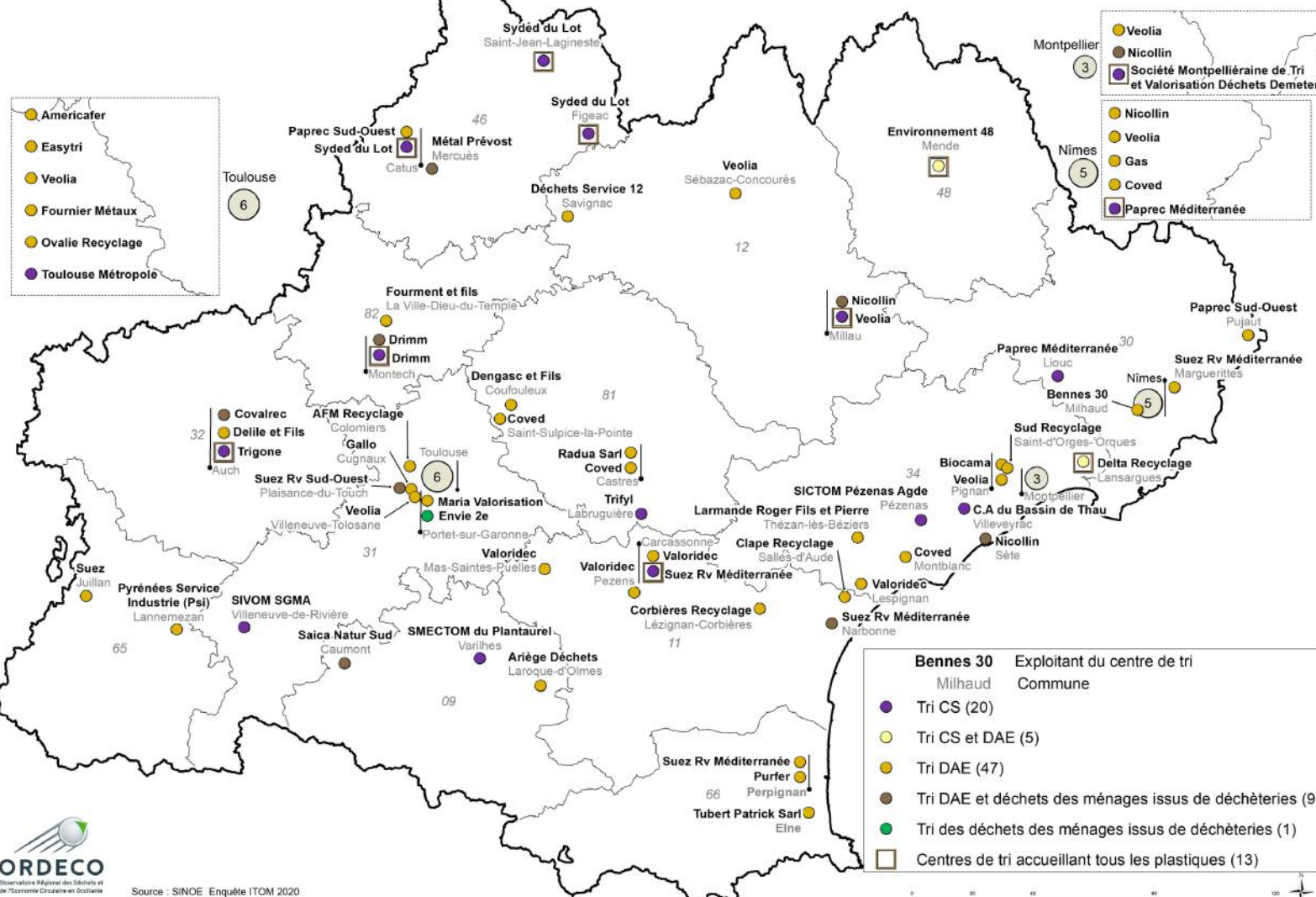
Source : Sinoe - Collecte 2019

## Evolution des performances de collecte par habitant des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) en Occitanie entre 2009 et 2019

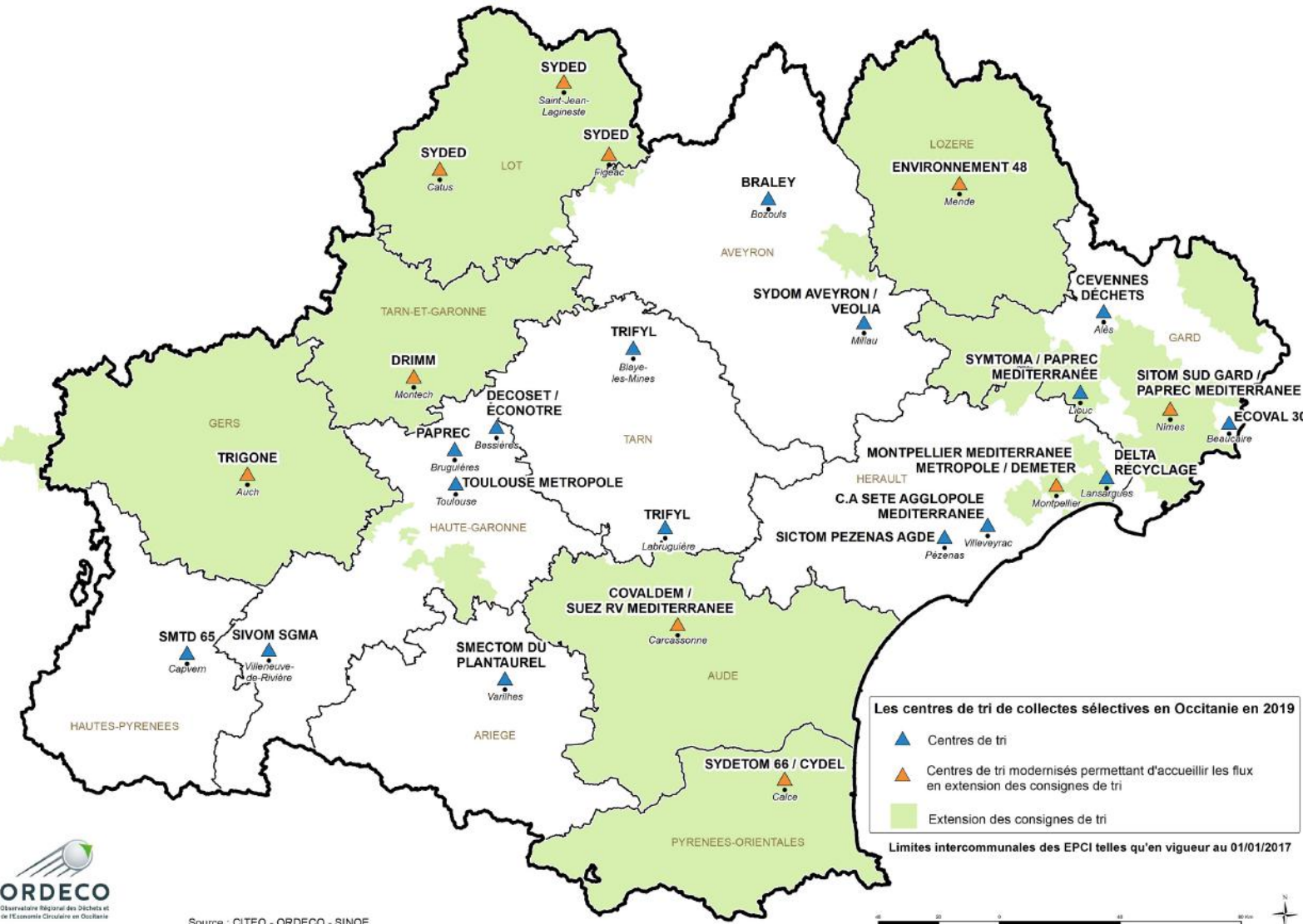


Source : Sinoe - Collecte 2009 à 2019

# Les 82 centres de tri en Occitanie en 2020

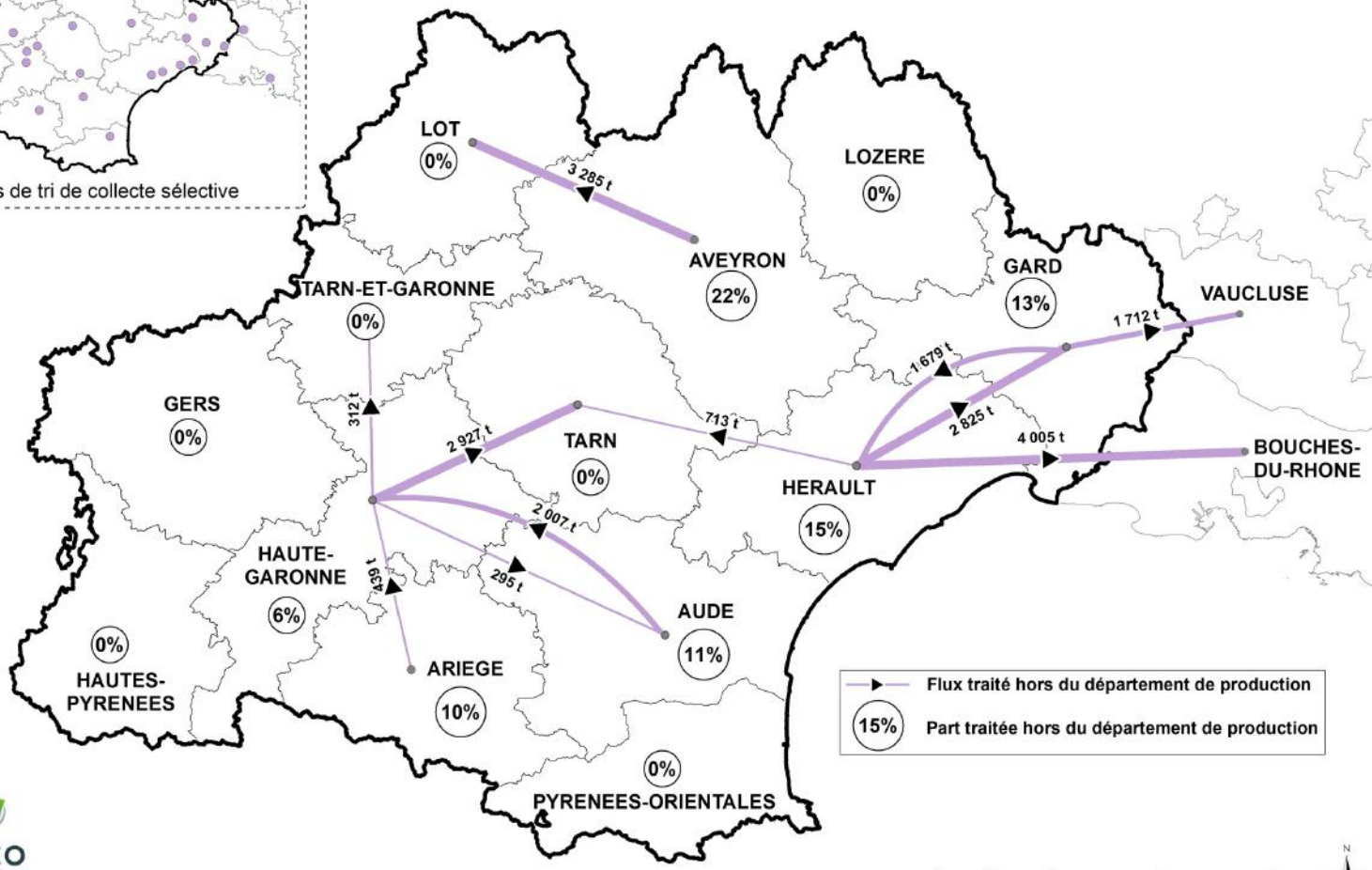
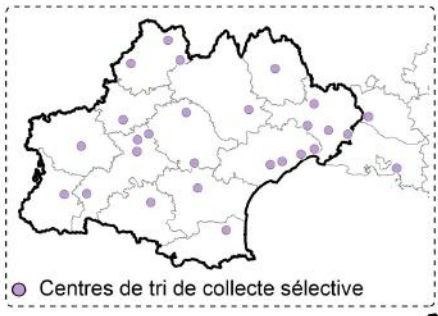


**ORDECO**  
Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie  
Source : SINOE Enquête ITOM 2020



**ORDECO**  
Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie  
Source : CITEO - ORDECO - SINOE

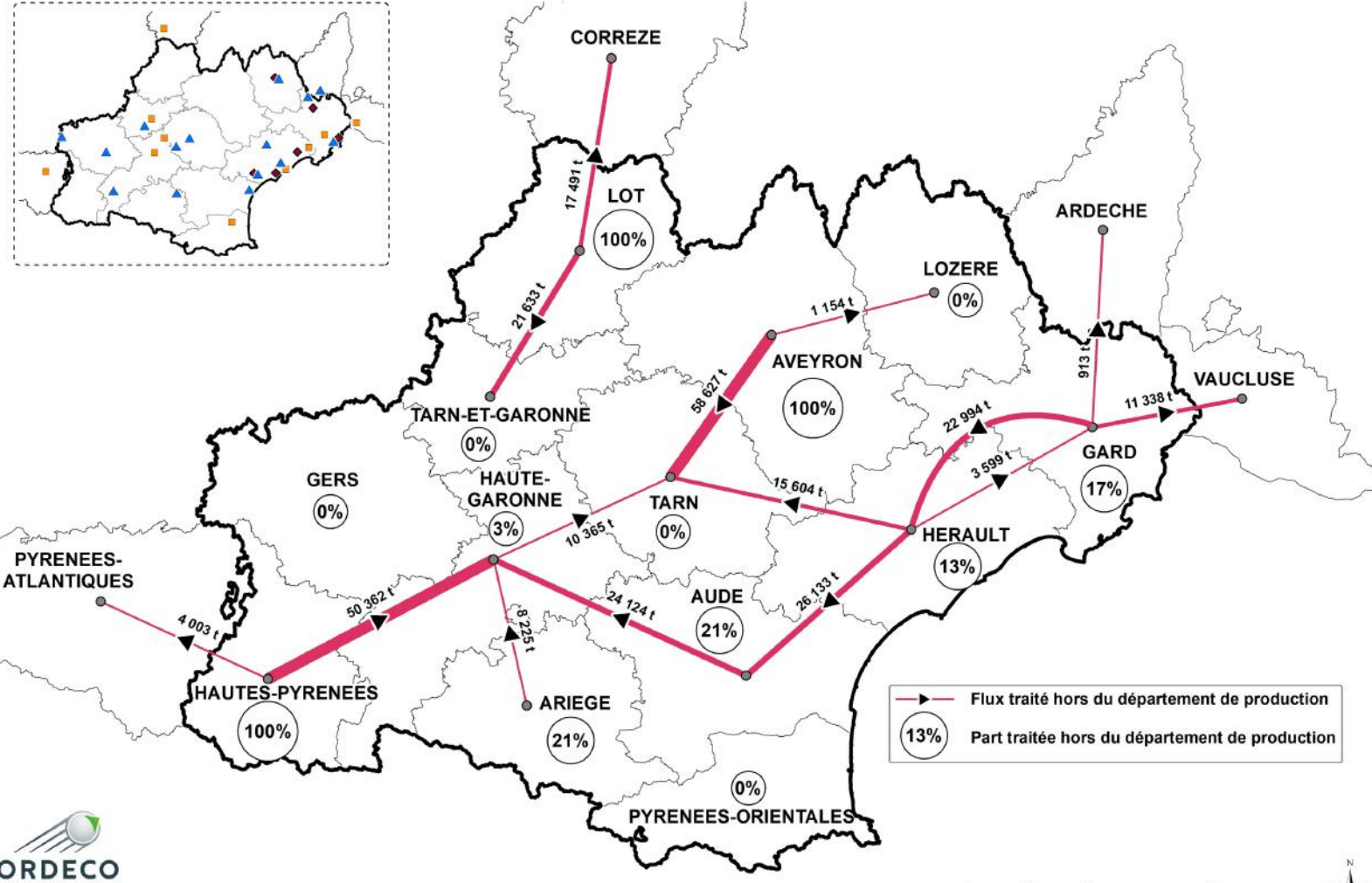
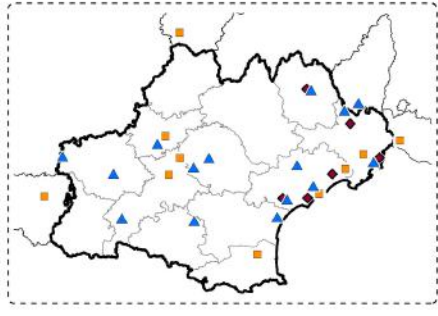
## Destinations des emballages, papiers et cartons traités hors du département de production en Occitanie en 2019



Source : Sinoe - Collecte 2019



## Destinations des Ordures Ménagères Résiduelles traitées hors du département de production en Occitanie en 2019

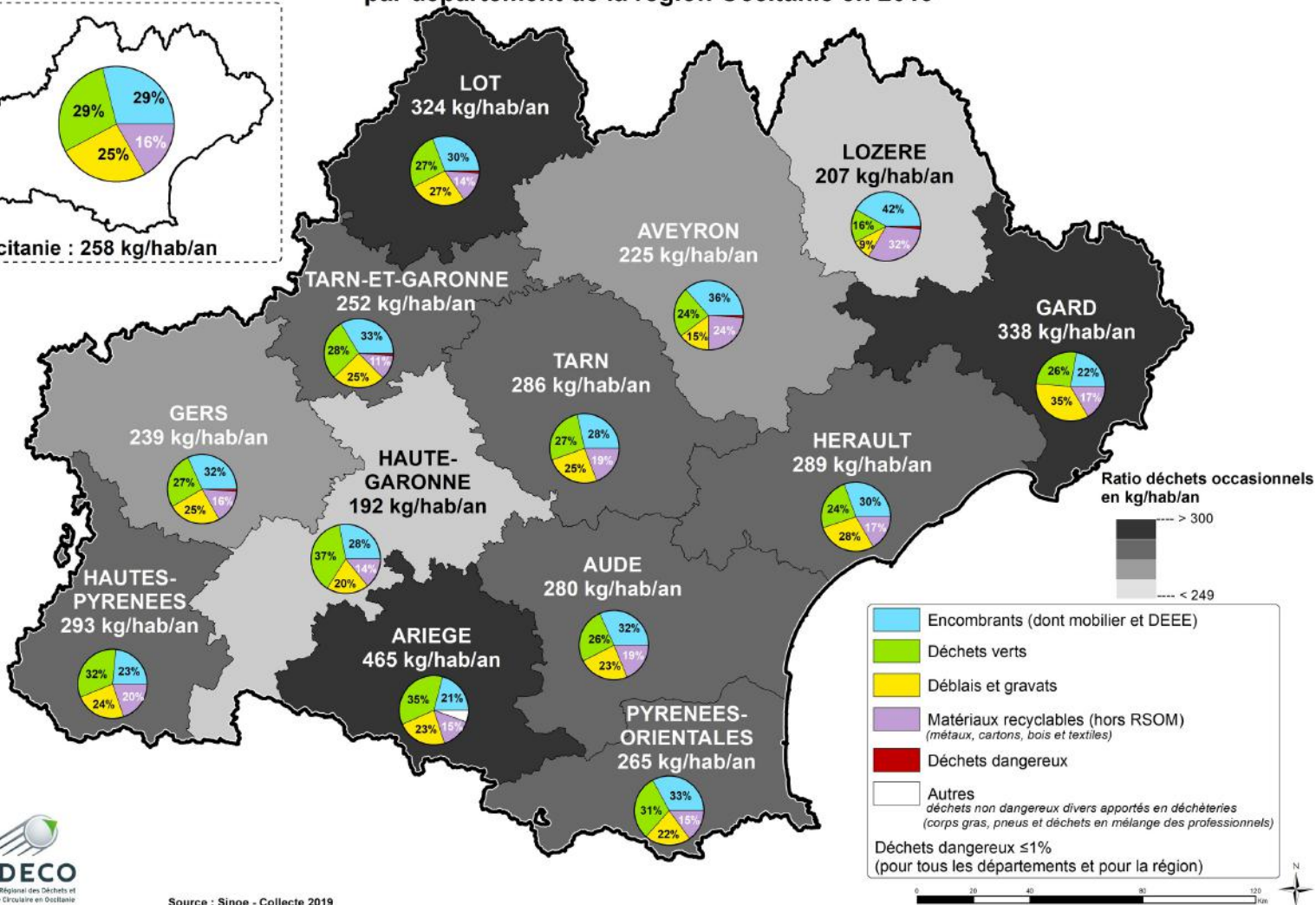
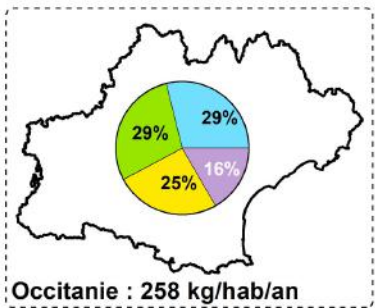


Source : Sinoe - Collecte 2019



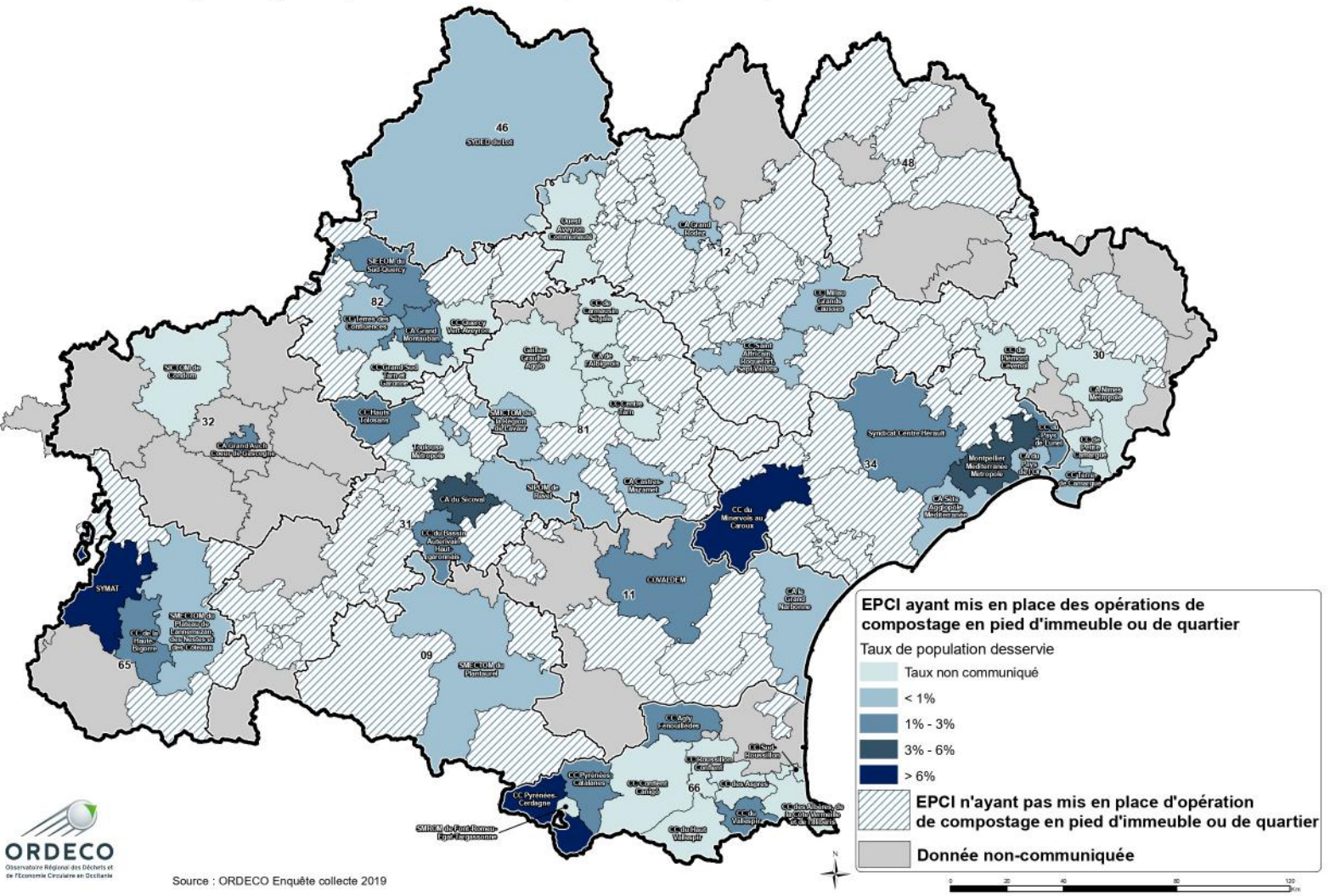


# Typologie et ratios des déchets occasionnels collectés (y.c. gravats) par département de la région Occitanie en 2019



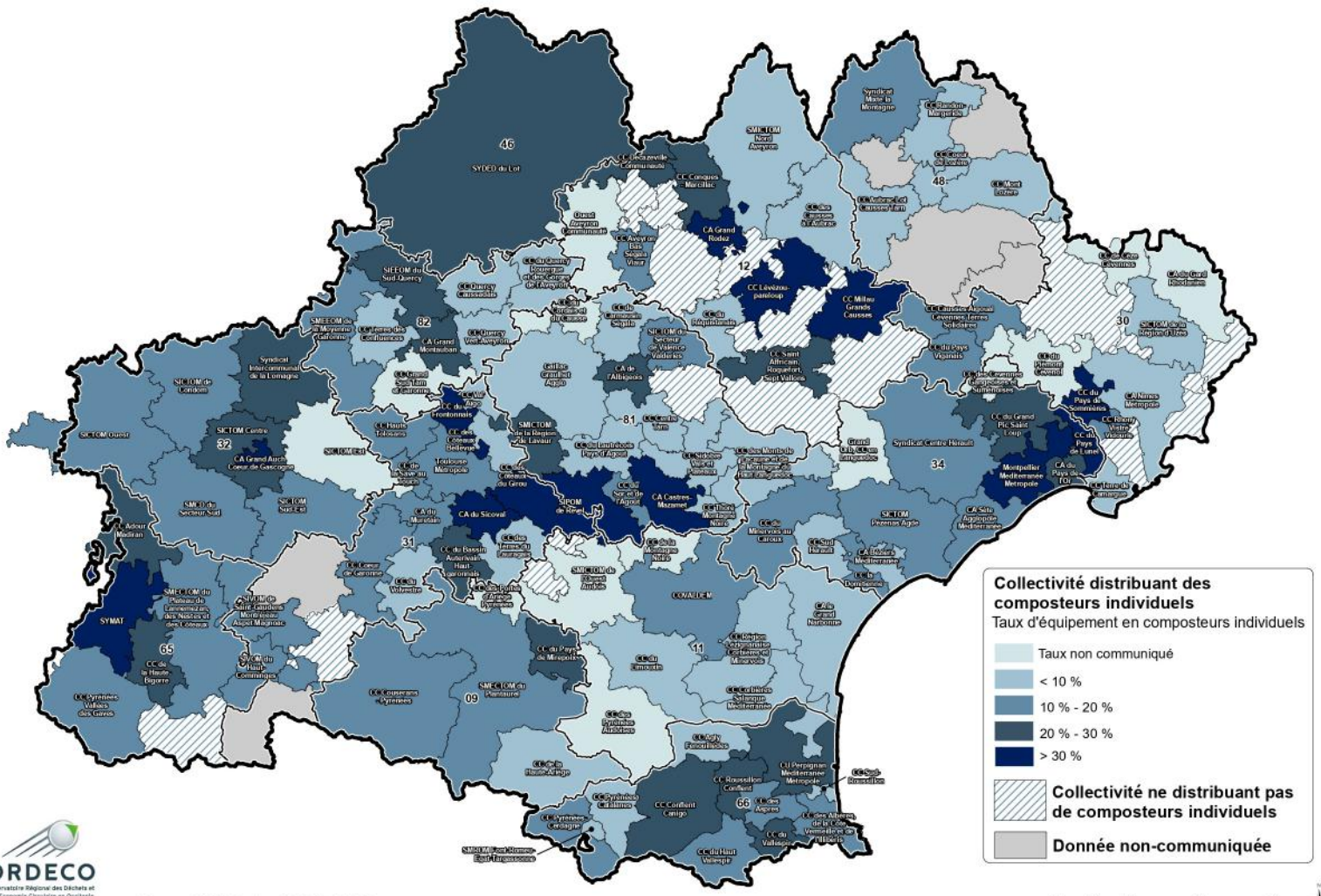
Source : Sinoe - Collecte 2019

## Compostage en pied d'immeuble, ou de quartier, en Occitanie en 2019 : état des lieux

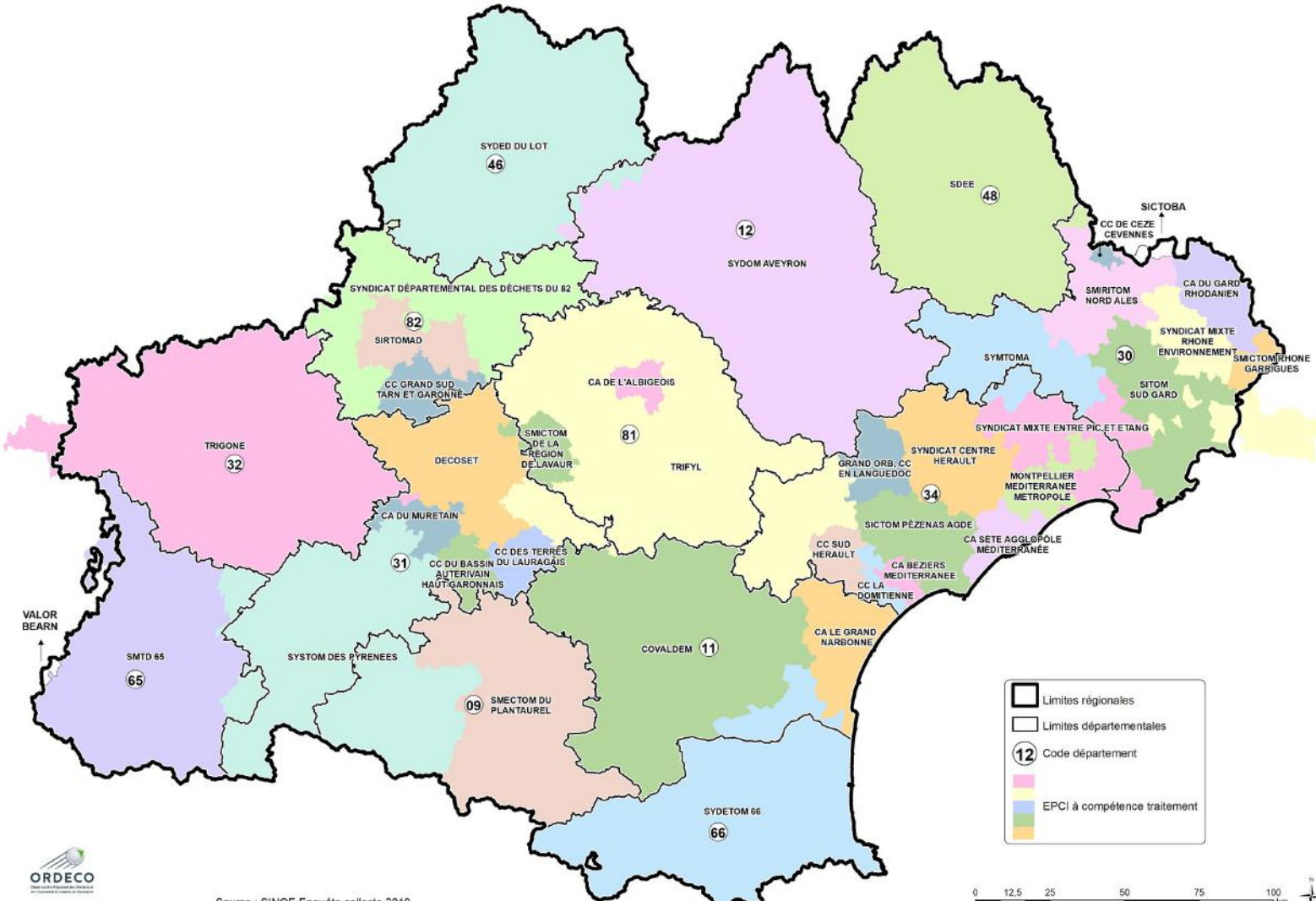


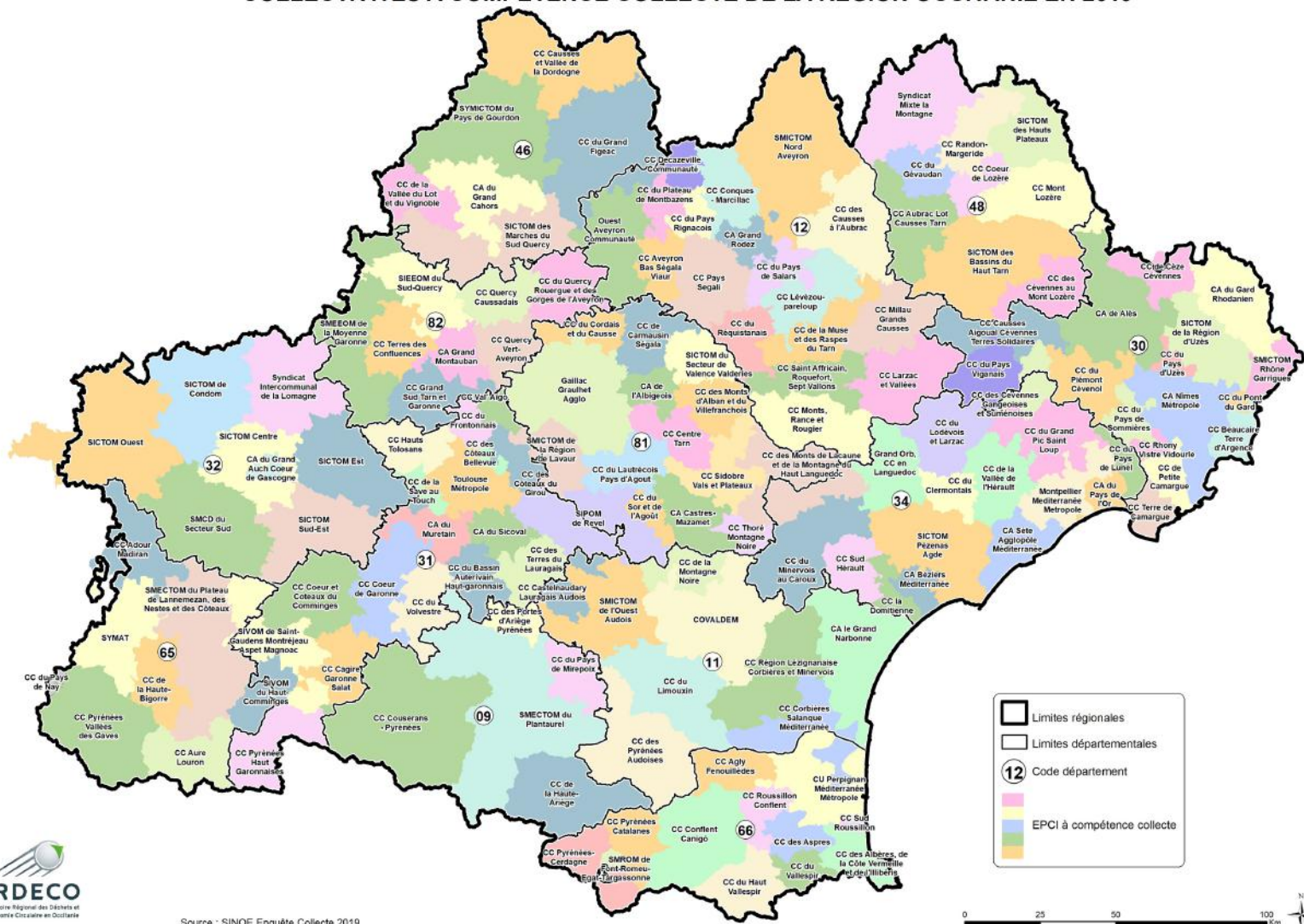
Source : ORDECO Enquête collecte 2019

# Compostage individuel en Occitanie en 2019 : Etat des lieux



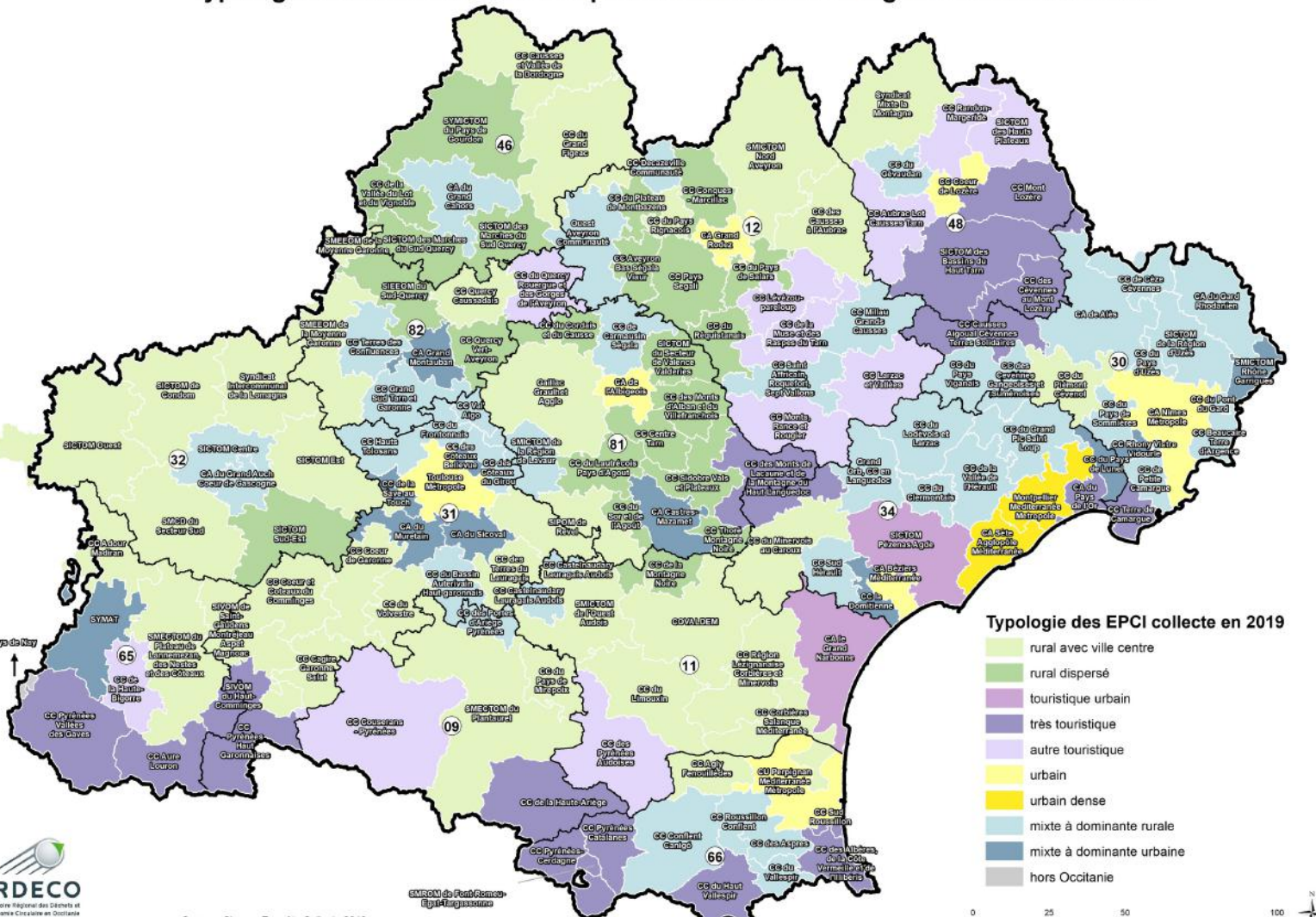
## COLLECTIVITES A COMPETENCE TRAITEMENT DE LA REGION OCCITANIE EN 2019





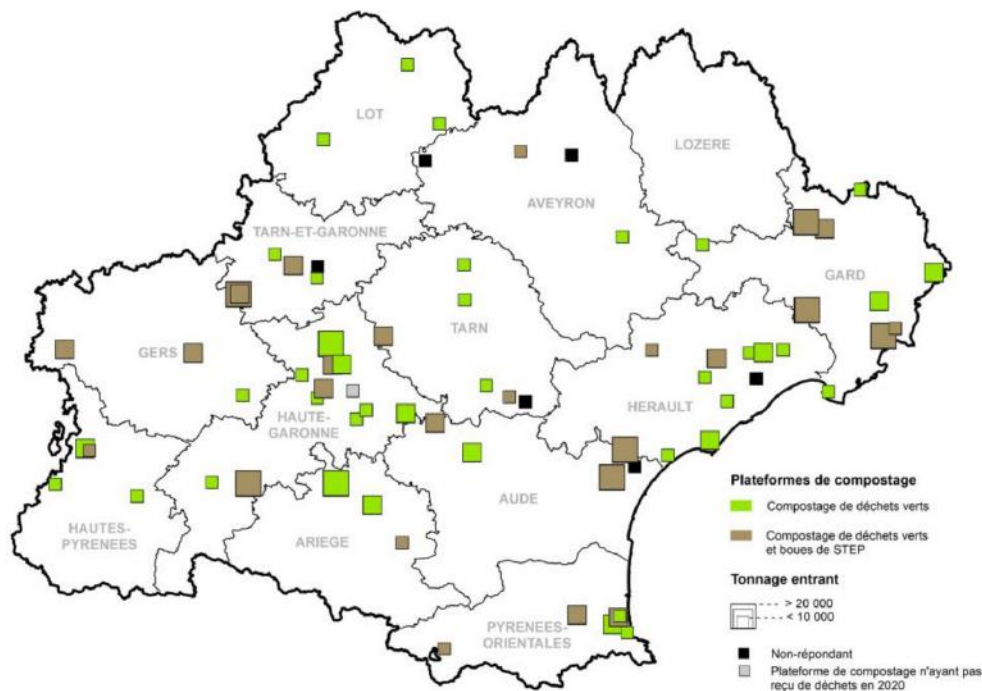
Source : SINOE Enquête Collecte 2019

Typologie des collectivités à compétence collective de la région Occitanie en 2019



Source : Sinoe - Enquête Collecte 2019

**Les Plateformes de Compostage (accueillant des déchets ménagers)**



(\*) Hors tonnages des plateformes de compostage n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2020 et hors compostage sur OMr (avec TMB).

**Chiffres clés 2020**  
**73** Plateformes de compostage  
dont **27** accueillant les boues de stations d'épuration  
**739 320** tonnes entrantes\*



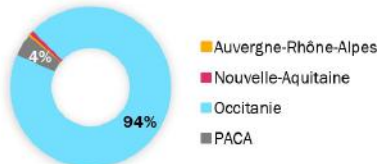
Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre de plateformes de compostage enquêtées et répondant

Depuis 2010, on observe une augmentation constante des déchets entrants sur les plateformes de compostage. Bien que cette augmentation peut, en partie, être biaisée par la variation des taux de participation aux enquêtes, l'augmentation du compostage des déchets organique est néanmoins bien réelle. Entre 2018 et 2020, 5 plateformes supplémentaires ont été intégrées au panel d'enquête. On constate une augmentation des déchets entrants de l'ordre de 100 kt. Cependant, les taux de participation à l'enquête étant différents (86% en 2018 et 92% en 2020), cette forte augmentation peut s'expliquer par plus par une amélioration de la connaissance qu'une augmentation significative des tonnages entrants sur les plateformes de compostage.

**Flux entrants : 739 320 tonnes – Déchets organiques et autres déchets compostables**



Type de producteurs des déchets entrants sur les plateformes de compostage en 2020



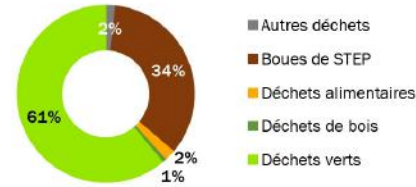
Origine géographique des déchets entrants sur les plateformes de compostage en 2020

Les déchets entrants sur les plateformes de compostage enquêtées proviennent, en 2020, à 90% des ménages et des collectivités et à 10% des entreprises.

Les déchets produits par les ménages et les collectivités sont des déchets alimentaires, des déchets verts (collectés en déchèteries, en porte-à-porte ou par les services municipaux), des déchets de bois (souches et palettes) et des boues de STEP (253 kt de boues co-compostées sur les 26 plateformes répondantes à l'enquête). Ainsi, en Occitanie, en 2020, 7,5 kt de déchets alimentaires produits par les ménages ont été captés. Les déchets verts représentent, ménages et collectivités confondus, 397 kt. Les déchets industriels compostés sont, quant à eux, de divers types : déchets de bois (3,8 kt), déchets verts

(51 kt), déchets alimentaires (7,2 kt) et d'autres déchets compostables comme du lisier, des boues industrielles, des biodéchets des industries agroalimentaires et des cendres.

Congrue à l'origine géographique, les déchets compostés en Occitanie sont produits à 94% en Occitanie. 41,5 kt proviennent des régions limitrophes, notamment des boues de STEP (34 kt), des déchets verts (4,4 kt) et du bois (3,1 kt).

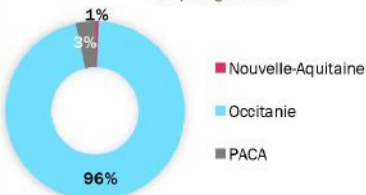


Typologie des déchets entrants sur les plateformes de compostage en 2020

**Flux sortants : 345 136 tonnes – Compost et résidus de traitement**



Destination des sous-produits générés par les plateformes de compostage en 2020



Destination géographique des sous-produits générés par les plateformes de compostage en 2020

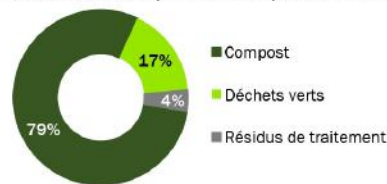
Les plateformes de compostage de la région ont permis, en 2020, la production de 268 kt de compost. Il est majoritairement épandu : par les agriculteurs, les entreprises d'entretien des espaces verts, les particuliers ou encore les services techniques municipaux. Une petite partie de ce compost a également été utilisée pour revégétaliser les sites dégradés ou couvrir les ISDND.

Le compost est généralement valorisé à proximité du lieu de production. 3,7 kt de compost a été utilisé dans des départements limitrophes à l'Occitanie : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Ardèche et Bouches-du-Rhône.

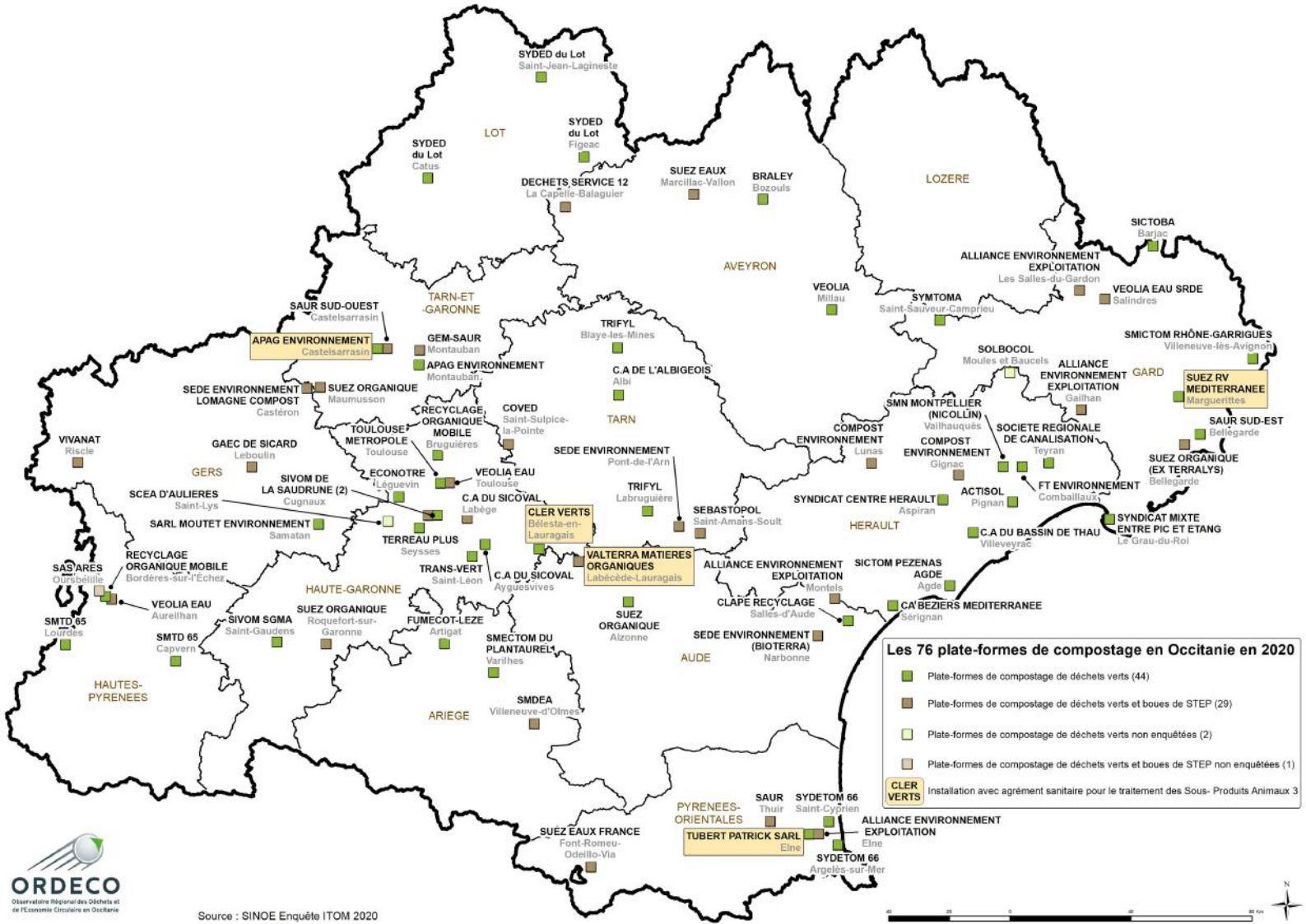
Le processus de compostage génère, également, des refus (déchets métalliques et compost de qualité insuffisante pour l'usage prévu) : 13 kt en 2020. 41% ont fait l'objet d'une élimination en UIOM ou en ISDND. Les 59% restant ont fait

l'objet d'une valorisation : les refus de compostage peuvent être valorisés de différentes manières, dépendant de leur composition (paillage, plan d'épandage ou intégration dans un nouveau processus de compostage).

Enfin, 56 kt de déchets verts et 4,1 kt de bois n'ont pas été compostés sur ces plateformes et feront l'objet d'une valorisation soit par des agriculteurs soit par d'autres acteurs du traitement des déchets. Une installation d'Occitanie a également produit 4 000 t de lixivats qui ont été épandus sur le sol.



Sous-produits générés par les plateformes de compostage en 2020



**Les 76 plate-formes de compostage en Occitanie en 2020**

- Plate-formes de compostage de déchets verts (44)
- Plate-formes de compostage de déchets verts et boues de STEP (29)
- Plate-formes de compostage de déchets verts non enquêtées (2)
- Plate-formes de compostage de déchets verts et boues de STEP non enquêtées (1)

**CLER VERTS**  
Installation avec agrément sanitaire pour le traitement des Sous- Produits Animaux 3

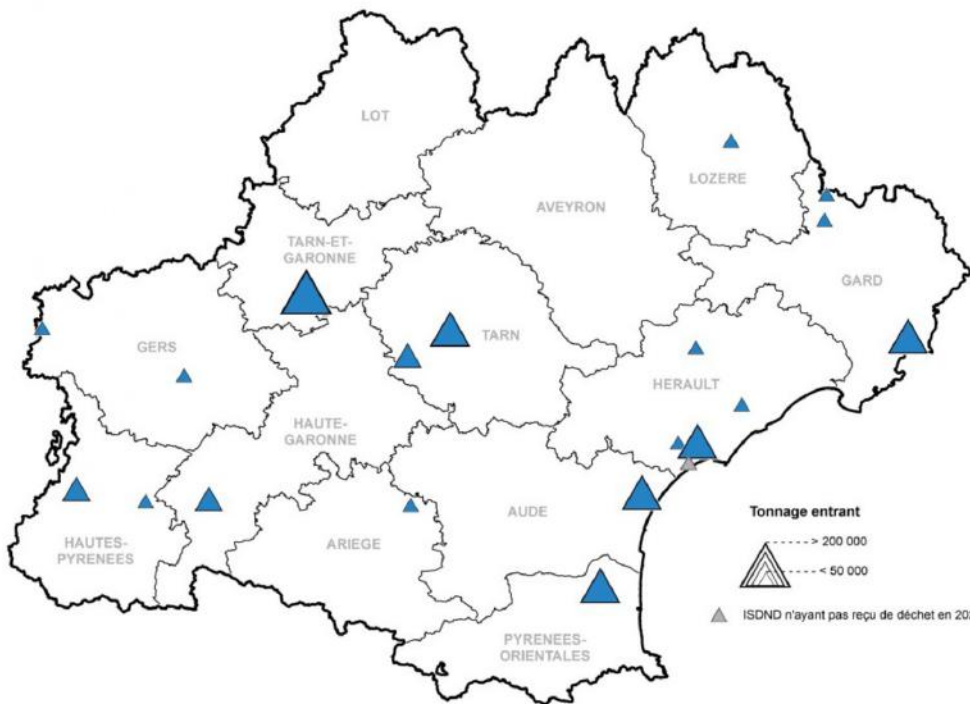


Source : SINOE Enquête ITOM 2020



## Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

**20** ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)  
**1 672 800** tonnes autorisées  
**1 576 973** tonnes entrantes  
 soit **94,5%** de la capacité totale autorisée

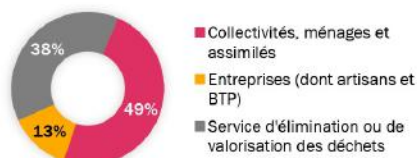


Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre d'ISDND enquêtées et répondantes

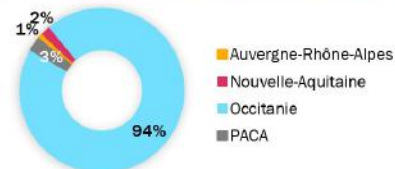
8 ISDND ont fermé entre 2010 et 2020, représentant une capacité totale de 323 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour entre 2010 et 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle non-répondante entre 2012 et 2016 a une capacité de 5 000 t/an. Ces non-répondants n'influent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse entre 2016 et 2018, et une nouvelle diminution depuis 2018, confirmée en 2020. (\*)

(\*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

## Flux entrants : 1 576 973 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2020



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2020

En 2020, 1 581 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 20 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 94,5% de la capacité réglementaire totale autorisée. L'ISDND de Vendres n'a pas reçu de déchets suite à l'incendie d'un

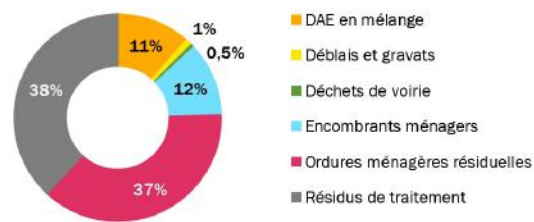
casier. Les déchets enfouis proviennent à 49% des ménages (et des collectivités) et à 13% des entreprises. Les 38% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 373 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 157 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 600 t de refus de compostage, 31,5 kt de mâchefers et de cendres et 29,5 kt de déchets solidifiés ou stabilisés (digestat ou compost non conforme).

Au global, les ordures ménagères résiduelles (OMr) représentent 37% du total stocké en ISDND en 2020 (soit 579 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc.) 592 kt, soit 38% du total stocké, les DAE 178 kt, soit 11%, et les encombrants ménagers (tout-venant de déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 179 kt soit 12%.

Enfin, on retrouve aussi quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes qui représentent moins de 2%

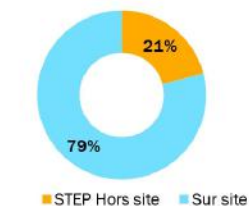
du total (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont pas comptabilisés dans cette analyse).

Près de 90 kt, soit environ 6% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2020, 40 kt de déchets de PACA. Les 50 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Bénac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2020

## Flux sortants : 367 885 tonnes – Lixiviats



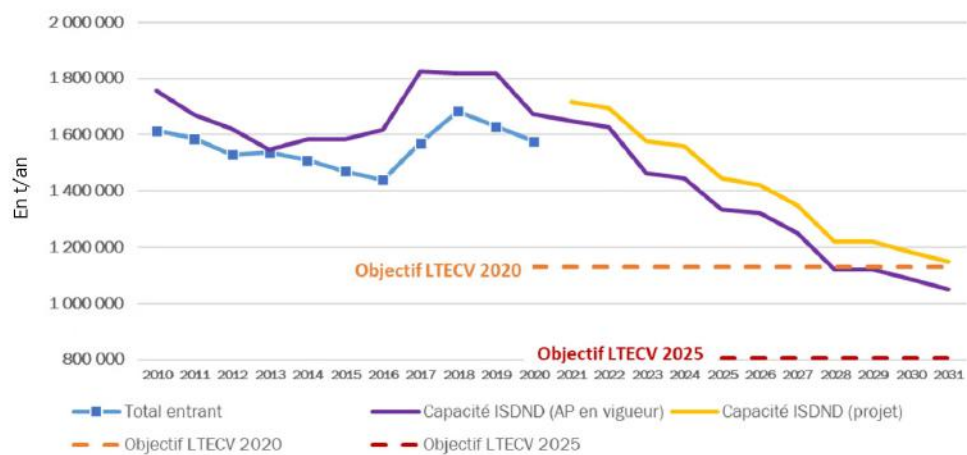
Traitement des lixiviats produits par les ISDND en 2020

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendante, notamment, de la pluviométrie. En 2020, un peu moins de 368 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus du 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique. Les 20% restant sont traités, hors site, sur des stations d'épuration.

## Valorisation énergétique

15 des 20 ISDND qui accueillent des déchets, en 2020, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets : 2 en utilisant la chaleur directement sur site, 9 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques) et 2 par production de biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise, également, le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation et donc la production de biogaz.

### Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



### Objectifs réglementaires applicables aux ISDND

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :

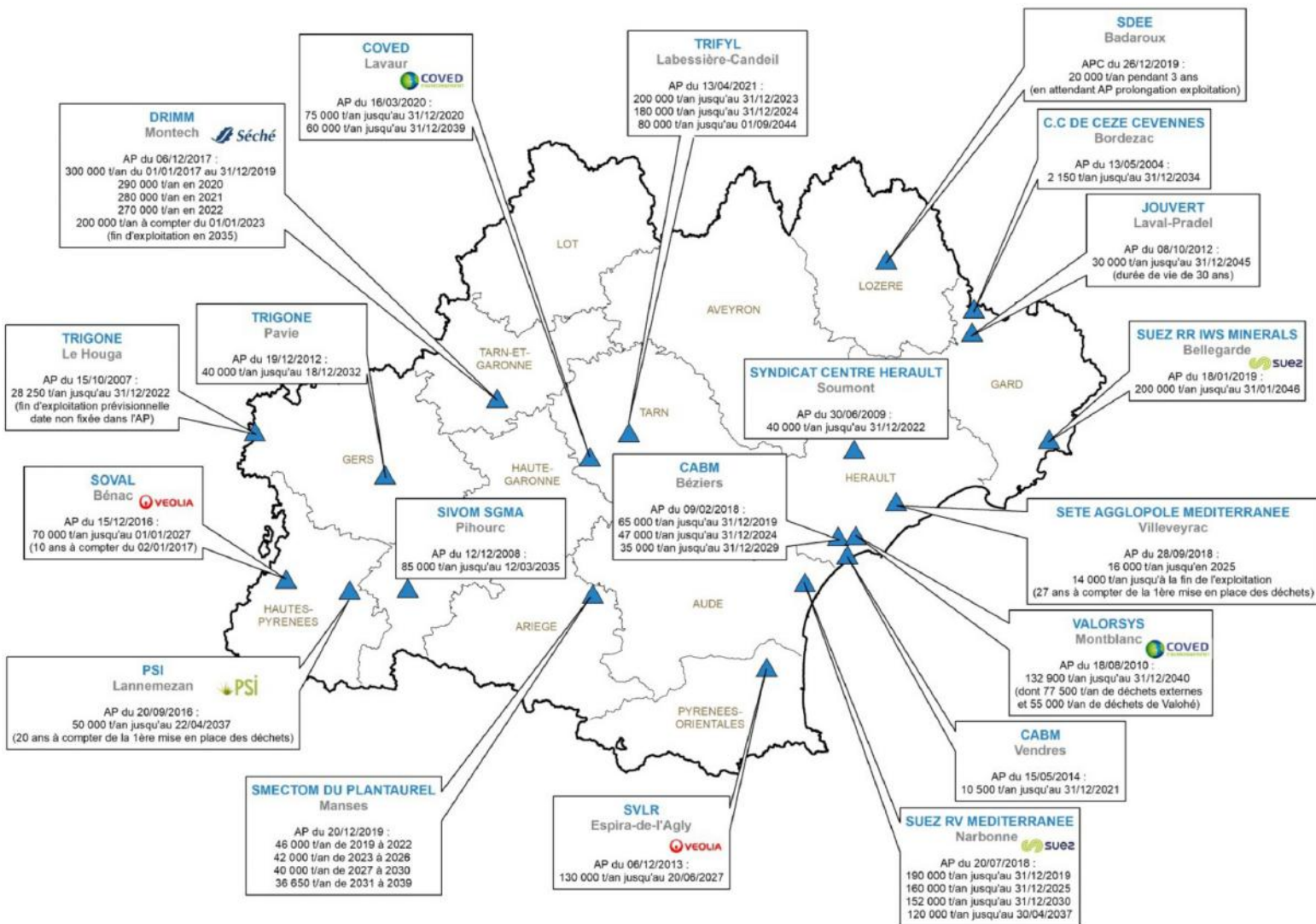
- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination :

- en 2020  $\leq$  70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010
- en 2025  $\leq$  50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement, ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,7 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, il convient également de prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus).

Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2020, un peu moins de 1,6 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue ci-dessus) ; les quantités étaient en constante augmentation depuis 2016, et en constante baisse depuis 2018. En effet, elles ont légèrement diminué, d'environ 50 kt entre 2019 et 2020. Cette diminution s'explique, notamment, par la diminution des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.



# LES CHIFFRES 2021 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

## Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

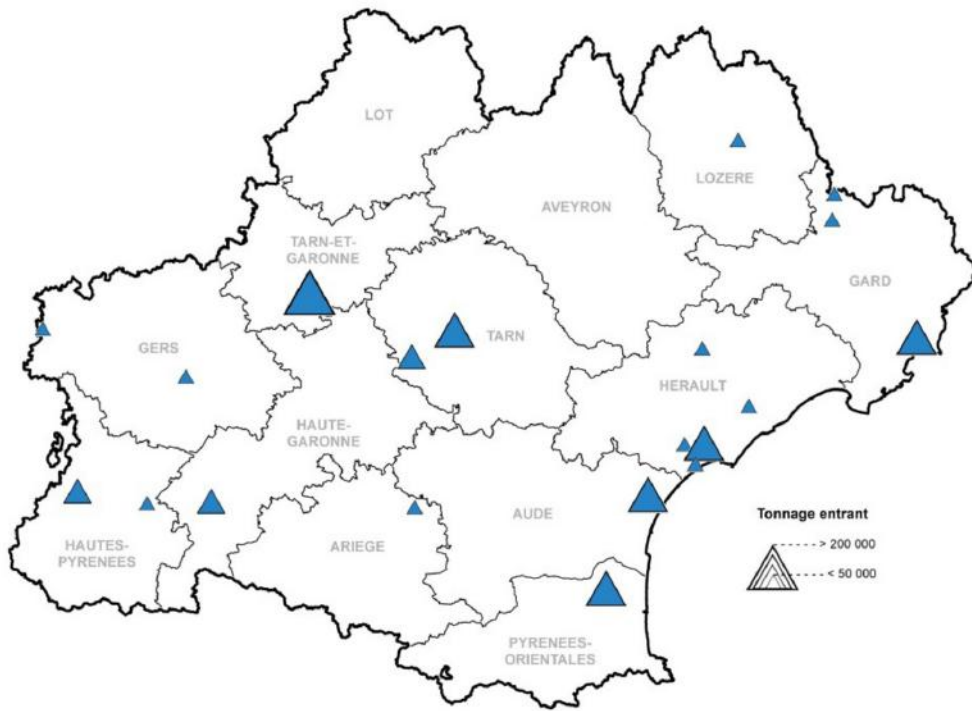
Chiffres clés 2021

**20** ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

**1 647 800** tonnes autorisées

**1 594 463** tonnes entrantes

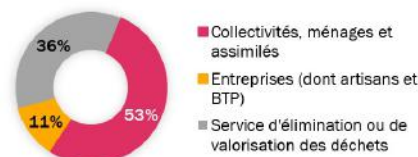
soit **97%** de la capacité totale autorisée



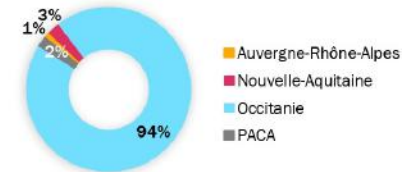
5 ISDND ont fermé entre 2012 et 2020, représentant une capacité totale de 142 500t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Aucune nouvelle installation, ni fermeture n'est à noter en 2021. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour 2012, 2014 et 100% à partir de 2018. La tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2012 et 2016 puis, en forte hausse entre 2016 et 2018, avec une nouvelle diminution jusqu'en 2020. En 2021, il faut noter une augmentation. (\*)

(\*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

## Flux entrants : 1 594 463 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2021



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2020

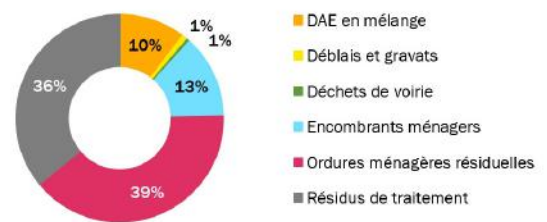
En 2021, 1 595 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 20 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 95% de la capacité réglementaire totale autorisée. Toutes les ISDND ont reçu des déchets contrairement à l'année 2020.

Les déchets enfouis proviennent à 52% des ménages (et des collectivités) et à 11% des entreprises. Les 37% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 355 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 154 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 0,9 kt de refus de compostage, 31,6 kt de mâchefers et de cendres et 30,2 kt de déchets solidifiés ou stabilisés (digestat ou compost non conforme).

Au global, les ordures ménagères résiduelles OMR représentent 39% du total stocké en ISDND en 2021 (soit 626 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc.) 572 kt, soit 36% du total stocké, les DAE 165 kt, soit 10%, et les encombrants ménagers (tout-venant de déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 206 kt soit 13%. Enfin, on retrouve aussi des boues (< à 1%), déchets

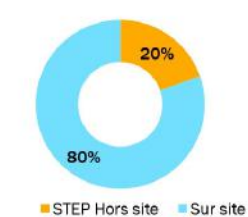
de voirie et déchets inertes qui représentent environ 2% du total (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont pas comptabilisés dans cette analyse).

Près de 90 kt, soit environ 6% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2021, 30 kt de déchets de PACA. Les 60 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Bénac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2021

## Flux sortants : 309 691 tonnes – Lixiviats



Traitement des lixiviats produits par les ISDND en 2021

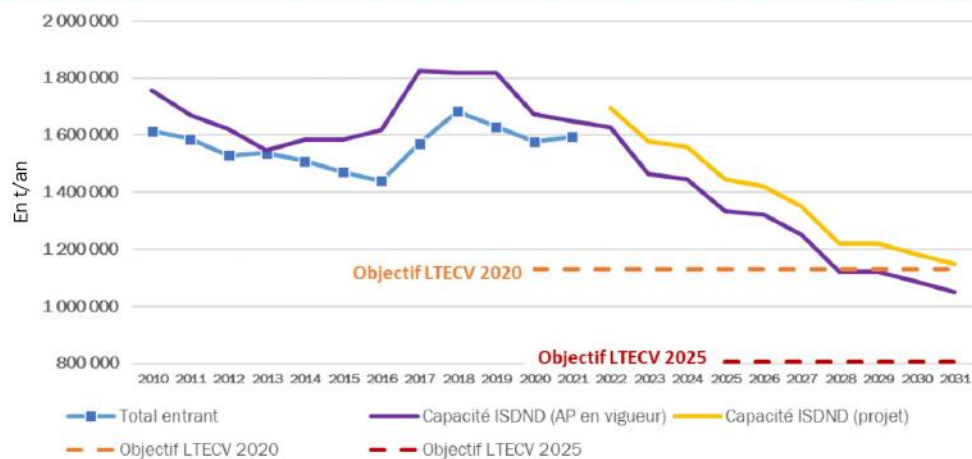
Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendante, notamment, de la pluviométrie. En 2021, un peu moins de 310 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus du 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique ; Les 20% restant sont traités, hors site, sur des stations d'épuration.

## Valorisation énergétique

15 des 20 ISDND qui accueillent des déchets, en 2020, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets : 2 en utilisant la chaleur directement sur site, 9 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques) et 2 par production de biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise, également, le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation et donc la production de biogaz.



### Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



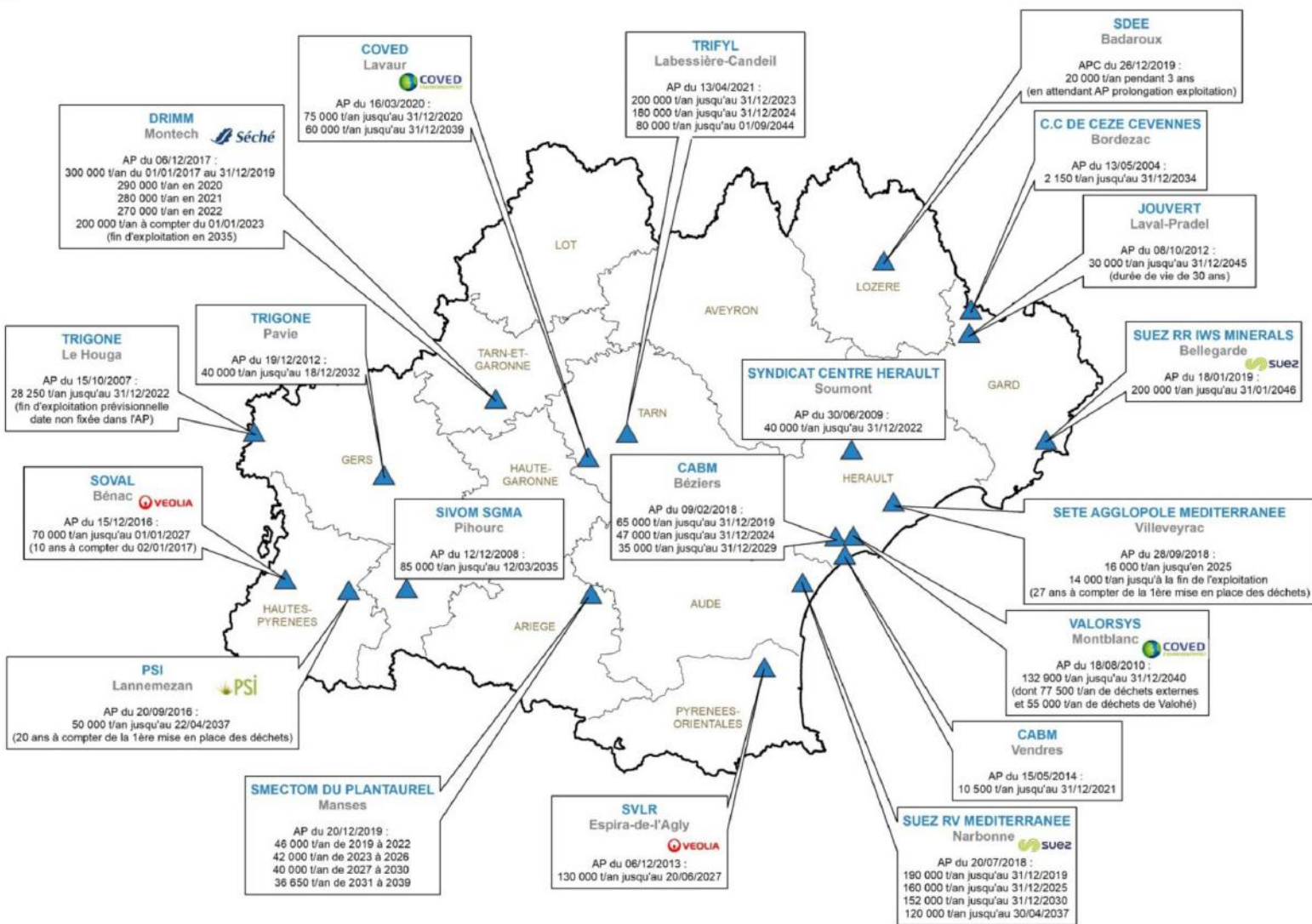
La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :

- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination :

- en 2020  $\leq$  70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010
- en 2025  $\leq$  50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement, ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, il convient également de prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus). Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2021, un peu moins de 1,6 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue ci-dessus) ; les quantités étaient en constante augmentation depuis 2016, et en constante baisse depuis 2018, mais en nouvelle hausse depuis 2021. Cette augmentation s'explique, notamment, par une reprise de l'activité économique post-COVID.



# LES CHIFFRES 2020 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

## Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)

# Chiffres clés 2020

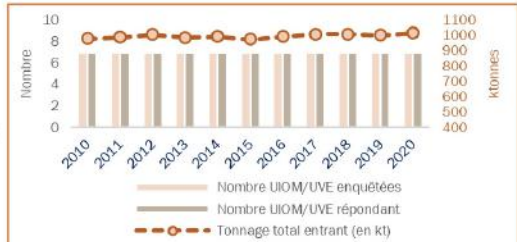
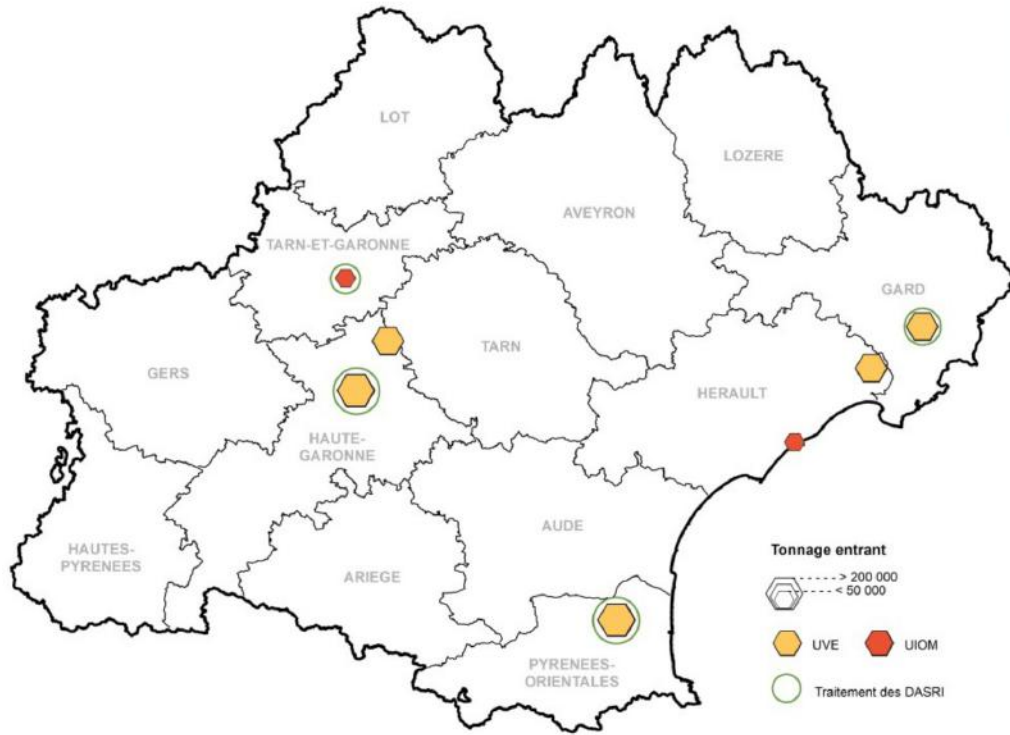
**7 installations : 2 UIOM / 5 UVE\***

**1 071 280 tonnes autorisées**

**1 005 284 tonnes incinérées**

**soit 97% de la capacité totale**

(en tenant compte de la capacité technique des installations telle qu'existante en 2020)



Les UIOM/UVE sont enquêtées annuellement. Le champ de l'enquête, depuis 2010, est le même puisqu'aucune unité n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2020. Les tonnages entrants sur les UIOM sont, globalement, constants. L'année avec le tonnage le moins élevé est 2015 avec 973 kt et l'année lors de laquelle le plus de déchets ont été accepté par les incinérateurs est 2020, avec 1 014 kt. Les quantités entrantes en 2017 et 2018 sont similaires. En 2020, le tonnage entrant représente une légère hausse par rapport aux années précédentes. \*\*

(\*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique

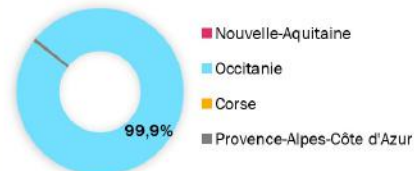
(\*) UIOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation

(\*\*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en UIOM depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

## Flux entrants : 1 014 021 tonnes – Déchets résiduels



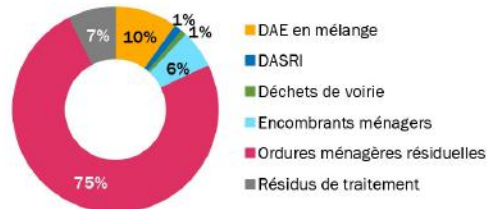
Type de producteurs des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2020



Origine géographique des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2020

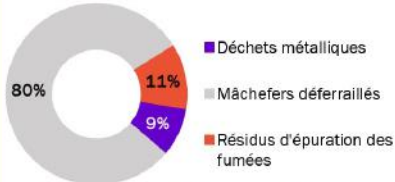
En 2020, 1 014 kt de déchets résiduels ont été admis dans les incinérateurs d'Occitanie et 1 005 kt ont été réellement incinérées, ce qui représente 94% de la capacité réglementaire totale autorisée (97% de la capacité technique). Les déchets incinérés proviennent à 81% des ménages (et des collectivités), 10% des entreprises et 8% d'autres installations de traitement de déchets (refus de tri et OMr délestées lors des arrêts techniques). Les 1% restant correspondent à 12 kt de DASRI ; 4 incinérateurs de la région possédant en 2020 une ligne spécifique pour l'incinération de ces déchets. Les déchets des ménages sont constitués à 93% d'ordures ménagères résiduelles (755 kt), et à 7% d'encombrants ménagers (60 kt). On notera la légère augmentation par rapport à 2019 des résidus de traitement, qui s'explique par une amélioration

de la connaissance sur les refus de TMB, une partie étant auparavant comprise dans les OMr. Les déchets incinérés en Occitanie ont été produits dans la région, exceptés 109 t de DASRI qui proviennent de PACA et Nouvelle-Aquitaine, 3 240 t de DAE de PACA et 426 t d'OMr de Corse, importées pour la première année en Occitanie.

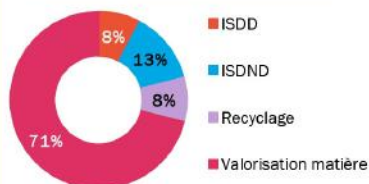


Typologie des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2020

## Flux sortants : 258 781 tonnes – Résidus d'incinération



Sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2020



Filières de traitement des sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2020

Le traitement par incinération des déchets résiduels par les 7 unités de la région a donné lieu à la production de 30 kt de REFIM, 208 kt de mâchefers, 23 kt de métaux. Ces quantités varient peu d'une année à l'autre, à l'image des quantités et types de déchets incinérés qui sont relativement stables au cours du temps. 67% des REFIM sont stockés en ISDD et 33% (soit 8,9 kt) sont envoyés dans les mines de sel en Allemagne, où ce procédé est considéré comme de la valorisation matière. Les métaux suivent une filière de recyclage. Après maturation, 84% des mâchefers sont utilisés en technique routière et 16% stockés en ISDND.

## Valorisation énergétique

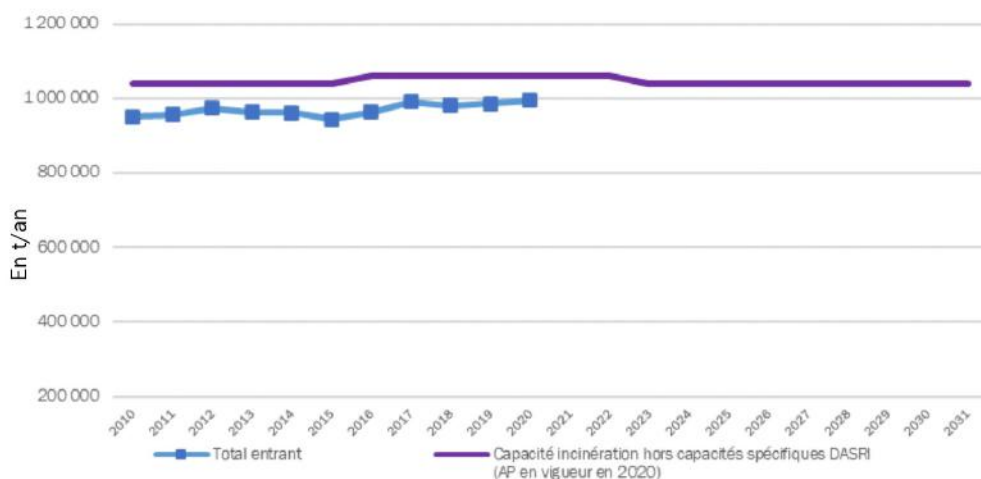
4 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils valorisent l'énergie produite lors de la combustion des déchets à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 unités valorisent l'énergie uniquement sous forme de chaleur (vapeur d'eau) et 1 incinérateur valorise l'énergie en tant qu'électricité.

L'électricité est auto-consommée par les incinérateurs et l'excédant est injecté sur le réseau électrique national. La chaleur, est, quant à elle, valorisée différemment selon la situation géographique du site : réseau de chaleur urbain pour 3 incinérateurs, réseau de chaleur industriel pour un autre et « valorisation directe » pour 2 incinérateurs (serres maraîchères et blanchisserie directement raccordées). A noter que la chaleur peut, également, être en partie auto-consommée.

# LES CHIFFRES 2020 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

## Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



## Objectif réglementaire applicable aux incinérateurs de DND

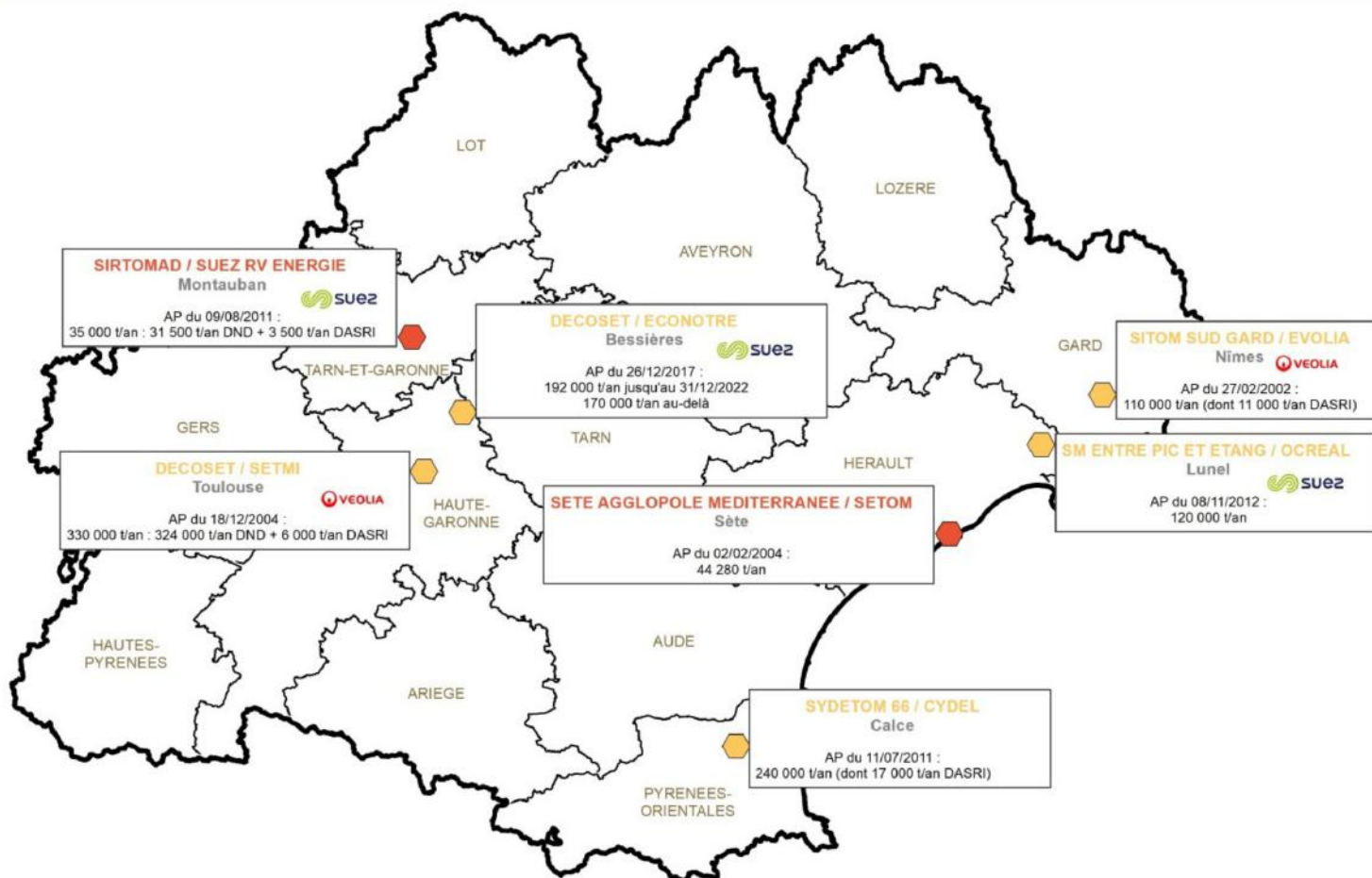
L'article R.541-17-I du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités d'incinération sans valorisation énergétique, qui ne doit pas être supérieure, en 2025, à 50% (75% en 2020) de la quantité de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en installation d'incinération sans valorisation énergétique en 2010.

Les critères permettant de déterminer l'absence de valorisation énergétique sont ceux indiqués dans l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016. Cette limite ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes.

En Occitanie, aucun projet de construction ne concerne un incinérateur sans valorisation énergétique. Les dispositions de l'article R.541-17-II ne s'appliquent donc pas en temps que telles. Le suivi des capacités et des quantités entrantes est, donc, présenté toutes installations d'incinération des ordures ménagères confondues (avec et sans valorisation énergétique). A noter qu'en 2020, on compte en Occitanie **2 incinérateurs avec une valorisation énergétique inférieure aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (UIOM) et 5 incinérateurs avec une valorisation énergétique supérieure aux seuils (UVE)**. Les 2 UIOM restant réfléchissent, également, à des possibilités d'amélioration de la valorisation énergétique de leur installation, ce qui leur permettrait d'avoir une performance environnementale plus élevée et ainsi de faire baisser le montant de la « Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) » s'appliquant à leurs déchets entrants.

La capacité totale d'incinération en Occitanie est, en 2020, de **1,071 million de tonnes par an** (1,061 sans prendre en compte les capacités spécifiques réservées aux DASRI ; valeur retenue dans le cadre du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans le graphique ci-dessus). Cette capacité est en vigueur depuis 2017 et ce jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'incinérateur de Bessières (31) verra sa capacité diminuer de 22 000 t/an.

En ce qui concerne les quantités incinérées en Occitanie, elles sont, globalement, stables au cours du temps, avec un total légèrement en-dessous des capacités réglementaires autorisées. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'incinérateur de Toulouse (31) a une capacité technique inférieure à sa capacité réglementaire. Certains incinérateurs ont, également, une petite part de leur capacité réglementaire non-utilisée (« vide de four »).



# LES CHIFFRES 2021 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

## Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)

## Chiffres clés 2021

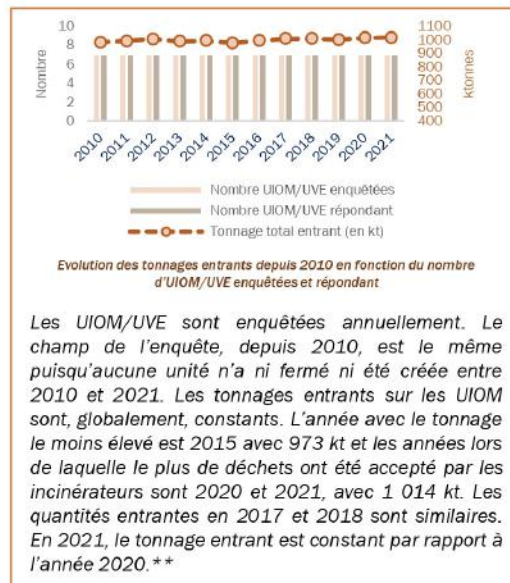
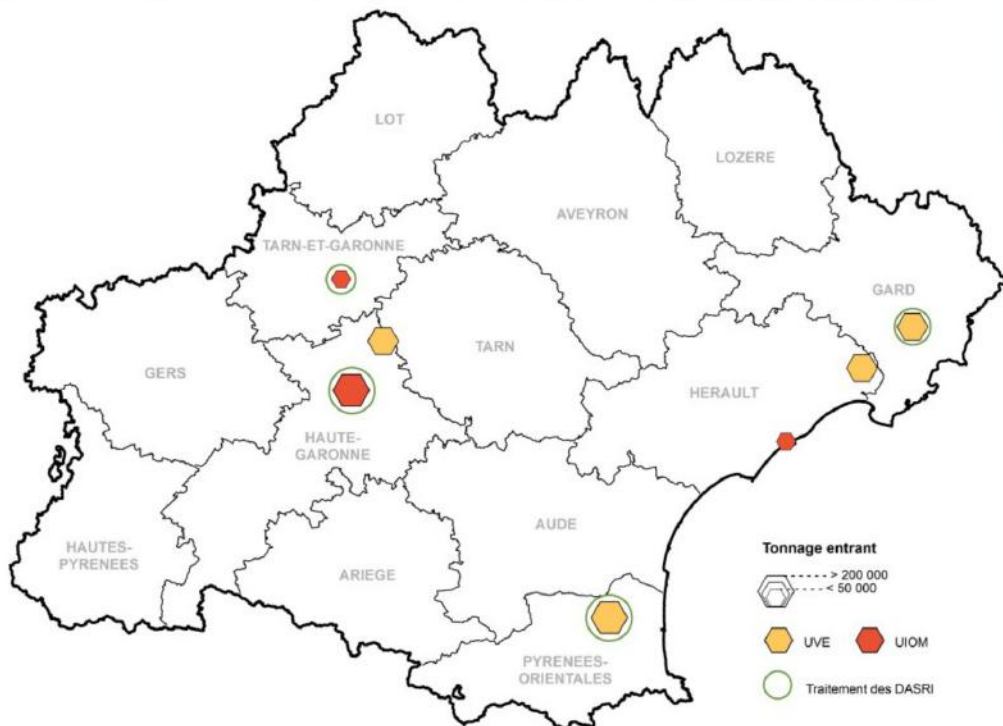
7 installations : 3 UIOM / 4 UVE\*

1 079 780 tonnes autorisées

1 002 891 tonnes incinérées

soit 96% de la capacité totale

(en tenant compte de la capacité technique des installations telle qu'existante en 2021)



Les UIOM/UVE sont enquêtées annuellement. Le champ de l'enquête, depuis 2010, est le même puisqu'aucune unité n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2021. Les tonnages entrants sur les UIOM sont, globalement, constants. L'année avec le tonnage le moins élevé est 2015 avec 773 kt et les années lors de laquelle le plus de déchets ont été accepté par les incinérateurs sont 2020 et 2021, avec 1 014 kt. Les quantités entrantes en 2017 et 2018 sont similaires. En 2021, le tonnage entrant est constant par rapport à l'année 2020. \*\*

(\*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique

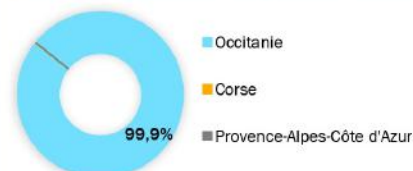
(\*) UIOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation

(\*\*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en UIOM depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

## Flux entrants : 1 019 063 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2021

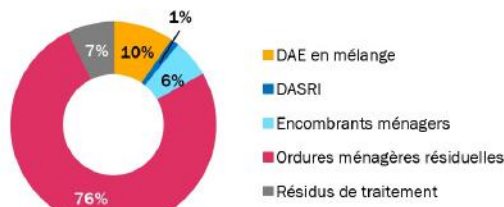


Origine géographique des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2021

En 2021, 1 019 kt de déchets résiduels ont été admis dans les incinérateurs d'Occitanie et 1 003 kt ont été réellement incinérées, ce qui représente 94% de la capacité réglementaire totale autorisée (97% de la capacité technique). Les déchets incinérés proviennent à 83% des ménages (et des collectivités), 10% des entreprises (et 6% d'autres installations de traitement de déchets (refus de tri et OMr délestées lors des arrêts techniques). Les 1% restant correspondent à 13 kt de DASRI ; 4 incinérateurs de la région possédant en 2021 une ligne spécifique pour l'incinération de ces déchets. Les déchets des ménages sont constitués à 93% d'ordures ménagères résiduelles (773 kt), et à 7% d'encombrants ménagers (60 kt). On notera une légère augmentation d'OMr par rapport à 2021, mais représente toujours la même proportion sur les

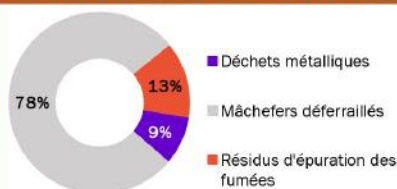
Les déchets des ménages.

Les déchets incinérés en Occitanie ont été produits dans la région, exceptés 73 t de DASRI et 423 t de DAE en mélange qui proviennent de PACA, et 1009 t d'OMr de Corse, importées pour la première année en Occitanie.

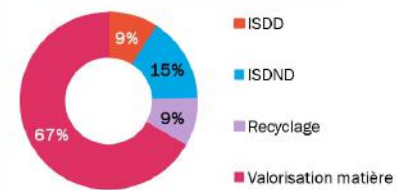


Typologie des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2021

## Flux sortants : 231 968 tonnes – Résidus d'incinération



Sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2021



Filières de traitement des sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2021

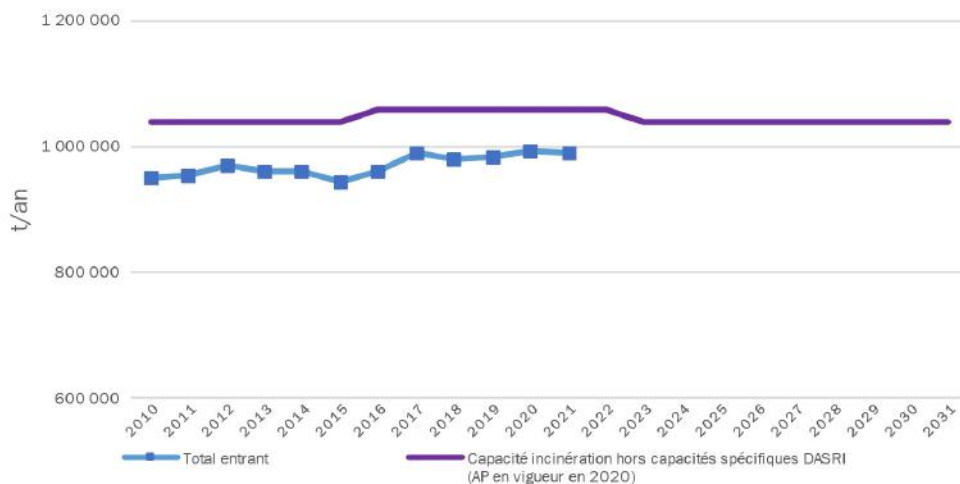
Le traitement par incinération des déchets résiduels par les 7 unités de la région a donné lieu à la production de 29 kt de REFION, 183 kt de mâchefers, 20 kt de métaux. Ces quantités varient peu d'une année à l'autre, à l'image des quantités et types de déchets incinérés qui sont relativement stables au cours du temps. 73% des REFION sont stockés en ISDD et 27% (soit 8,1 kt) sont envoyés dans les mines de sel en Allemagne, où ce procédé est considéré comme de la valorisation matière. Les métaux suivent une filière de recyclage. Après maturation, 80% des mâchefers sont utilisés en technique routière et 20% stockés en ISDND.

## Valorisation énergétique

4 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils valorisent l'énergie produite lors de la combustion des déchets à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 unités valorisent l'énergie uniquement sous forme de chaleur (vapeur d'eau) et 1 incinérateur valorise l'énergie en tant qu'électricité.

L'électricité est auto-consommée par les incinérateurs et l'excédant est injecté sur le réseau électrique national. La chaleur, est, quant à elle, valorisée différemment selon la situation géographique du site : réseau de chaleur urbain pour 3 incinérateurs, réseau de chaleur industriel pour un autre et « valorisation directe » pour 2 incinérateurs (serres maraîchères et blanchisserie directement raccordées). A noter que la chaleur peut, également, être en partie auto-consommée.

### Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



### Objectif réglementaire applicable aux incinérateurs de DND

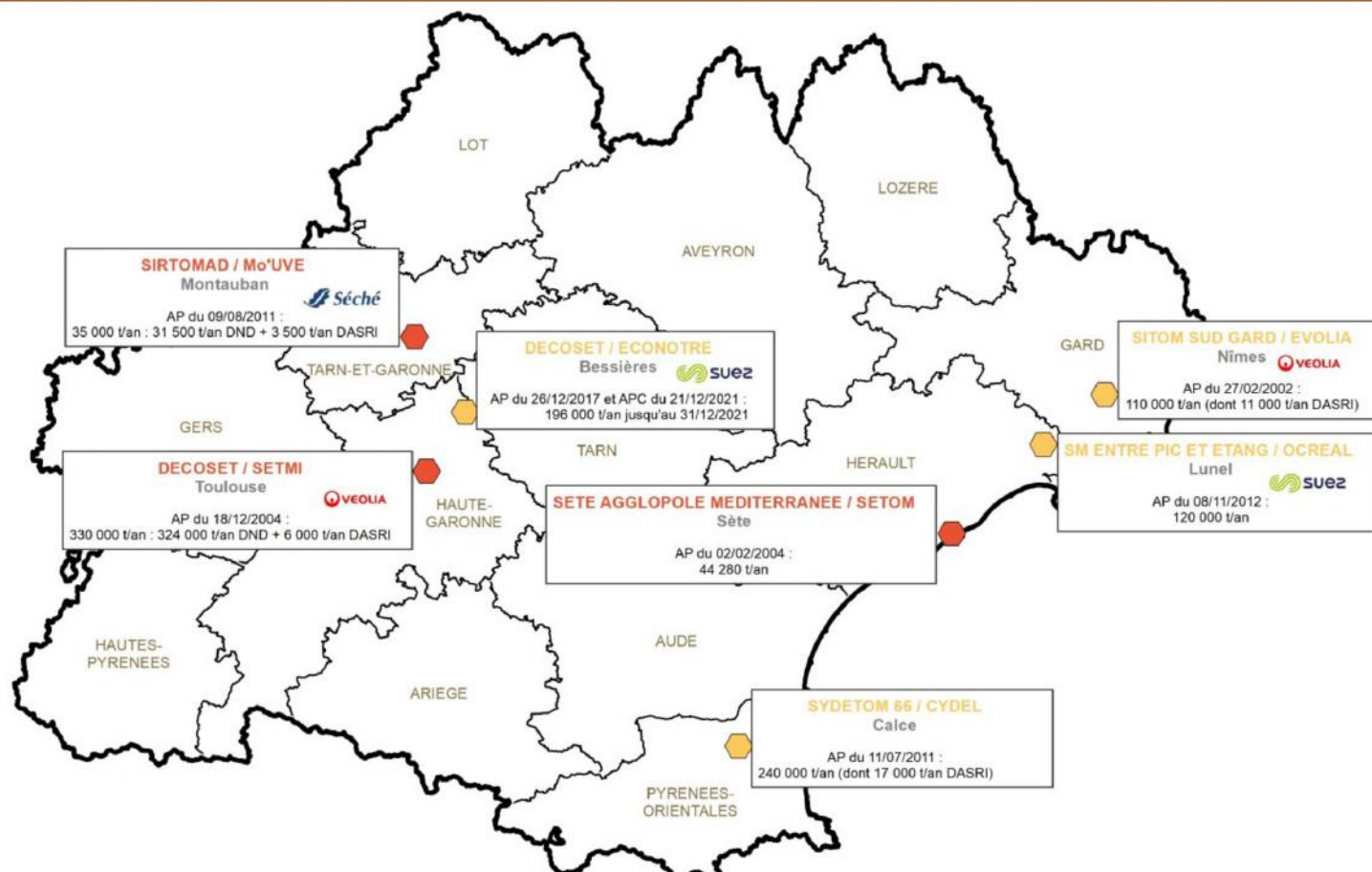
L'article R.541-17-I du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités d'incinération sans valorisation énergétique, qui ne doit pas être supérieure, en 2025, à 50% (75% en 2020) de la quantité de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en installation d'incinération sans valorisation énergétique en 2010.

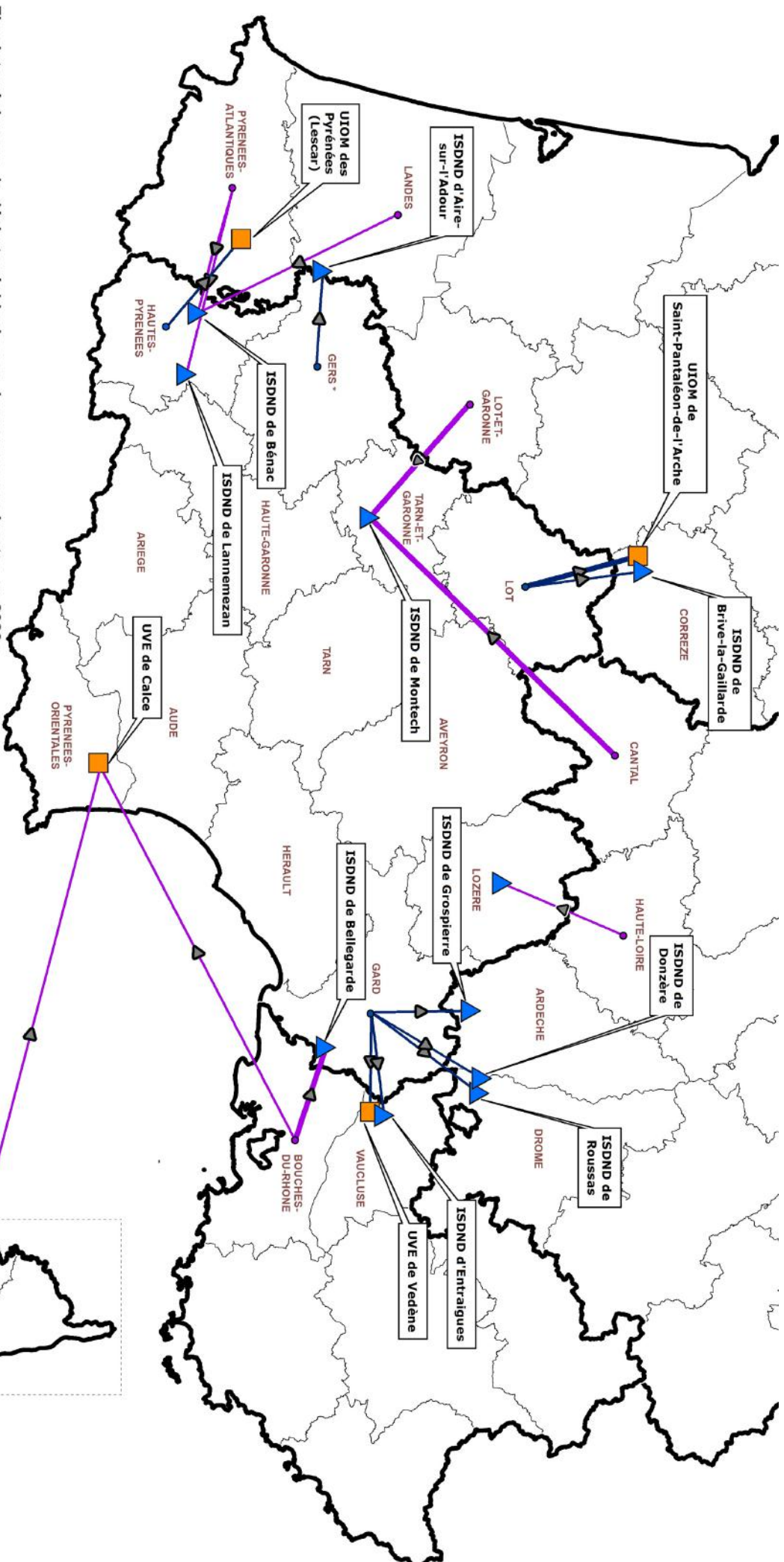
Les critères permettant de déterminer l'absence de valorisation énergétique sont ceux indiqués dans l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016. Cette limite ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes.

En Occitanie, aucun projet de construction ne concerne un incinérateur sans valorisation énergétique. Les dispositions de l'article R.541-17-II ne s'appliquent donc pas en temps que telles. Le suivi des capacités et des quantités entrantes est, donc, présenté toutes installations d'incinération des ordures ménagères confondues (avec et sans valorisation énergétique). A noter qu'en 2021, on compte en Occitanie **3 incinérateurs avec une valorisation énergétique inférieure aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (UIOM) et 4 incinérateurs avec une valorisation énergétique supérieure aux seuils (UVE)**. 2 des 3 UIOM restent réfléchissent, également, à des possibilités d'amélioration de la valorisation énergétique de leur installation, ce qui leur permettrait d'avoir une performance environnementale plus élevée et ainsi de faire baisser le montant de la « Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) » s'appliquant à leurs déchets entrants. La 3<sup>ème</sup> installation est déclassée en UVE en 2022 selon le calcul de sa performance énergétique à partir de l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2016.

**La capacité totale d'incinération en Occitanie est, en 2021, de 1,071 million de tonnes par an** (1,061 sans prendre en compte les capacités spécifiques réservées aux DASRI ; valeur retenue dans le cadre du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans le graphique ci-dessus). Cette capacité est en vigueur depuis 2017 et ce jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'incinérateur de Bessières (31) verra sa capacité diminuer de 22 000 t/an.

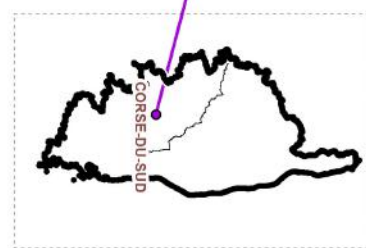
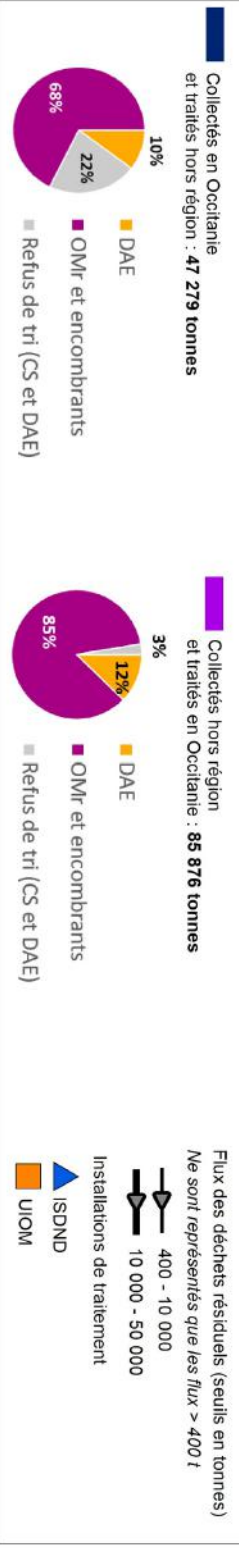
En ce qui concerne les quantités incinérées en Occitanie, elles sont, globalement, stables au cours du temps, avec un total légèrement en-dessous des capacités réglementaires autorisées. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'incinérateur de Toulouse (31) a une capacité technique inférieure à sa capacité réglementaire. Certains incinérateurs ont, également, une petite part de leur capacité réglementaire non-utilisée (« vide de four »).

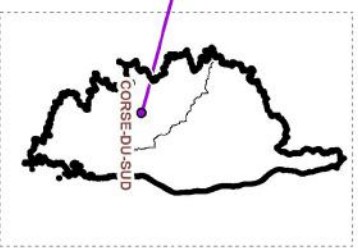
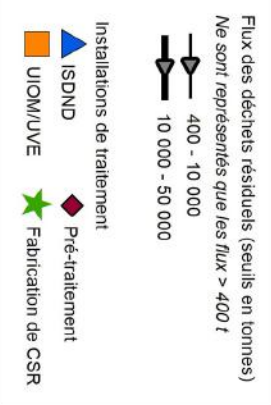
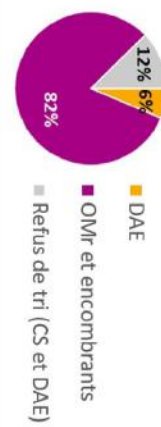
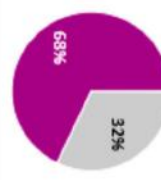
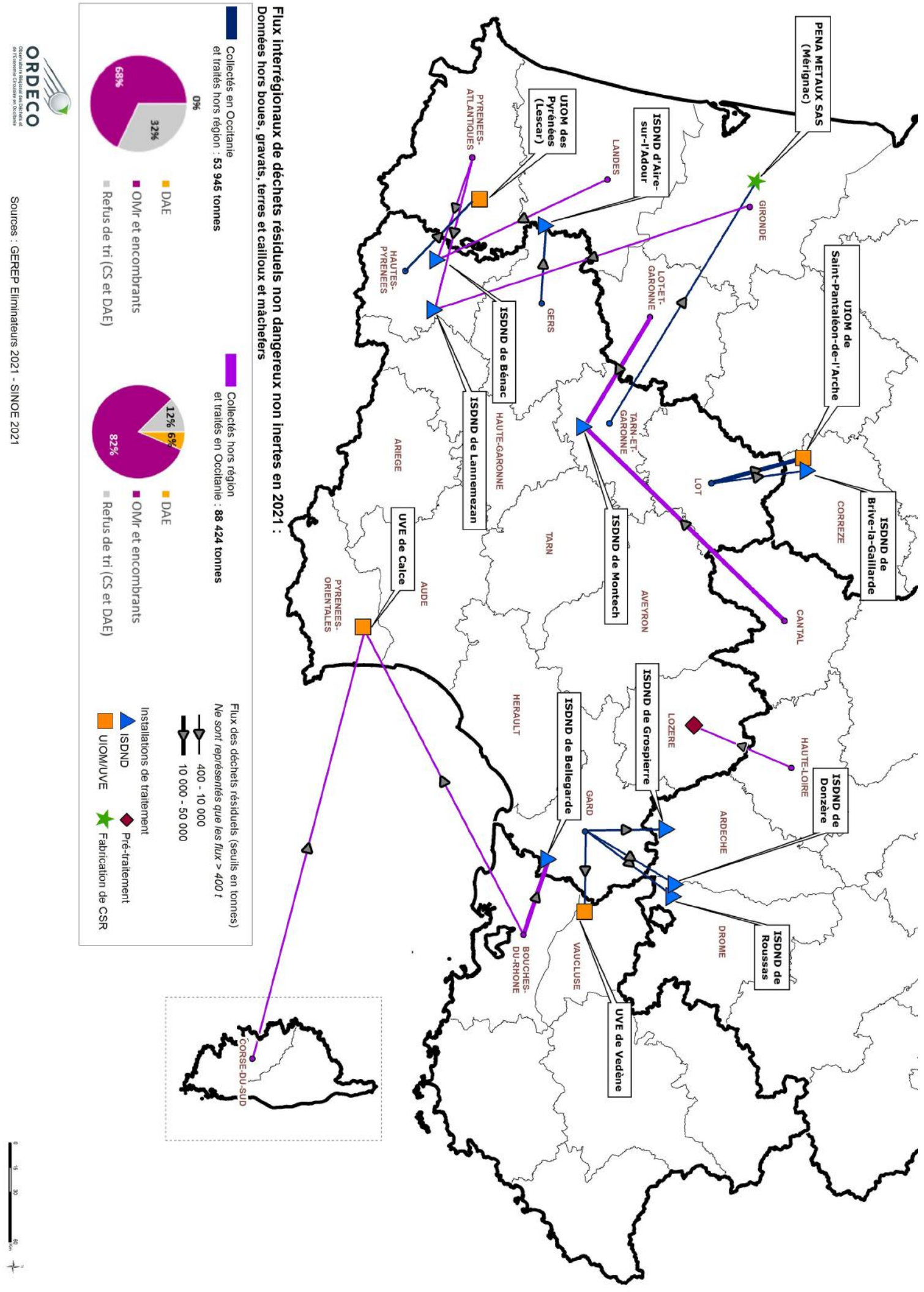




**Flux interrégionaux de déchets résiduels non dangereux non inertes en 2020 :**

\* Flux provenant du Gers de 662 t de DAE vers l'ISDND Châillon-sur-Indre (36) non représenté pour conserver la même échelle que les années précédentes.





# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Travail sur les gros producteurs et les éliminateurs via l'exploitation de GEREP 2020, réalisation d'un panel « producteurs » de référence, pluriannuel et comparé à l'évolution du PIB régional.
- L'évaluation statistique du gisement, réalisée en partenariat avec les CCI et les CMA d'Occitanie a été réalisée. L'exploitation est présentée avec de nombreuses réserves. L'outil statistique atteint désormais ces limites et ne pourra plus être mis à jour.
- L'ORDECO est impliqué dans deux groupes nationaux (ADEME et RARE) dont l'objectif est de définir une méthode harmonisée d'évaluation et de suivi des DAE.

2  
jours

## DECHETS INERTES DU BTP

- Enquête « gestion des déchets inertes - données 2021 » : enquête auprès de **294 établissements (60% de taux de retour)** et exploitation des données GEREP pour les ISDI et les carrières. Synthèse et cartographies.
- Collaboration avec la FFB pour une mise à jour commune des annuaires assurée par l'ORDECO.
- La future REP PMCB et le réemploi dans le BTP : suivi de projets démonstrateurs, collecte et diffusion d'informations, rencontres et échanges avec différents partenaires impliqués.

127  
jours

## FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR - REP

- Suivi du déploiement des nouvelles REP, diffusion d'informations et maintien à jour des pages dédiées

12  
jours

## PORTAIL PICTO OCCITANIE / PICTOSTAT

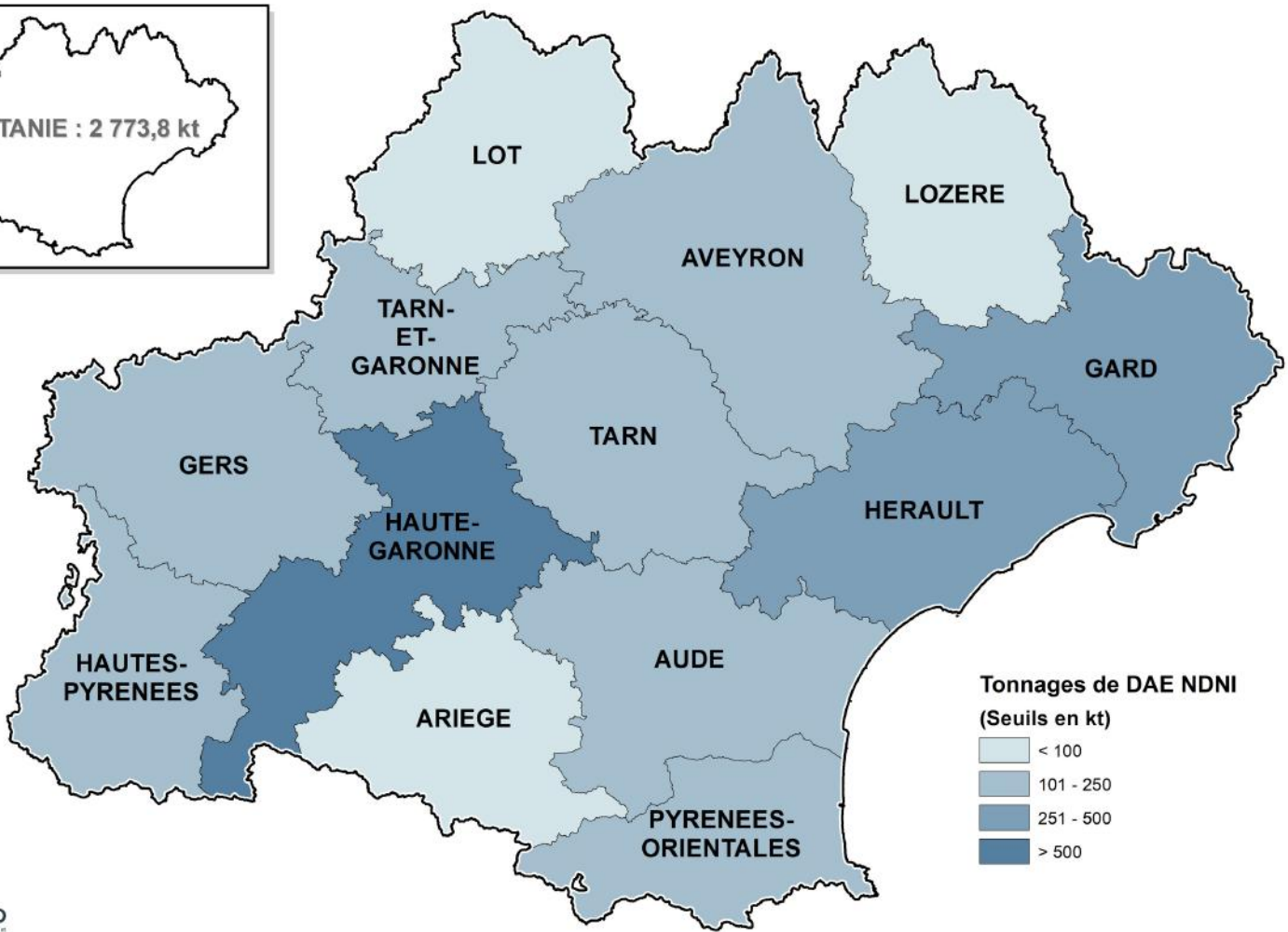
- Incrémentation de la cartographie dynamique Picto Occitanie avec toutes les installations de gestion des déchets d'Occitanie

36  
jours



# Evaluation du gisement de Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes de la région Occitanie en 2022

## Répartition par département en kilotonnes

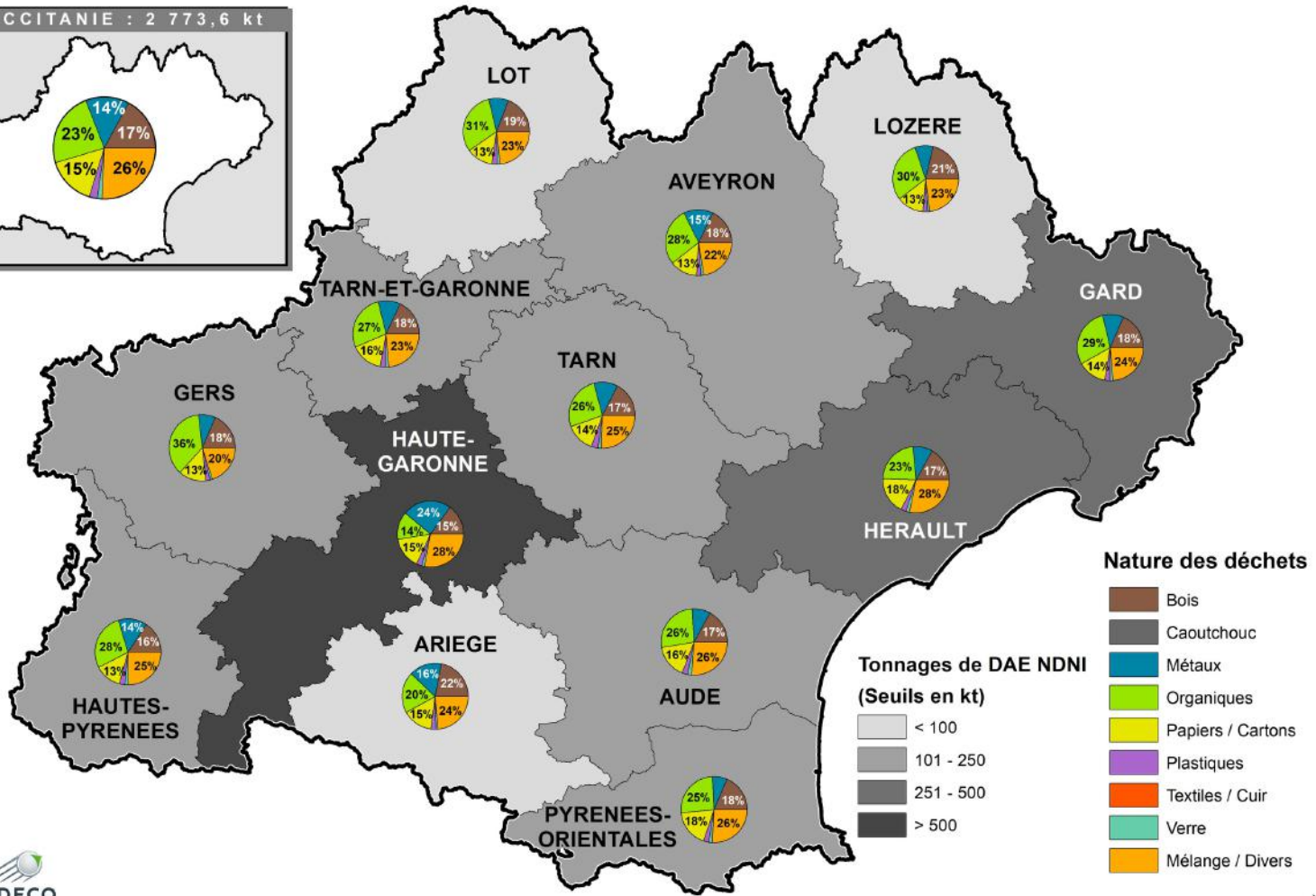
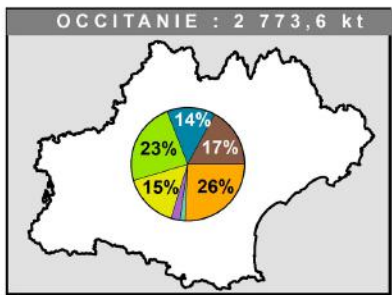


Source : Répertoire des Métiers et Registres du Commerce et des Sociétés des Chambres Consulaires d'Occitanie



# Evaluation du gisement de Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes de la région Occitanie en 2022

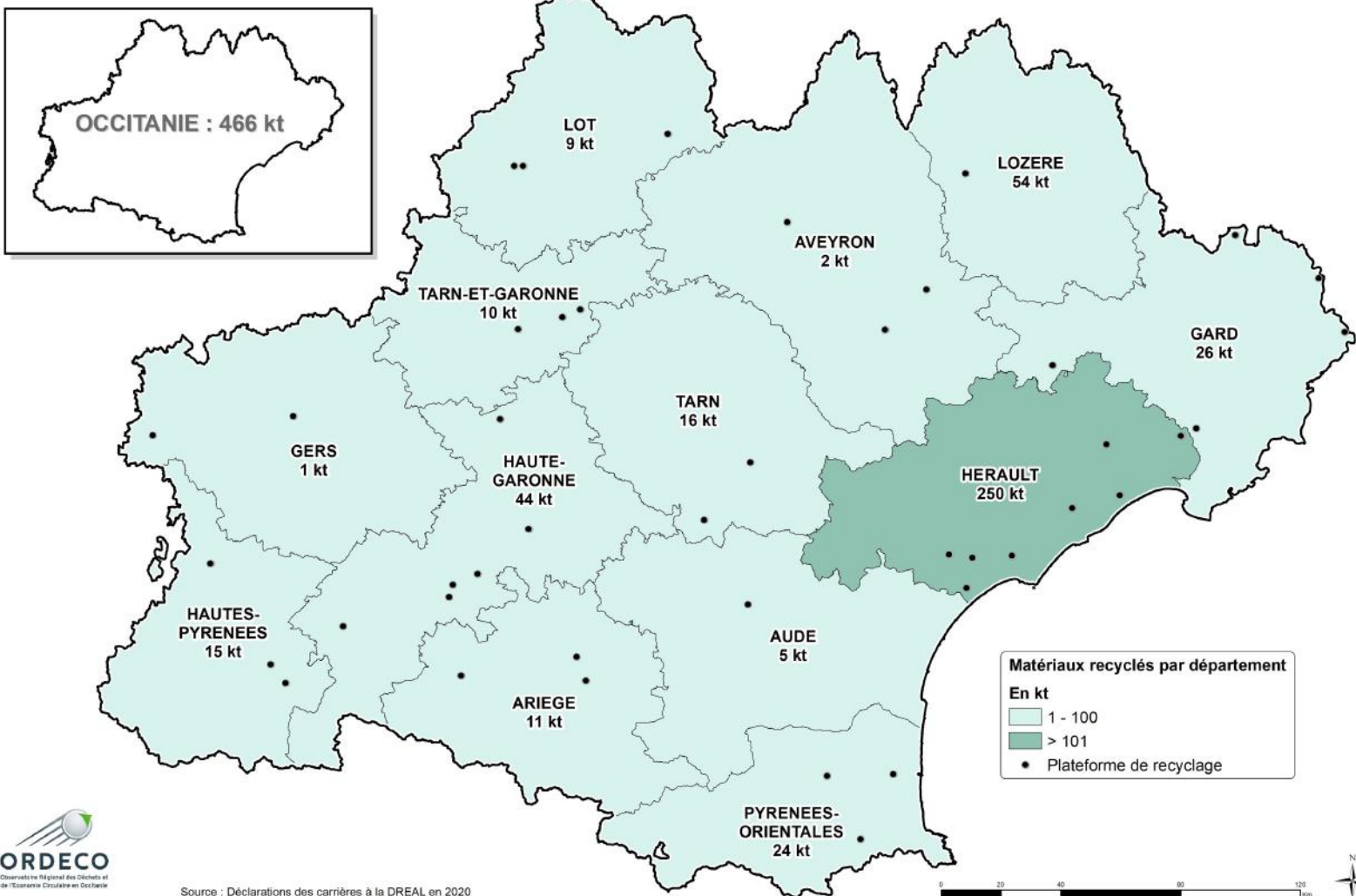
## Répartition par nature de déchets



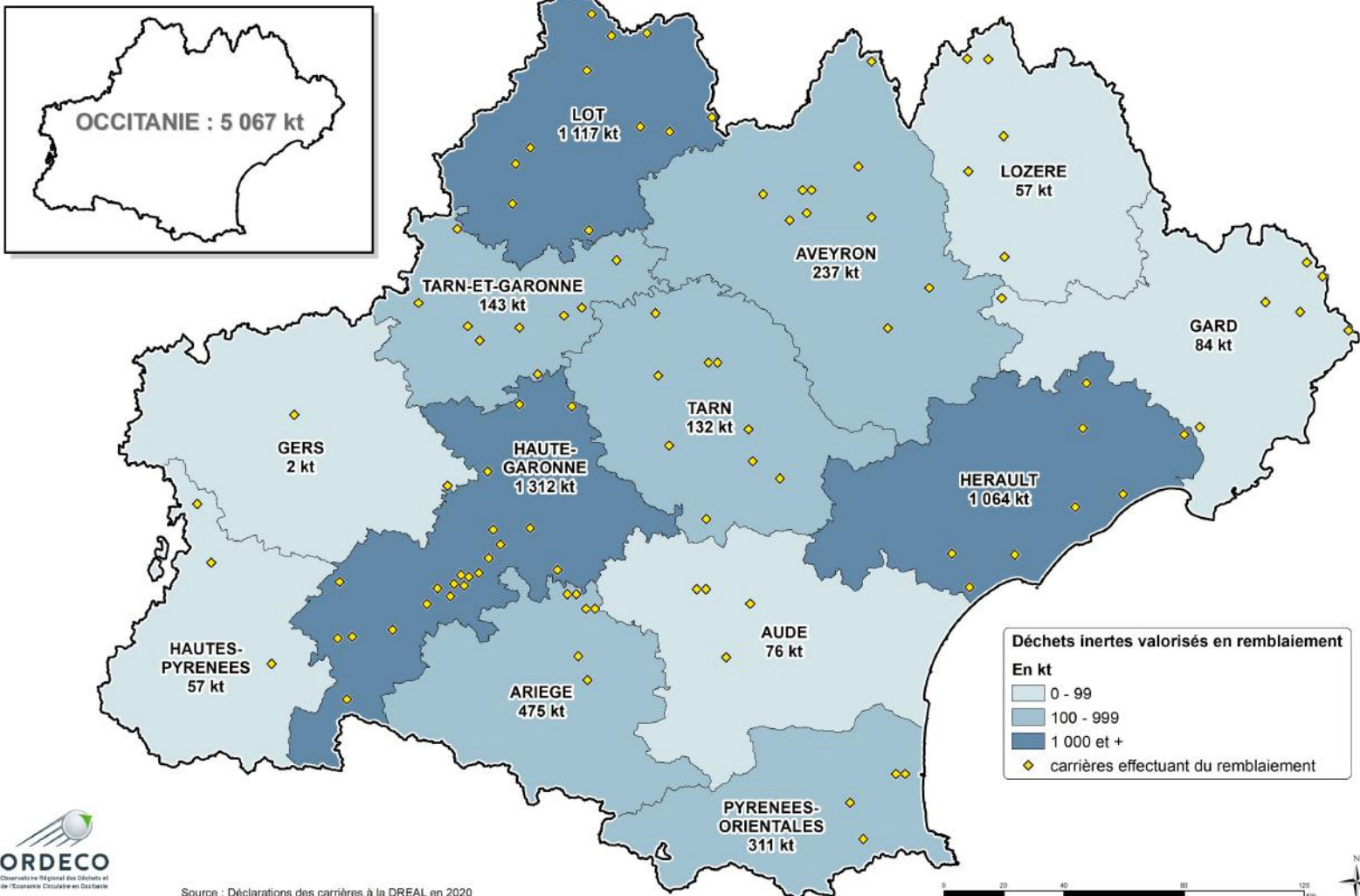
Source : Répertoire des Métiers et Registres du Commerce et des Sociétés des Chambres Consulaires d'Occitanie



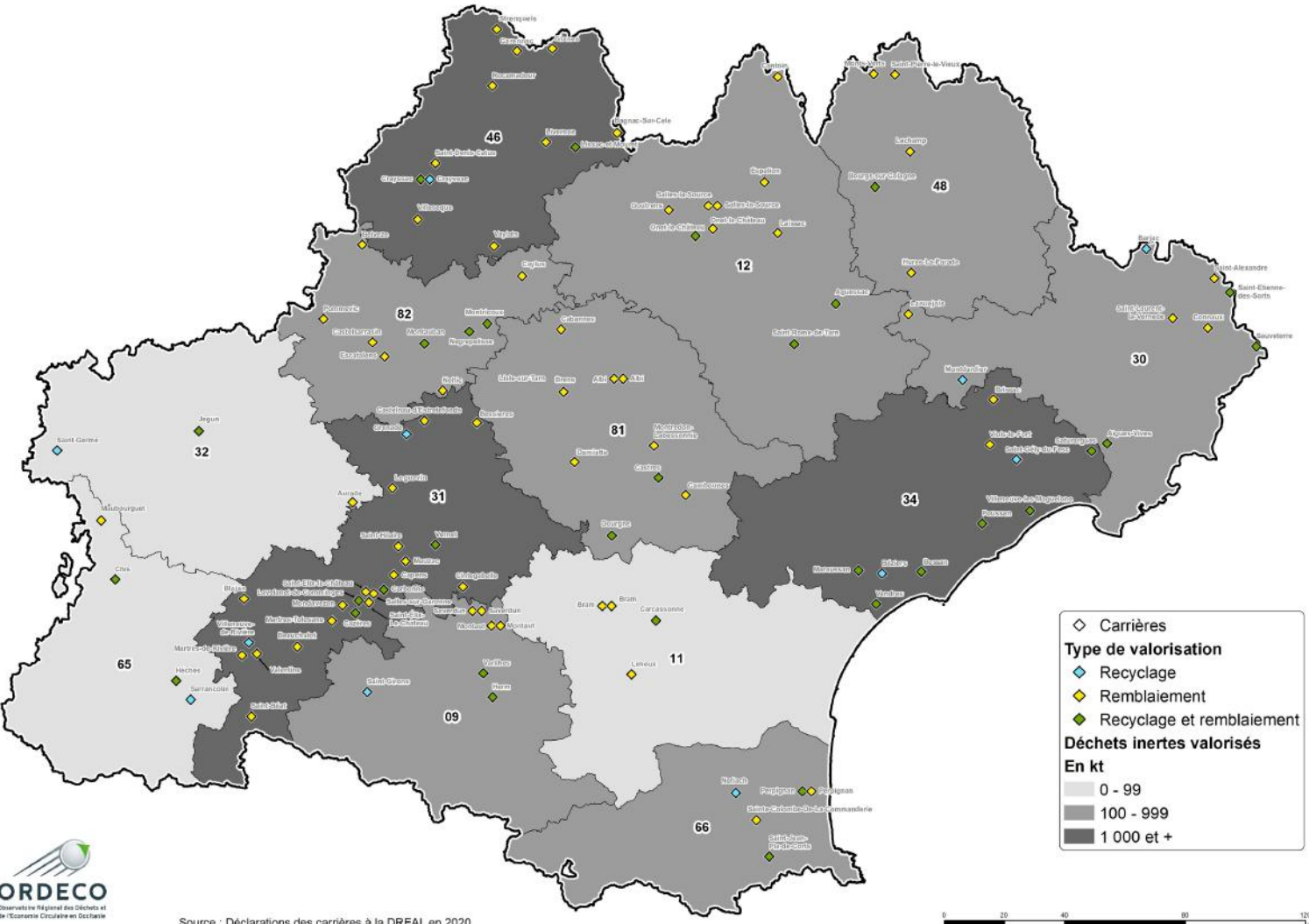
## Les 43 carrières ayant déclaré recycler des déchets inertes en 2020



## Les 99 carrières ayant déclaré valoriser des déchets inertes par remblaiement en 2020



# Les 111 carrières ayant déclaré valoriser des déchets inertes en 2020



Source : Déclarations des carrières à la DREAL en 2020



### ETAT DES LIEUX 2021

Afin de mieux connaître les unités de traitement, de valorisation et d'élimination de terres sur le territoire, la Région Occitanie et la DREAL Occitanie ont missionné l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie (ORDECO) pour réaliser une enquête auprès de ces unités sur l'année de fonctionnement 2021. Cette démarche émane d'une volonté d'amélioration de la connaissance en termes de gestion et de valorisation des flux de terres sur la région Occitanie. Les résultats seront notamment utilisés dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

**Seules les données régionales agrégées feront l'objet d'une communication.**

#### Vous pouvez retourner le questionnaire :

↳ par mail : [rebecca.autuly@ordeco.org](mailto:rebecca.autuly@ordeco.org)

↳ par courrier : ORDECO - 24 rue du Général Gustave Ferrié 31500 Toulouse

Pour toute question ou complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

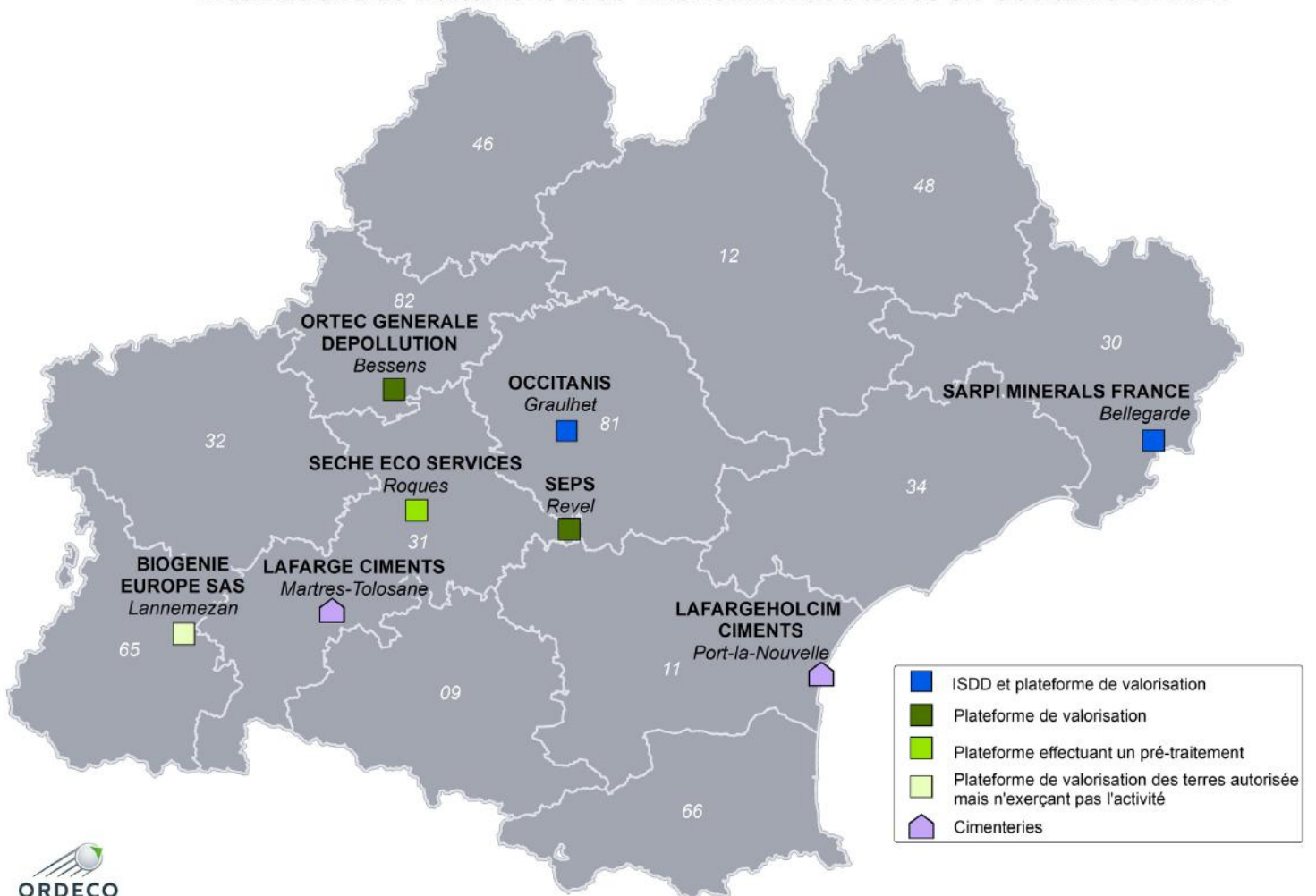
Contact : Rébecca AUTULY au 05 61 39 12 75

L'ORDECO est financé par :



1 / 7

## Installations de traitement et de valorisation des terres en Occitanie en 2021



# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## DECHETS ORGANIQUES

- Suivi du déploiement des installations sur le territoire et mise à jour des cartographies.
- Participation aux réunions « Déchets Organiques » dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire.

10  
jours

## DECHETS DANGEREUX

- Réalisation de l'exploitation des données de GERP 2020 pour la partie production et traitement des déchets dangereux
- Réalisation de focus : Terres / DASRI / Amiante
- Synthèse et cartographies
- Réalisation d'un panel « producteurs » de référence, pluriannuel et comparé à l'évolution du PIB régional.

89  
jours

## DÉCHETS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX - DASRI

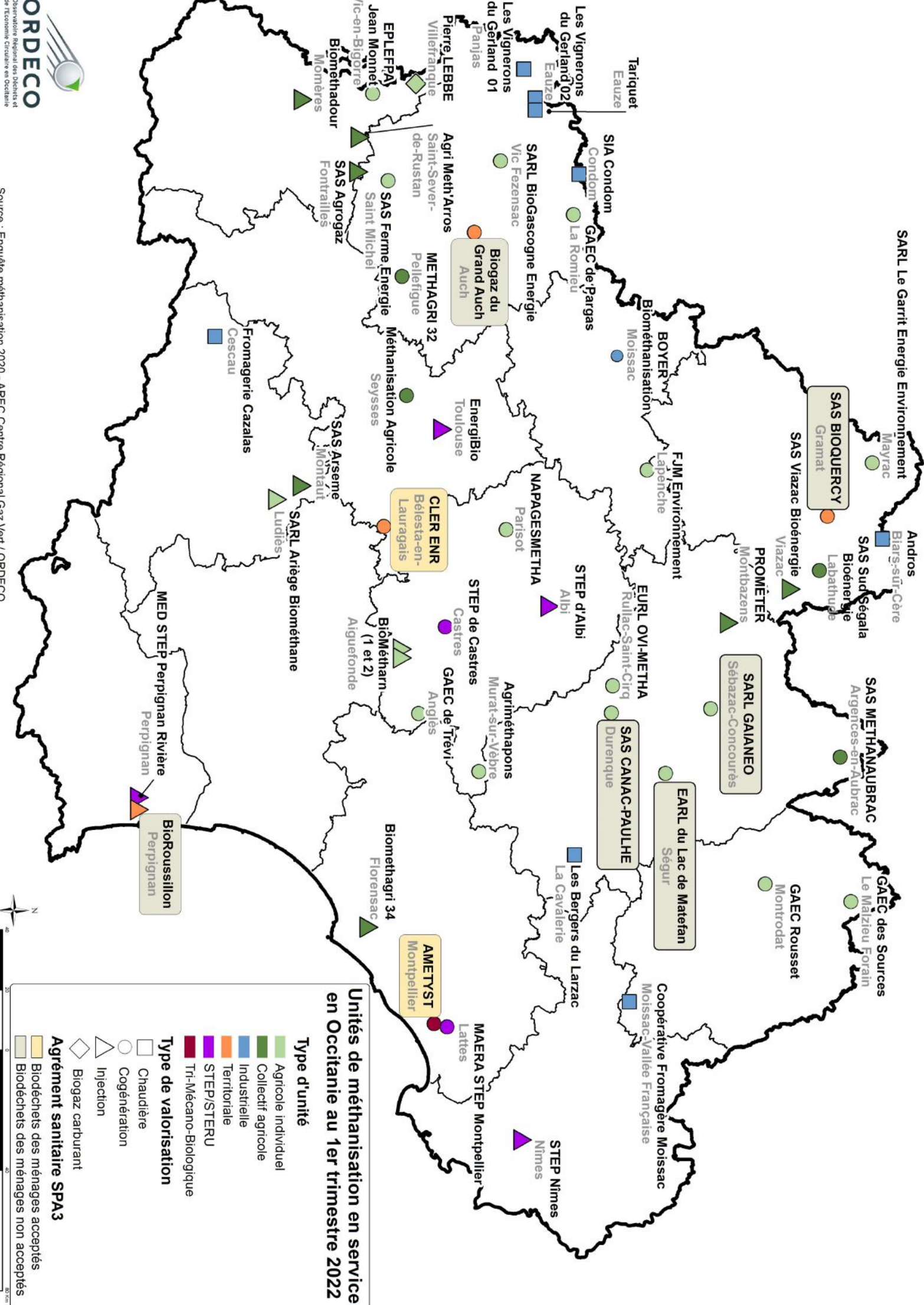
- Fin des enquêtes sur la gestion des DASRI des praticiens libéraux sur le départements des Hautes-Pyrénées (1233 praticiens avec un taux de retour de 90%) et une partie de l'Hérault (1124 praticiens avec un taux de retour de 85%).
- Analyse des données régionales de traitement des DASRI et des échanges inter-régions et réunion des acteurs de la collecte et du traitement des DASRI pour restitution.

46  
jours

## ORGANISATION INTERNE DES TRAVAUX D'OBSERVATION

Réunions d'équipe : répartition du travail, prise de décisions sur des points de blocage, adaptation des enquêtes, discussion sur les restitutions, ...

18  
jours



**Unités de méthanisation en service en Occitanie au 1er trimestre 2022**

**Type d'unité**

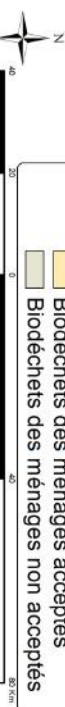
- Agricole individuel
- Collectif agricole
- Industrielle
- Territoriale
- STEP/STERU
- Tr-Mécano-Biologique

**Type de valorisation**

- Chaudière
- Cogénération
- Injection
- Biogaz carburant

**Agrement sanitaire SPA3**

- Biodéchets des ménages acceptés
- Biodéchets des ménages non acceptés



## GROS PRODUCTEURS / PETITS PRODUCTEURS EN OCCITANIE

En 2020, près de 307 kt de déchets dangereux (DD), ont été produits et collectés en Occitanie. L'objectif initial de stabilisation du gisement des DD produits contenu dans le PRPGD en 2015 : 397 kt/an est abaissé à 317 kt/an après application de correctifs rétroactifs à 2019. Ce total de 307 kt de DD collectés comprend (cf. Figure 1) :

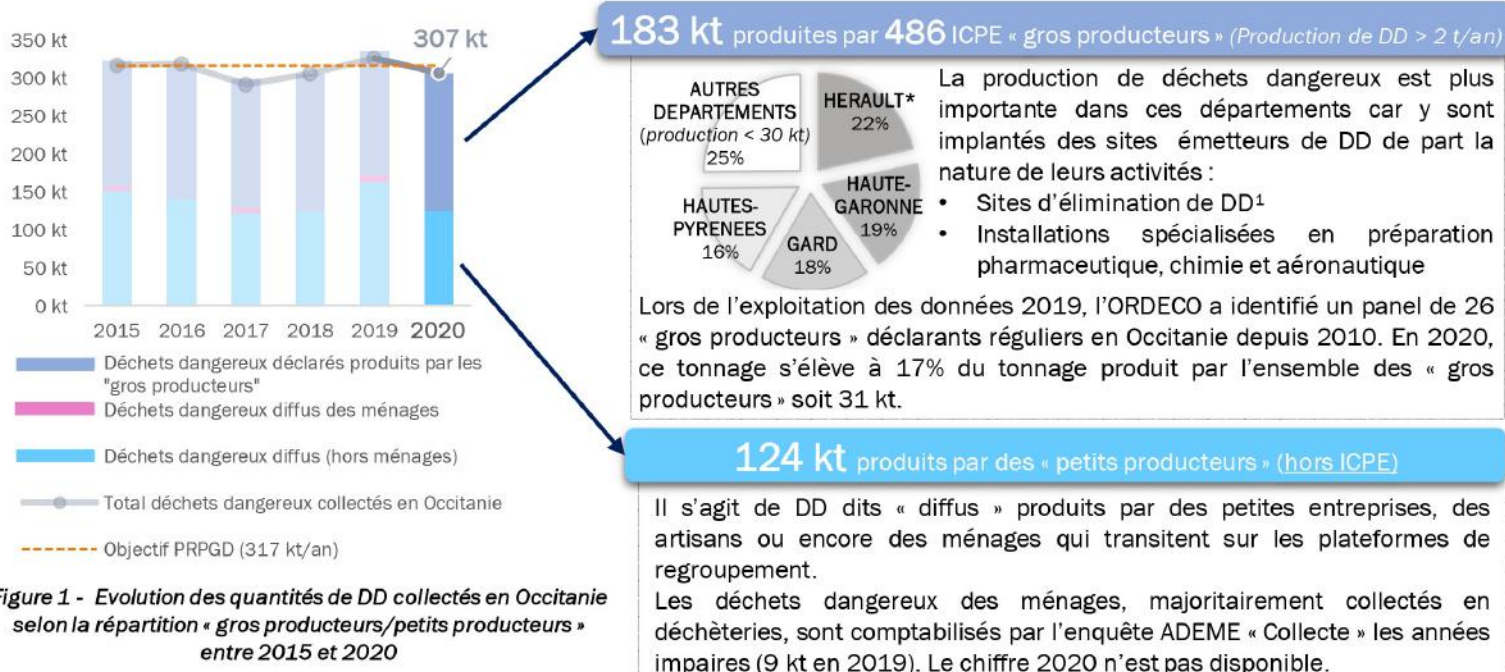


Figure 1 - Evolution des quantités de DD collectés en Occitanie selon la répartition « gros producteurs/petits producteurs » entre 2015 et 2020

\*Remarque : En 2020, la production de DD du département de l'Hérault, a dépassé son seuil historiquement inférieur à 25 kt, suite à un incident sur site générant un pic des quantités de déchets d'hydrocarbures; lui donnant le rang du premier producteur départemental de DD en 2020, en Occitanie.

## SECTEURS D'ACTIVITÉ ET TYPOLOGIE DES 307 kt DE DD COLLECTÉS EN OCCITANIE

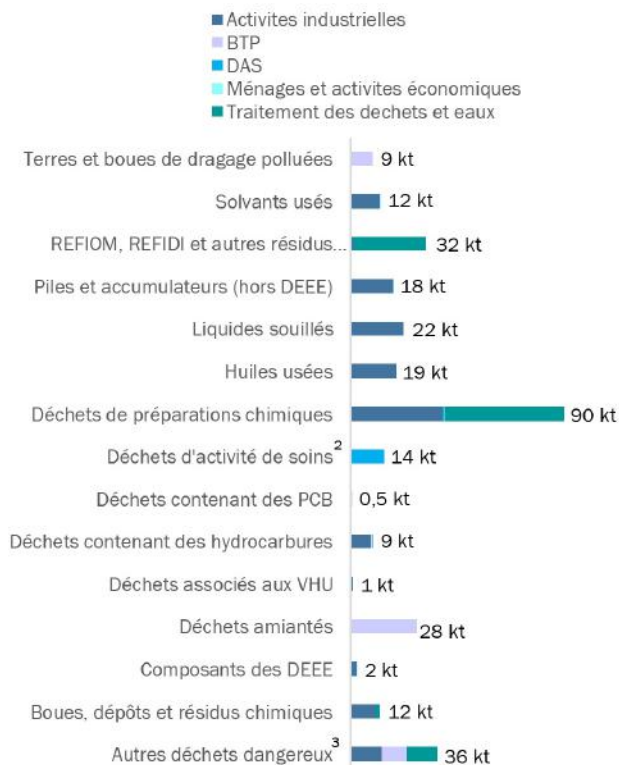


Figure 2 - Répartition des 307 kt des DD collectés par secteurs d'activités en Occitanie

Le secteur d'activité à l'origine des flux de DD les plus importants en Occitanie, en 2020, est celui des activités industrielles, avec 148 kt. (cf. Figure 2)

Ce secteur génère tous les types de déchets à l'exception des terres et boues de dragage polluées ainsi que les déchets d'activités de soins.

Dans le secteur industriel, les déchets dangereux résultant d'opérations ou de préparations chimiques sont majoritaires (102 kt).

Cela s'explique par le grand nombre d'entreprises dans les métiers de la chimie, de la préparation pharmaceutique ou encore de l'aéronautique (préparation et usinage des pièces), mais également des entreprises traitant en interne les déchets liés à leurs activités.

Second secteur d'activité en terme de tonnages de déchets dangereux générés : le traitement des eaux et des déchets avec 96 kt. Il s'agit ici, des stations d'épuration et de sites de traitement des déchets dangereux.

Ce sont d'ailleurs ces derniers qui représentent 94% des tonnages produits par ce secteur, soit près de 32 kt de résidus d'épuration des fumées et autres opérations thermiques.

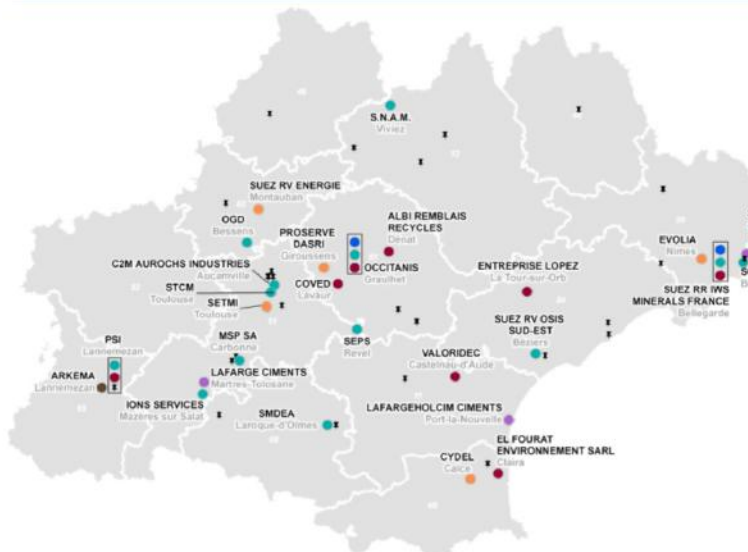
Avec 16% en 2020, l'évolution du secteur du BTP est corrélée à la fréquence des chantiers de dépollution ou déconstruction en cours sur la région.

Les DD sont, par conséquent, des déchets de construction et démolition, des déchets amiantés ou des terres et boues de dragage polluées.

## ELEMENTS DE METHODOLOGIE

### INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX EN OCCITANIE

La région Occitanie dispose d'un panel important d'installations de traitement de déchets dangereux (DD), hormis les incinérateurs spécifiques déchets dangereux. (cf. Carte 1)



368 kt de DD traités sur 28 installations en 2020 :

- 63% sur 2 Installations de stabilisation et de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) dont 4% de déchets amiantés
- 9% sur 8 casiers de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes
- 7% sur 10 installations effectuant des traitements spécifiques (eaux souillées, métaux, piles, etc.)
- 4% sur 4 incinérateurs d'ordures ménagères disposant d'une ligne dédiée pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 1 banaliseur
- 5% sur 2 installations effectuant un traitement interne : traitement de leurs déchets sur le site de production
- 12% en co-incinération sur 3 cimenteries
- On compte une vingtaine d'Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), trait d'union entre producteurs et éliminateurs, faisant l'objet d'un suivi en Occitanie (hors installations dédiées au démantèlement des VHU et DEEE).

Carte 1 - Installations de traitement et TTRP en Occitanie (déclarants dans GEREP 2020)

Hors installations de gestion et démantèlement des DEEE - VHU

- Traitement en ISDD
- Stockage d'amiante lié
- Traitement spécifique (métaux, eaux, terres, etc.)
- Co-incinération en cimenteries
- Traitement des DASRI (incinération et banalisation)
- Traitement interne
- 📌 TTRP

### REPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT DES 368 kt TRAITÉS EN OCCITANIE

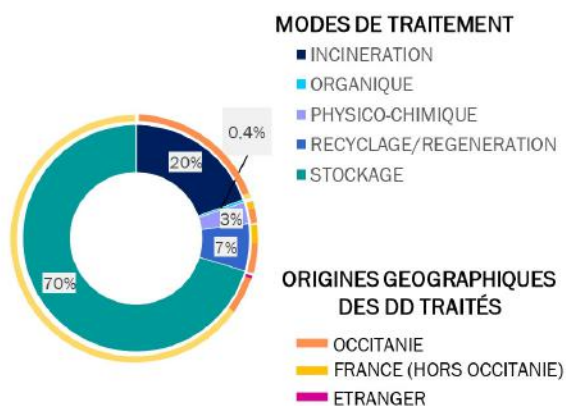


Figure 1 - Modes de traitement et origines géographiques des DD traités en Occitanie

Le principal traitement pratiqué en Occitanie est le stockage (70%), soit 258 kt en 2020. Les déchets dangereux stockés en Occitanie proviennent majoritairement des régions limitrophes (75%), puis du territoire régional (22%) et enfin de l'étranger (3%). Deuxième exutoire : l'incinération, ceci concerne 72 kt de déchets dangereux (20%) traités en Occitanie. Près de 3 kt d'entre eux partent sur des incinérateurs spécifiques DD situés hors région car l'Occitanie n'en dispose pas sur son territoire. Le reste de ces flux restent en traitement région soit en co-incinération en cimenterie (58% en 2020, 60% en 2019) ; soit sur les incinérateurs d'ordures disposant de lignes DASRI ; ou encore en traitement interne sur le site de production. 25 kt (7%) de déchets dangereux traités en Occitanie sont valorisés par recyclage/régénération. Il s'agit ici de terres impactées traitées sur des biocentres, d'accumulateurs au plomb ou encore de DD spécifiques valorisés en cimenterie. Le traitement physico-chimique à hauteur de 3% (11 kt) en 2020 concerne les traitements spécifiques d'effluents industriels, d'eaux souillées mais également la banalisation des DASRI. Le traitement organique est assez faible 0,4% (1 kt), il correspond à l'assainissement des eaux souillées. Ces eaux proviennent majoritairement de la région.

### ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Méthodologie ORDECO, utilisée dans le PRPGD : hors lixiviat, DEEE et VHU

- Lixiviats : dangerosité discutée ; peut-être « déchet » avec traitement hors site ou effluent avec traitement sur site
- VHU et DEEE : en quantités importantes, peut induire un biais au global des déchets traités en Occitanie.

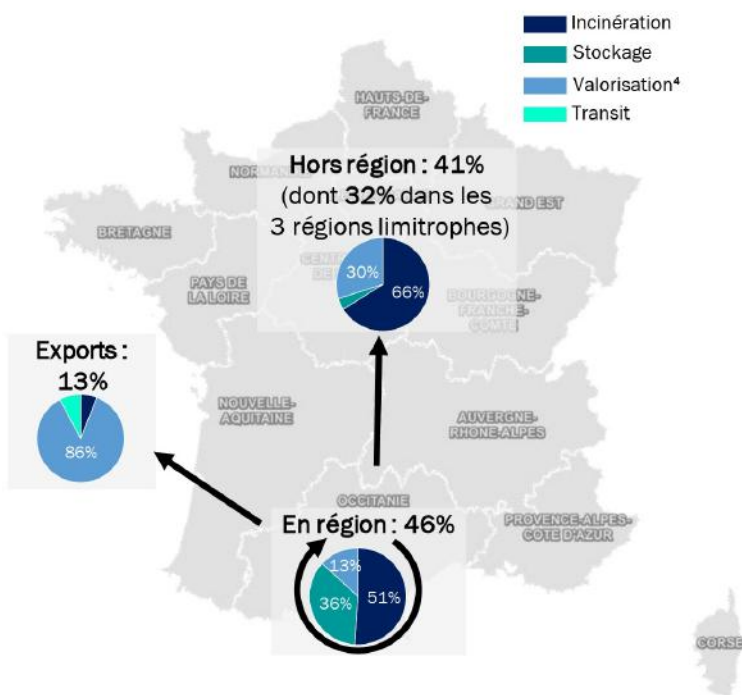
A noter que les déchets associés aux VHU et DEEE sont conservés dans les calculs (filtres à huile, antigels, liquides de frein, tubes fluorescents etc...)

- TTRP : retrait des calculs des codes dits de « tri, transit, regroupement » et déchets dangereux déclarés par les plateformes TTRP car cela induit des doubles-comptes, on ne conserve que l'exutoire final.



## 307 kt DE DECHETS DANGEREUX COLLECTÉS EN OCCITANIE EN 2020

### LE TRAITEMENT DES 307 kt de DD COLLECTÉS- EVOLUTION DEPUIS 2014



Carte 2 - Destinations de traitement des 307 kt de DD collectés

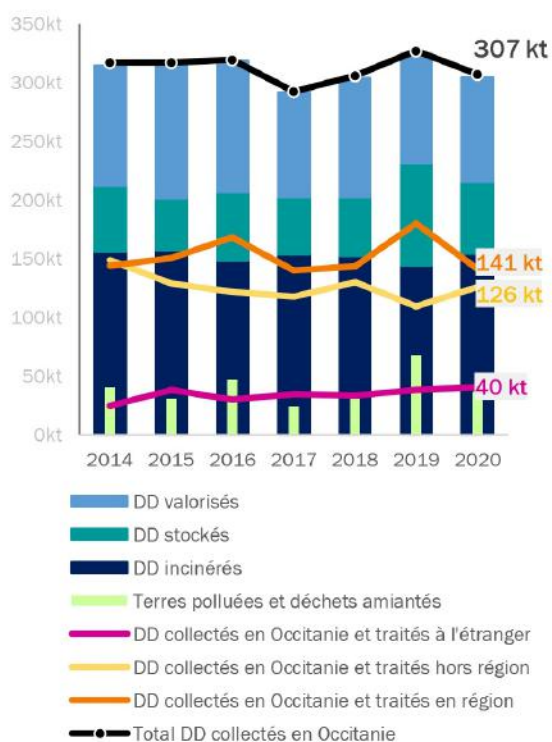


Figure 3 - Evolution de la collecte et des destinations de traitement depuis 2014

En 2020, comme les années précédentes, le **traitement des DD collectés en Occitanie s'effectue principalement sur les installations implantées en région (141 kt en 2020) et dans les régions limitrophes (100 kt en 2020) pour un total de 307 kt.** (cf. Carte 2)

L'incinération reste la filière de traitement majoritaire (154 kt) (cf. figure 3). Ces déchets dangereux sont incinérés soit sur les incinérateurs d'ordures ménagères disposant de lignes DASRI (8%), ou les incinérateurs spécifiques DD (21%), soit par co-incinération en cimenterie ou encore en interne sur les installations éliminant sur leurs sites les déchets liés à leurs activités.

Le deuxième exutoire, est le stockage, à hauteur de 20% (61 kt) en Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) mais également sur les installations de stockage de déchets amiantés.

A noter, une faible proportion est orientée en stockage hors région (5 kt).

En 2020, 89 kt (soit 29%) de déchets dangereux collectés sont orientés vers des filières de valorisation<sup>4</sup>, notamment sur des installations situées à l'étranger et hors Occitanie.

Cela s'explique par le nombre important de ces sites spécialisés sur ces territoires ; dans la régénération des huiles, de solvants, d'accumulateurs au plomb ou de métaux spéciaux.

Enfin, 1% des tonnages (3 kt) est exporté en transit à l'étranger, cependant, il n'y a pas de détail sur le traitement final mais uniquement l'étape de transit dans le pays de destination.

Depuis 2014, l'évolution des tonnages et des destinations des DD collectés en Occitanie (cf. Figure 3), est impactée, principalement, par deux paramètres.

D'abord, le poids des activités industrielles assorti aux choix des destinations de traitement déterminent la répartition des flux de traitement « hors région/région ». (Ces choix sont basés sur la logique de groupes industriels, le coût du traitement, le coût de transport, etc.).

Ensuite, la fréquence des chantiers de déconstruction ou de dépollution en Occitanie, générant des terres et boues de dragage polluées ainsi que des déchets amiantés (très importants en 2019).

Ce sont des DD orientés en priorité en filière de stockage.

En 2020, les déchets dangereux exportés à l'étranger sont en légère augmentation : 40 kt<sup>5</sup>.

Ces déchets, sont issus, entres autres, de centres VHU, des installations de traitement et de transit de déchets mais aussi du secteur de la chimie organique. Les flux les plus importants sont orientés vers des pays limitrophes pour traitement : l'Espagne (61%), l'Allemagne (25%) et l'Italie (11%).

<sup>1</sup> cf. Fiche Synthèse Traitement des déchets dangereux : « Carte 1 Installations de traitement et TTRP en Occitanie »

<sup>2</sup> La catégorie « DAS » englobe les DASRI et les déchets de soins ne présentant pas de risques infectieux mais qui doivent suivre une filière DD pour leur élimination

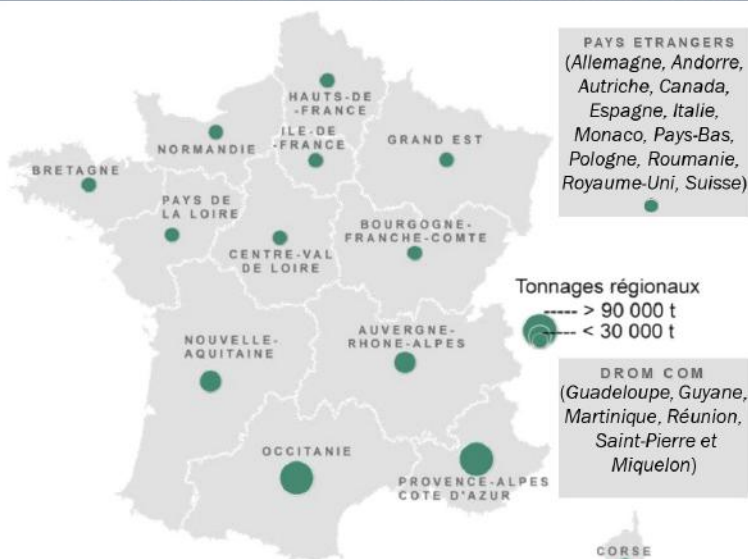
<sup>3</sup> La typologie « Autres déchets dangereux » regroupe certains déchets de construction et démolition, des déchets d'emballages et d'absorbants et des déchets provenant du tri mécanique des déchets

<sup>4</sup> La valorisation regroupe les trois modes de traitement : physico-chimique, organique et recyclage/régénération

<sup>5</sup> Les données du Pôle National de Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) relatives aux déchets dangereux exportés en 2020 affiche un total de 42 kt de DD exportés en Occitanie soit un écart de près d'1 kt avec les données renseignées dans GEREP 2020

## 368 kt DE DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN OCCITANIE EN 2020

### ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN 2020 ET EVOLUTION DEPUIS 2015



En 2020, les installations de la région Occitanie ont traité 368 kt de déchets dangereux dont :

- 60 % provenant des autres régions de France plus que majoritairement des régions limitrophes (59%) et 0,2% des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM)
- 38% de la région
- 2% des pays étrangers.

De manière générale, l'Occitanie importe plus de déchets dangereux qu'elle n'en exporte pour traitement. Cette répartition des flux s'explique principalement par le maillage des ISDD au niveau national (cf. carte 3 ci-dessous)



Dans la moitié sud de la France, la région Occitanie est la seule à disposer d'ISDD. Ainsi, une part majoritaire des flux provenant des régions limitrophes est constituée de DD non valorisables entrants pour stockage. Cette filière est donc majoritaire en Occitanie (70%).

Carte 3 - Les ISDD en France

Carte 2 - Répartition des tonnages des DD traités par origines régionales

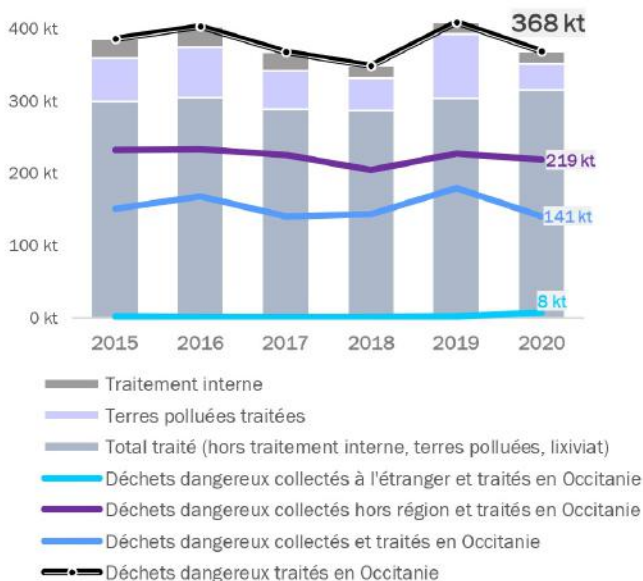


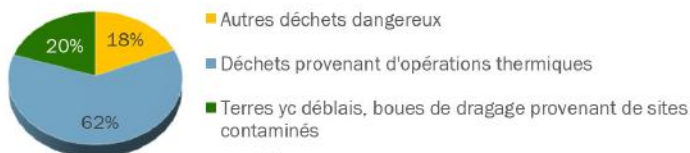
Figure 2 - Evolution de la répartition des DD traités par origines géographiques depuis 2015

La répartition région/hors région des flux à l'origine des DD traités sur le territoire régional est impactée par le poids des activités industrielles.

Il faut souligner également l'importance des chantiers de dépollution ou réhabilitation qui génèrent aléatoirement des flux importants de terres impactées et/ou des déchets amiantés qui sont traités sur les installations de la région. L'année 2019 marque, par exemple, le pic le plus important entre 2015 et 2020 du fait du nombre important de chantiers.

La part de déchets importés pour traitement est constante entre 2015 et 2019 (< 2 kt). Cependant, en 2020, les tonnages sont de l'ordre de 8 kt, augmentation due à un flux conséquent de déchets issus d'opérations thermiques et du secteur du BTP, provenant principalement de Monaco (86%), puis en moindre mesure de l'Espagne (4%) et Andorre (3%). Ces flux sont orientés principalement en stockage sur les ISDD et en filière de valorisation des accumulateurs.

### LES ISDD DE LA REGION OCCITANIE



En 2020, près de 220 kt de déchets dangereux sont stockés sur les ISDD de la région Occitanie, pour une capacité réglementaire totale fixée à 265 kt.

La zone de chalandise globale des ISDD est vaste et comprend tout le sud de la France, Monaco et les régions et collectivités d'Outre-Mer.

De manière générale, les principaux flux entrants proviennent des autres régions et sont composés de déchets issus d'opérations thermiques (62%), provenant majoritairement de l'incinération ou pyrolyse, effectuées par des installations de traitement de déchets.

Le deuxième flux, en proportion, est constitué de terres, déblais et boues de dragage (20%). C'est un tonnage qui fluctue car il dépend des chantiers de dépollution ou de réhabilitation qui ont cours sur la région ou les régions limitrophes. En effet, en 2019, les quantités de terres et boues impactées correspondaient à 32% du total stocké.

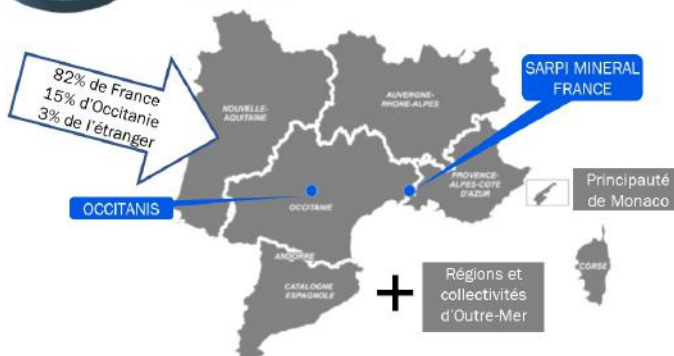
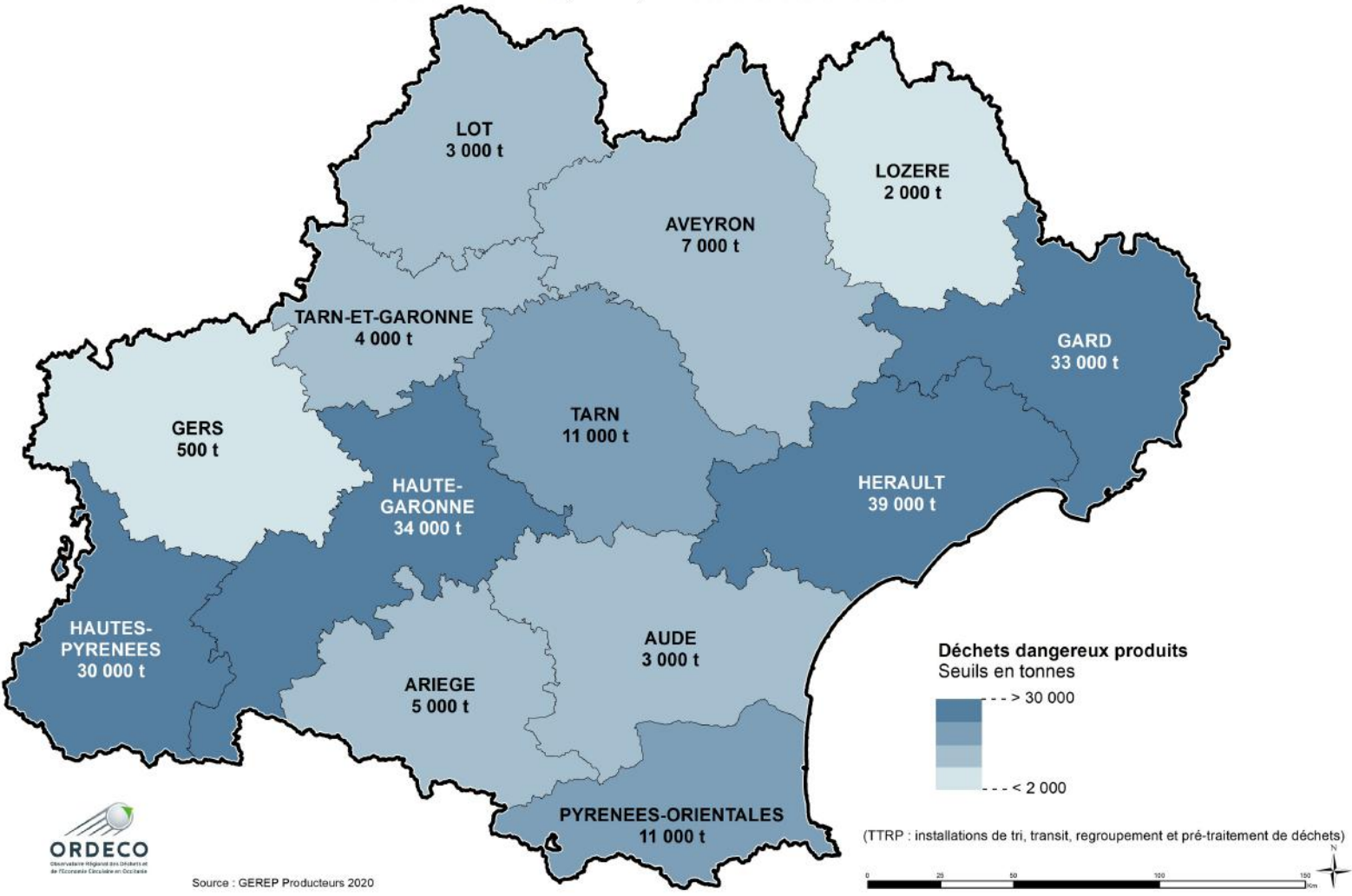


Figure 3 - Zone de chalandise des ISDD d'Occitanie et flux entrants

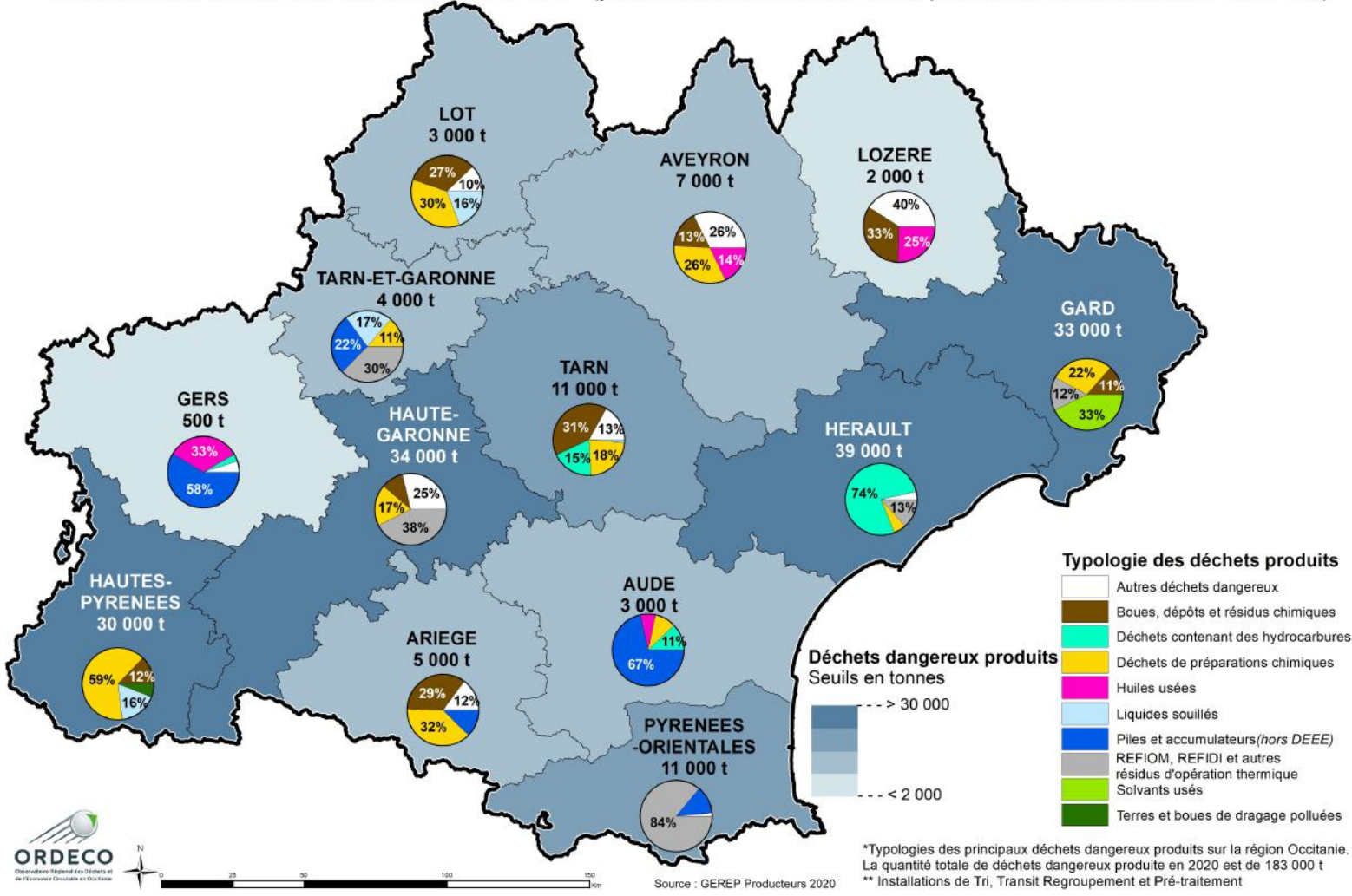
# Déchets dangereux produits par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2020 : 183 000 t

Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des TTRP\*



## Typologie des déchets dangereux produits par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2020\*

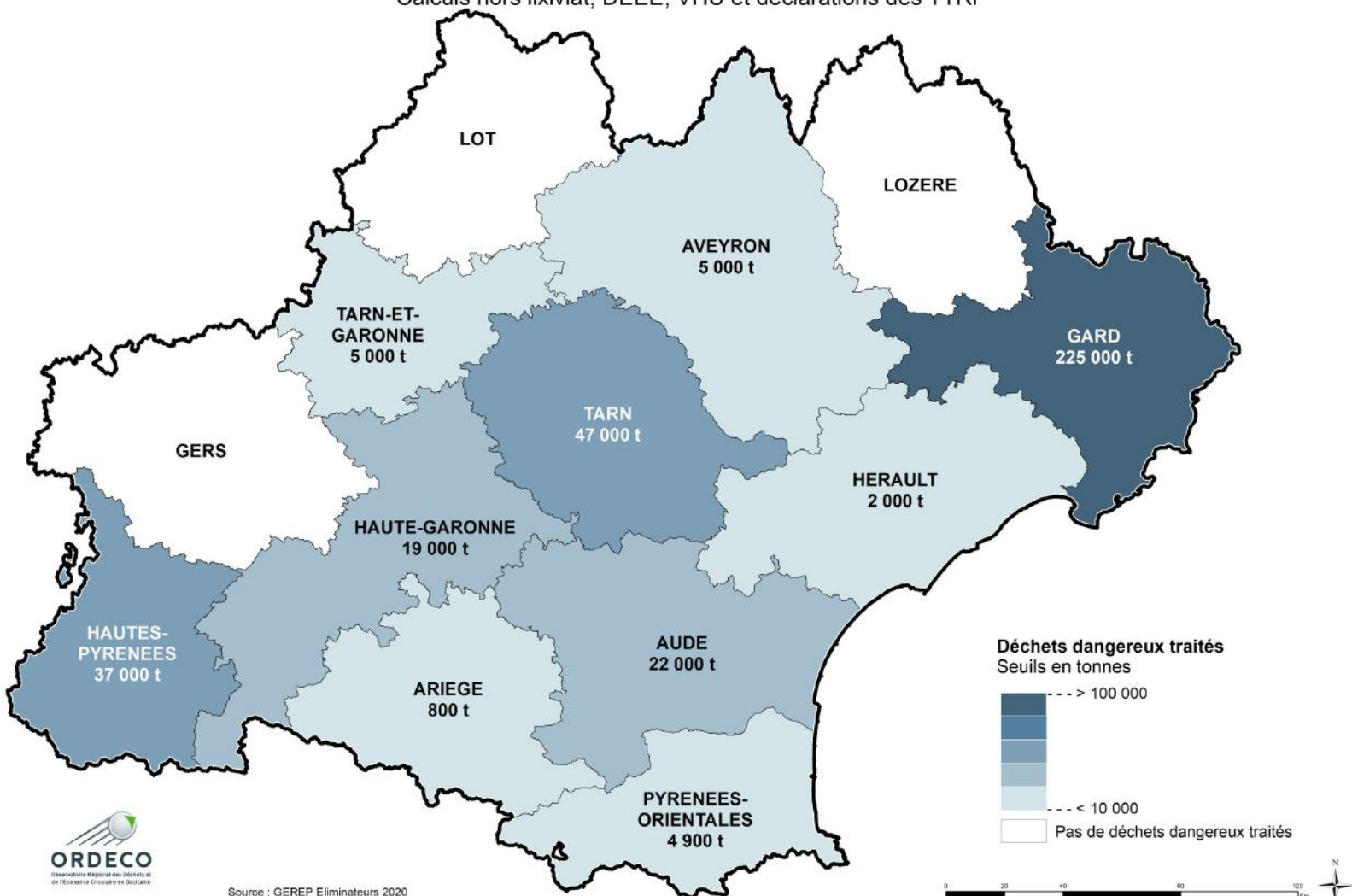
Hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des TTRP\*\* (y.c déchets associés aux VHU : piles, accumulateurs, filtre à huile, etc.)



\*Typologies des principaux déchets dangereux produits sur la région Occitanie. La quantité totale de déchets dangereux produite en 2020 est de 183 000 t  
 \*\* Installations de Tri, Transit Regroupement et Pré-traitement

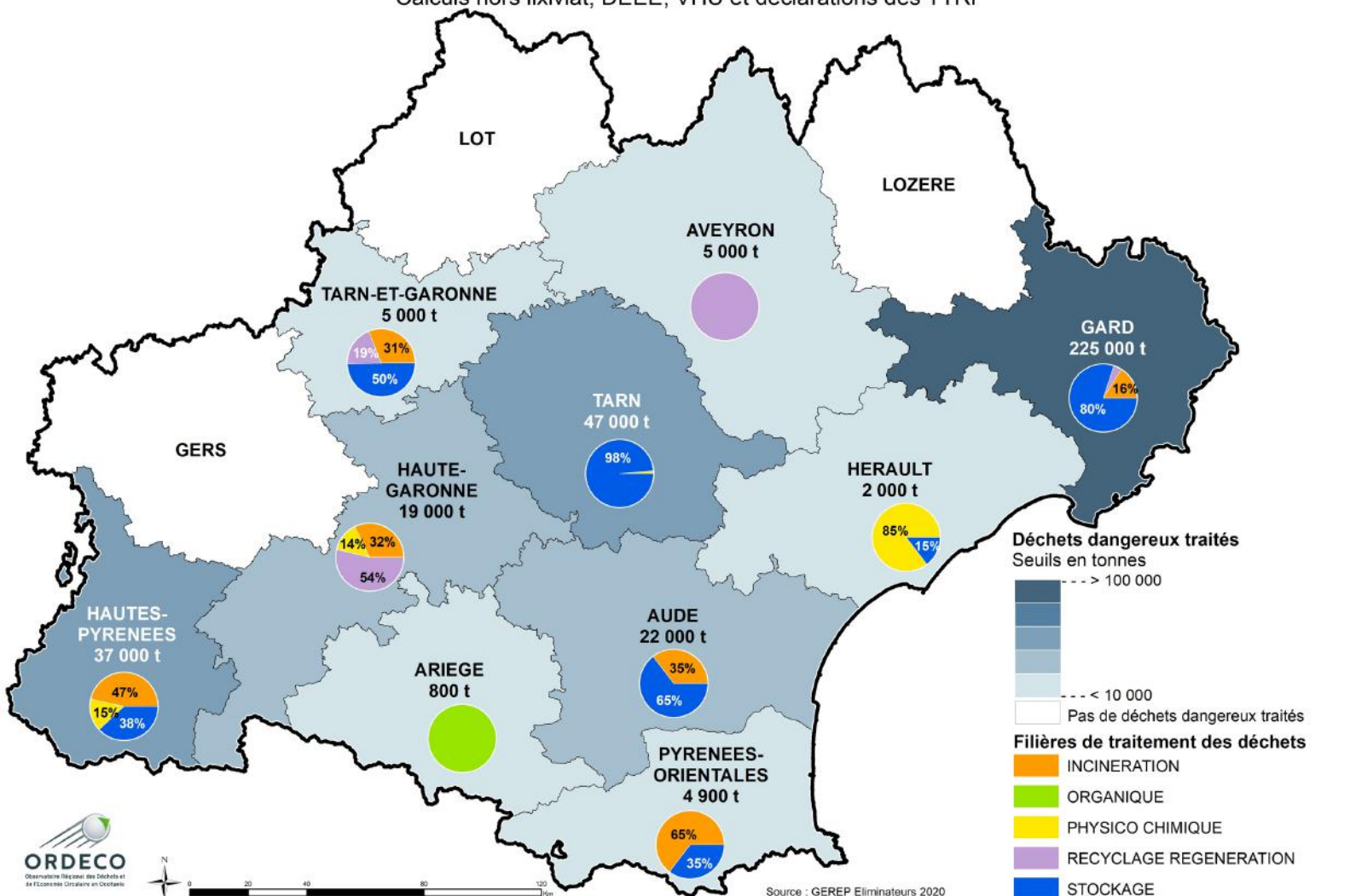
# Déchets dangereux déclarés traités en Occitanie dans GEREP 2020 : 368 000 t

Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des TTRP



# Déchets dangereux déclarés traités en Occitanie dans GEREP 2020 : 368 000 t

Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des TTRP



**LOT**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
18 déclarants dont  
3 du panel GP\* dans les domaines de l'aéronautique et l'aérospatial et fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 3 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparation chimiques (30 %) boues, dépôts et résidus chimiques (27 %) liquides souillés (16 %) autres déchets dangereux (10 %)

**AVEYRON**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
34 déclarants dont 1 installation de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 5 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparation chimiques (26 %) autres déchets dangereux (6 %) huiles usées (14 %) résidus chimiques (13%)

**LOZERE**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
8 déclarants dont 1 du panel GP\* dans le domaine des fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 2 kt  
Principaux DD produits :  
autres déchets dangereux (40 %) boues, dépôts et résidus chimiques (33 %) huiles usées (12 %) solvants usés (1 %)

**TARN**  
Production de DD en 2020 : entre 11 - 20 kt  
31 déclarants dont :  
2 du panel GP\* dans les domaines de la production pharmaceutique et les fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
2 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 9 kt  
Principaux DD produits :  
Ménages et activités économiques : 1 kt  
boues, dépôts et résidus chimiques (29 %) déchets de préparations chimiques (16 %) déchets contenant des hydrocarbures (14 %) autres déchets dangereux (12%)

**TARN-ET-GARONNE**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
34 déclarants dont 1 installation de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 3 kt  
Principaux DD produits :  
REFIOM, REFI, et autres résidus d'opérations thermiques (29 %) piles et accumulateurs (22 %) liquides souillés (17 %) déchets de préparations chimiques (11 %)

**GERS**  
Production DD 2020 : inf à 1 kt  
15 déclarants  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités Industrielles : 0.4 kt  
Principaux DD produits :  
piles et accumulateurs (56%) huiles usées (32%) autres déchets dangereux (5%)

**LOZERE**  
Production DD 2020 : entre 11 - 20 kt  
36 déclarants dont 2 du panel GP\* dans le domaine des fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 4 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparations chimiques (31 %) boues, dépôts et résidus chimiques (28 %) autres déchets dangereux (12 %) piles et accumulateurs (10 %)

**GARD**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
36 déclarants dont 1 installation de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 3 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparations chimiques (21 %) REFIOM, REFI, et autres résidus thermiques (11 %) boues, dépôts et résidus chimiques (10 %)

**HAUTES PYRENEES**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
31 déclarants dont :  
2 du panel GP\* dans les domaines de l'agriculture, la production pharmaceutique, l'aéronautique et l'aérospatial et fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
2 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités Industrielles : 27 kt  
BTP : 2 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparations chimiques (58 %) liquides souillés (15%) boues, dépôts et résidus chimiques (12%) terres et boues de dragage polluées (5 %)

**HAUTES-PYRENEES**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
36 déclarants dont 2 du panel GP\* dans les domaines de l'aéronautique et l'aérospatial et des fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 4 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparations chimiques (31 %) boues, dépôts et résidus chimiques (28 %) autres déchets dangereux (12 %) piles et accumulateurs (10 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production de DD en 2020 : entre 11 - 20 kt  
16 déclarants dont 1 installation de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 3 kt  
Principaux DD produits :  
REFIOM, REFI, et autres résidus thermiques (84 %) piles et accumulateurs (12 %) déchets contenant des hydrocarbures (1 %) autres déchets dangereux (1 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
31 déclarants dont :  
2 du panel GP\* dans les domaines de la production pharmaceutique et les fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
2 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Ménages et activités économiques : 1 kt  
Principaux DD produits :  
piles et accumulateurs (67 %) déchets contenant des hydrocarbures (11 %) déchets de préparations chimiques (9 %) huiles usées (6 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
128 déclarants dont :  
7 du panel GP\* dans les domaines de l'agriculture, la production pharmaceutique, l'aéronautique et l'aérospatial et fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
6 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Traitement des déchets et des eaux : 18 kt  
Activités industrielles : 15 kt  
Principaux DD produits :  
REFIOM, REFI, et autres résidus thermiques (35 %) autres déchets dangereux (23 %) déchets de préparations chimiques (15 %) boues, dépôts et résidus chimiques (8 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
36 déclarants dont 2 du panel GP\* dans les domaines de l'aéronautique et l'aérospatial et des fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 4 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparations chimiques (31 %) boues, dépôts et résidus chimiques (28 %) autres déchets dangereux (12 %) piles et accumulateurs (10 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production de DD en 2020 : entre 11 - 20 kt  
16 déclarants dont 1 installation de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 3 kt  
Principaux DD produits :  
REFIOM, REFI, et autres résidus thermiques (84 %) piles et accumulateurs (12 %) déchets contenant des hydrocarbures (1 %) autres déchets dangereux (1 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
31 déclarants dont :  
2 du panel GP\* dans les domaines de la production pharmaceutique et les fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
2 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Ménages et activités économiques : 1 kt  
Principaux DD produits :  
piles et accumulateurs (67 %) déchets contenant des hydrocarbures (11 %) déchets de préparations chimiques (9 %) huiles usées (6 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
128 déclarants dont :  
7 du panel GP\* dans les domaines de l'agriculture, la production pharmaceutique, l'aéronautique et l'aérospatial et fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
6 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Traitement des déchets et des eaux : 18 kt  
Activités industrielles : 15 kt  
Principaux DD produits :  
REFIOM, REFI, et autres résidus thermiques (35 %) autres déchets dangereux (23 %) déchets de préparations chimiques (15 %) boues, dépôts et résidus chimiques (8 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : entre 1 - 10 kt  
36 déclarants dont 2 du panel GP\* dans les domaines de l'aéronautique et l'aérospatial et des fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 4 kt  
Principaux DD produits :  
déchets de préparations chimiques (31 %) boues, dépôts et résidus chimiques (28 %) autres déchets dangereux (12 %) piles et accumulateurs (10 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production de DD en 2020 : entre 11 - 20 kt  
16 déclarants dont 1 installation de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Activités industrielles : 3 kt  
Principaux DD produits :  
REFIOM, REFI, et autres résidus thermiques (84 %) piles et accumulateurs (12 %) déchets contenant des hydrocarbures (1 %) autres déchets dangereux (1 %)

**HAUTE-GARONNE**  
Production DD 2020 : > 20 kt  
31 déclarants dont :  
2 du panel GP\* dans les domaines de la production pharmaceutique et les fabrications diverses (peintures, moteurs, pièces, électricité...)  
2 installations de traitement  
Quel(s) secteur(s) d'activités générer(nt) le plus de DD ?  
Ménages et activités économiques : 1 kt  
Principaux DD produits :  
piles et accumulateurs (67 %) déchets contenant des hydrocarbures (11 %) déchets de préparations chimiques (9 %) huiles usées (6 %)

**ORDECO**  
Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie

**Typologie des déchets dangereux produits par les gros producteurs (GP) en 2020**

- Boues, dépôts et résidus chimiques
- Déchets contenant des hydrocarbures
- Déchets de préparations chimiques
- Huiles usées
- Liquides souillés
- Piles et accumulateurs (hors DEEE)
- REFIOM, REFI, et autres résidus d'opération thermique
- Solvants usés
- Terres et boues de dragage polluées
- Autres déchets dangereux

**Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (GP) en 2020**

Seuils en kt

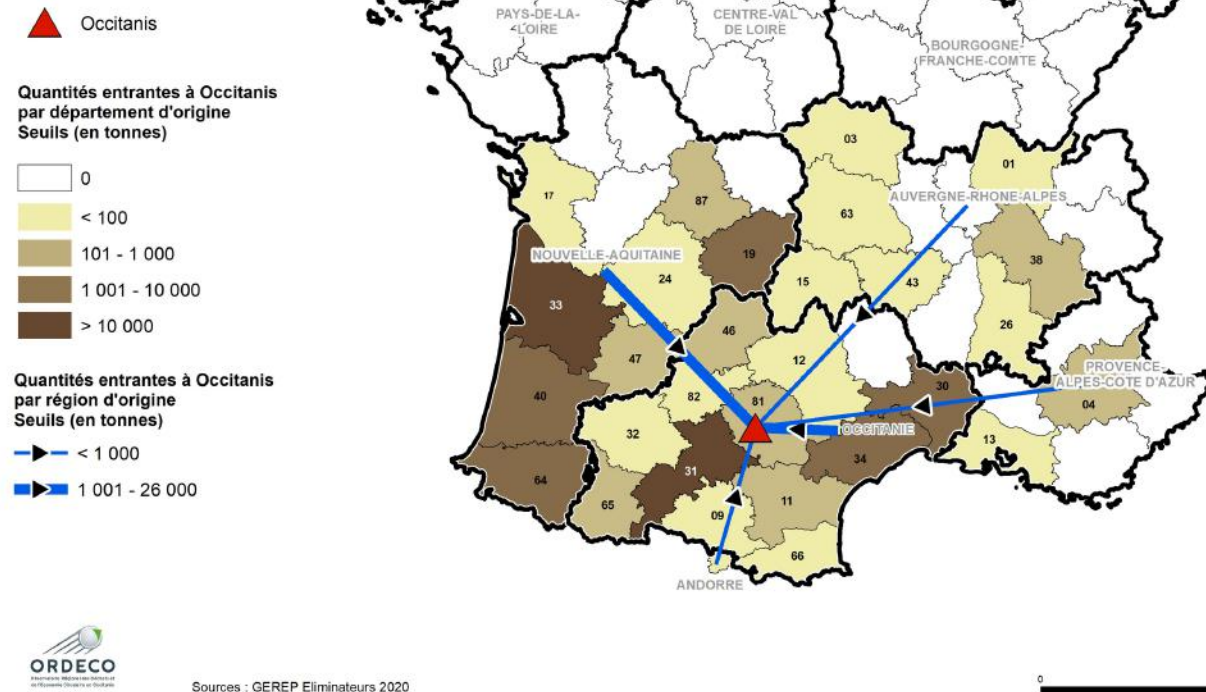
- > 20
- entre 11 - 20
- entre 1 - 10
- < 1

Sources : GEREP producteurs 2020 - GEREP éliminateurs 2020 - ORDECO

Les données de l'exploitation des données 2019, l'ORDECO a identifié un panel de 26 « gros producteurs » (GP) déclarants réguliers en Occitanie depuis 2010. Il s'agit ici de suivre l'évolution des tonnages au cours du temps et de déterminer l'impact sur les indicateurs économiques.

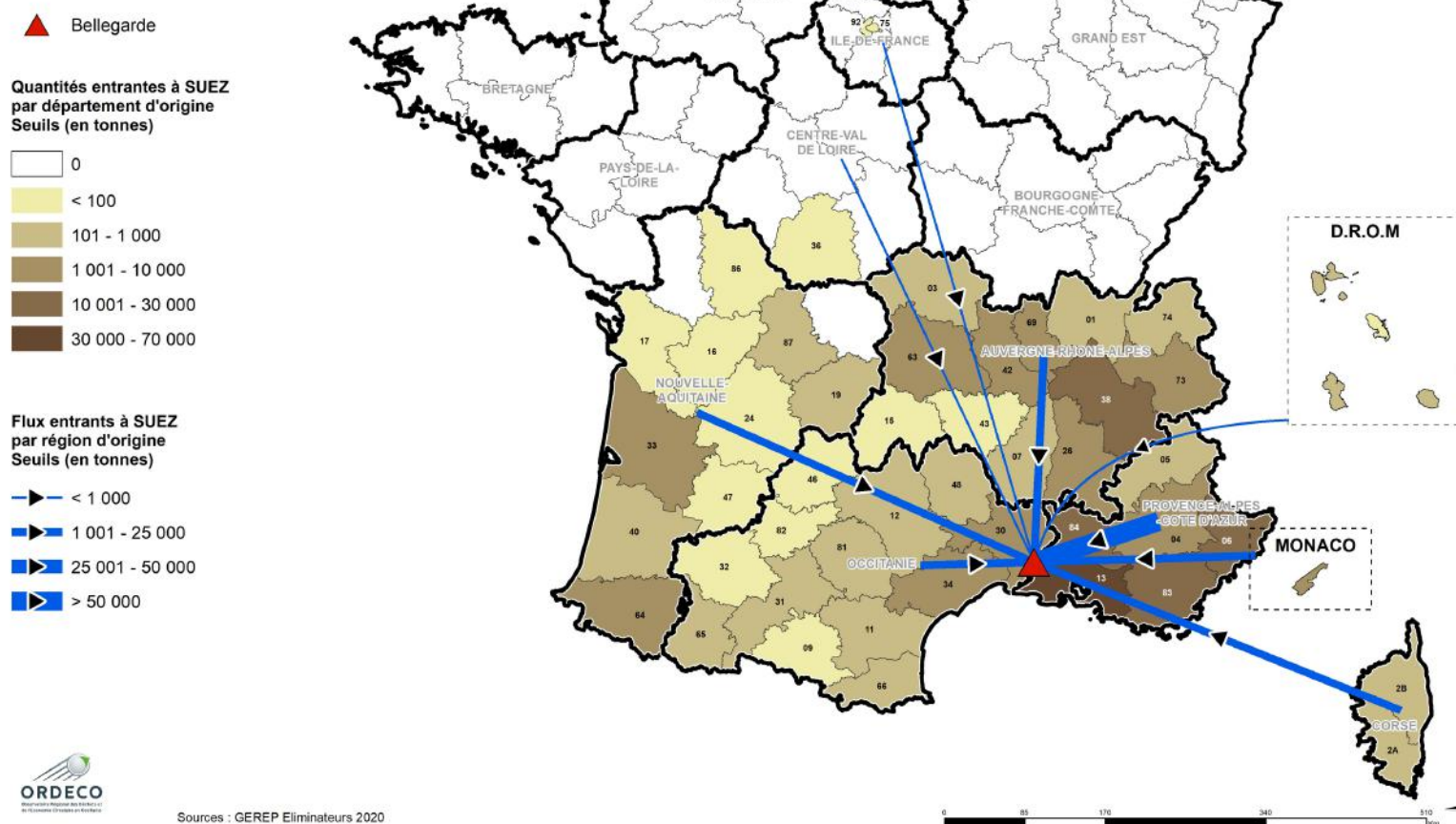
## Flux entrants sur l' ISDD Occitanis en 2020

44 632 t stockées en 2020 (43 647 t en 2019)



## Flux entrants sur l'ISDD SUEZ en 2020

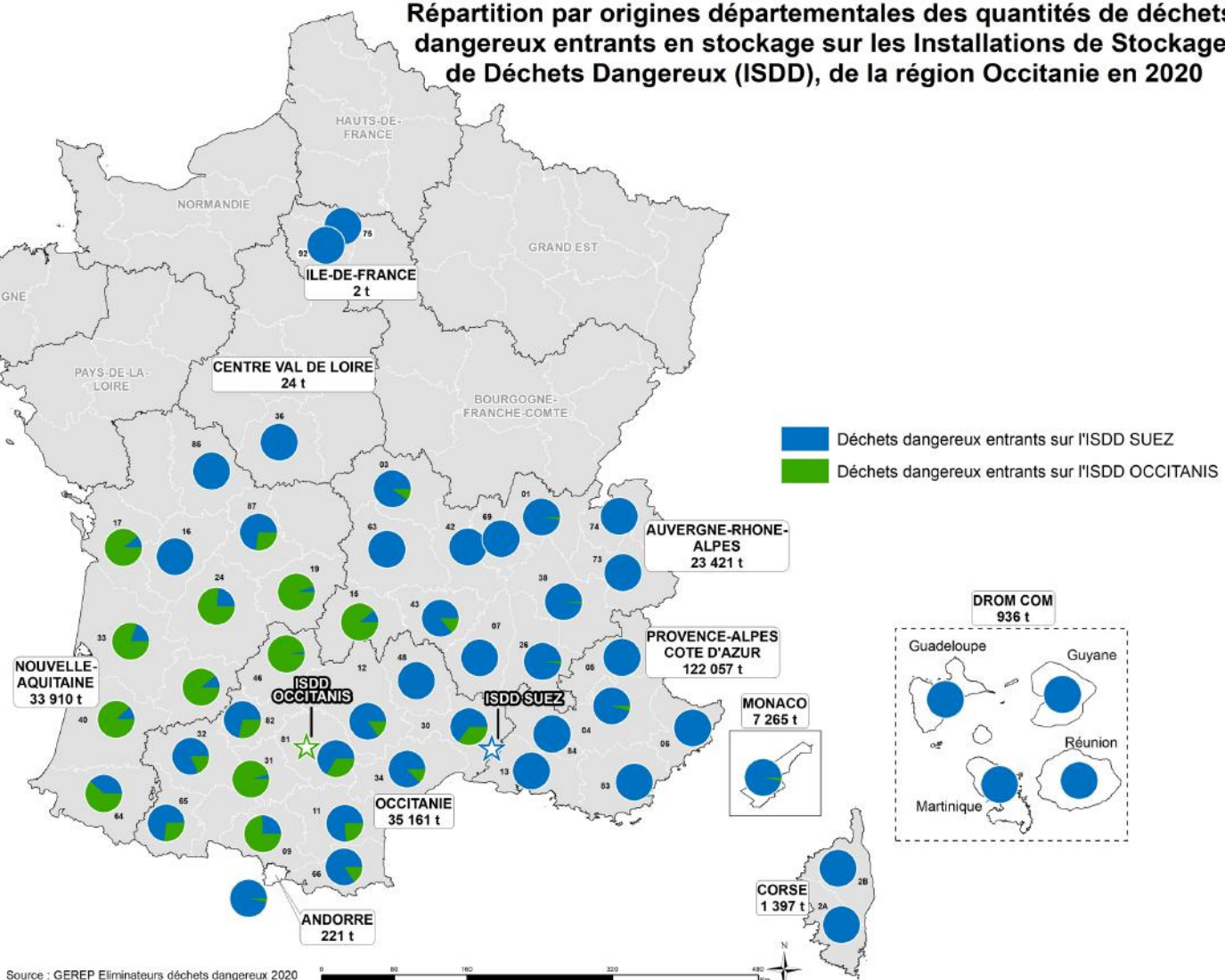
179 672 t stockées en 2019 (216 964 t en 2019)



# Répartition par origines départementales des quantités de déchets dangereux entrants en stockage sur les Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), de la région Occitanie en 2020



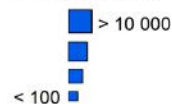
Source : GEREPE Eliminateurs déchets dangereux 2020



## Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) déclarant dans GEREPE 2020 recevoir les déchets dangereux collectés en Occitanie

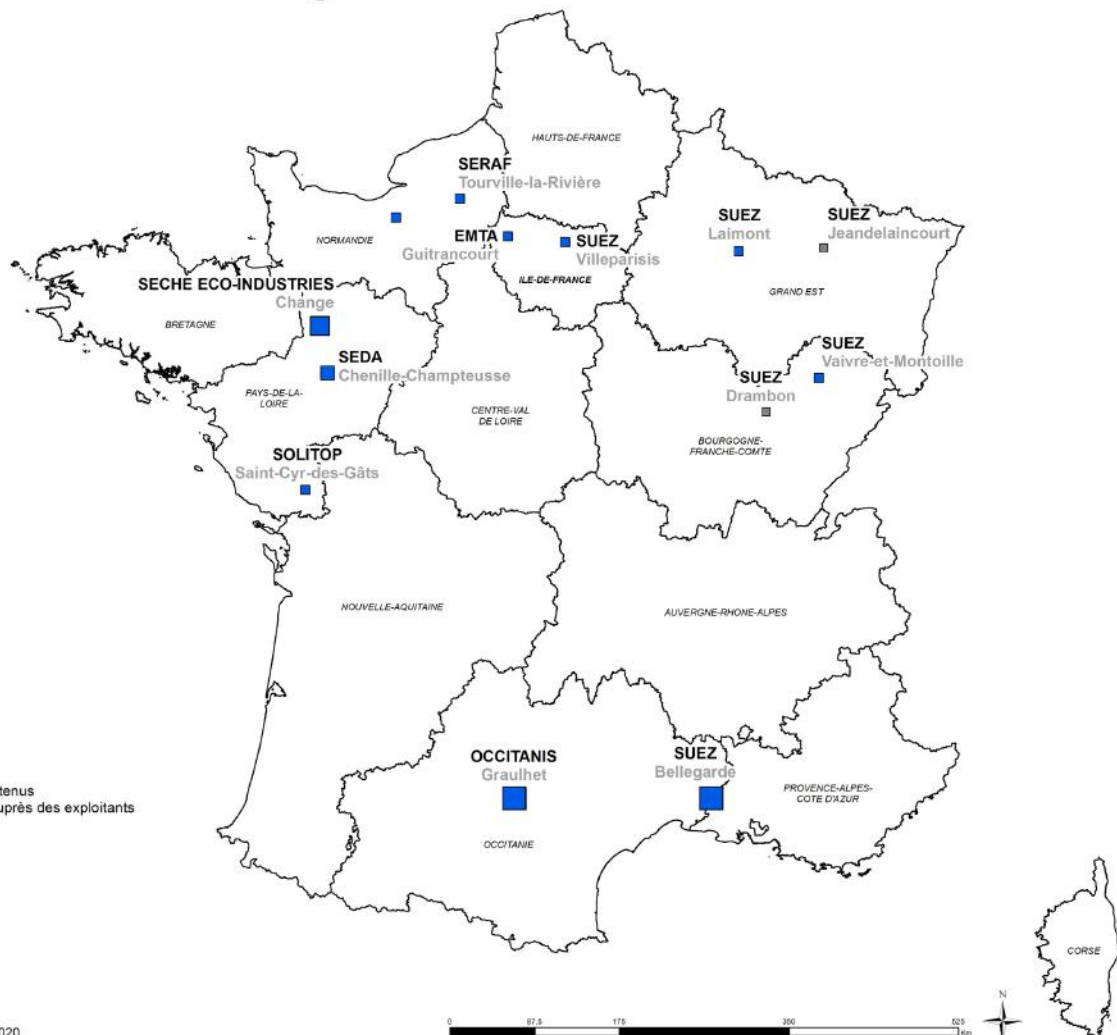
### Déchets dangereux collectés en Occitanie et accueillis en ISDD

Seuils (en tonnes)



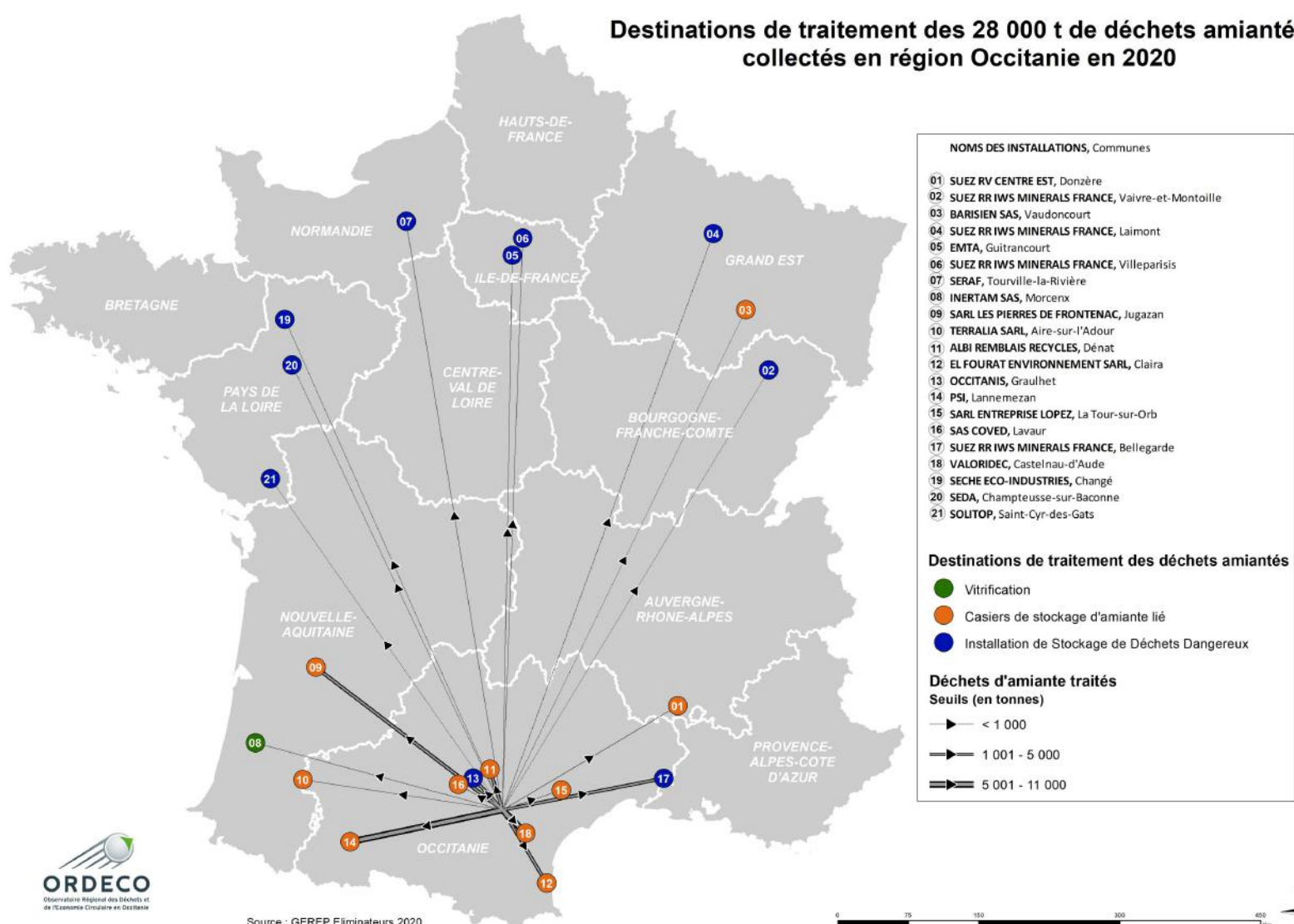
■ ISDD n'ayant pas déclaré recevoir des déchets dangereux d'Occitanie

A noter :  
Les quantités stockées sont issues des déclarations des éliminateurs dans Gerepe 2020, les codes éliminations retenus sont D9 et D5, et R11 aucune vérification n'a été effectuée auprès des exploitants



Source : Gerepe Eliminateurs 2020

# Destinations de traitement des 28 000 t de déchets amiantés collectés en région Occitanie en 2020



## Synthèse des flux de Déchets Dangereux en Occitanie - Chiffres clés 2020

**COLLECTE en Occitanie : 307 kt**



**486 gros producteurs**

**141 kt de DD collectés et traités en Occitanie**

**Flux sortant : 186 kt**

**Région Ilimitrophes : 100 kt**

**France (hors régions Ilimitrophes) : 26 kt**

**Etranger : 40 kt**



**TRAITEMENT en Occitanie : 368 kt**



**28 sites de traitement + de 20 TTRP\***

**Flux entrant : 227 kt**

**Région Ilimitrophes : 214 kt**

**France (hors régions Ilimitrophes) : 5 kt**

**Etranger : 8 kt**

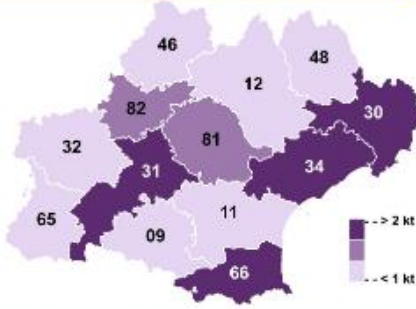






# Gestion des DASRI - Chiffres clés 2021

DASRI collectés en Occitanie : 14 kt



DASRI sortants d'Occitanie < 1 kt

Traitements des DASRI collectés en Occitanie et traités dans les régions limitrophes



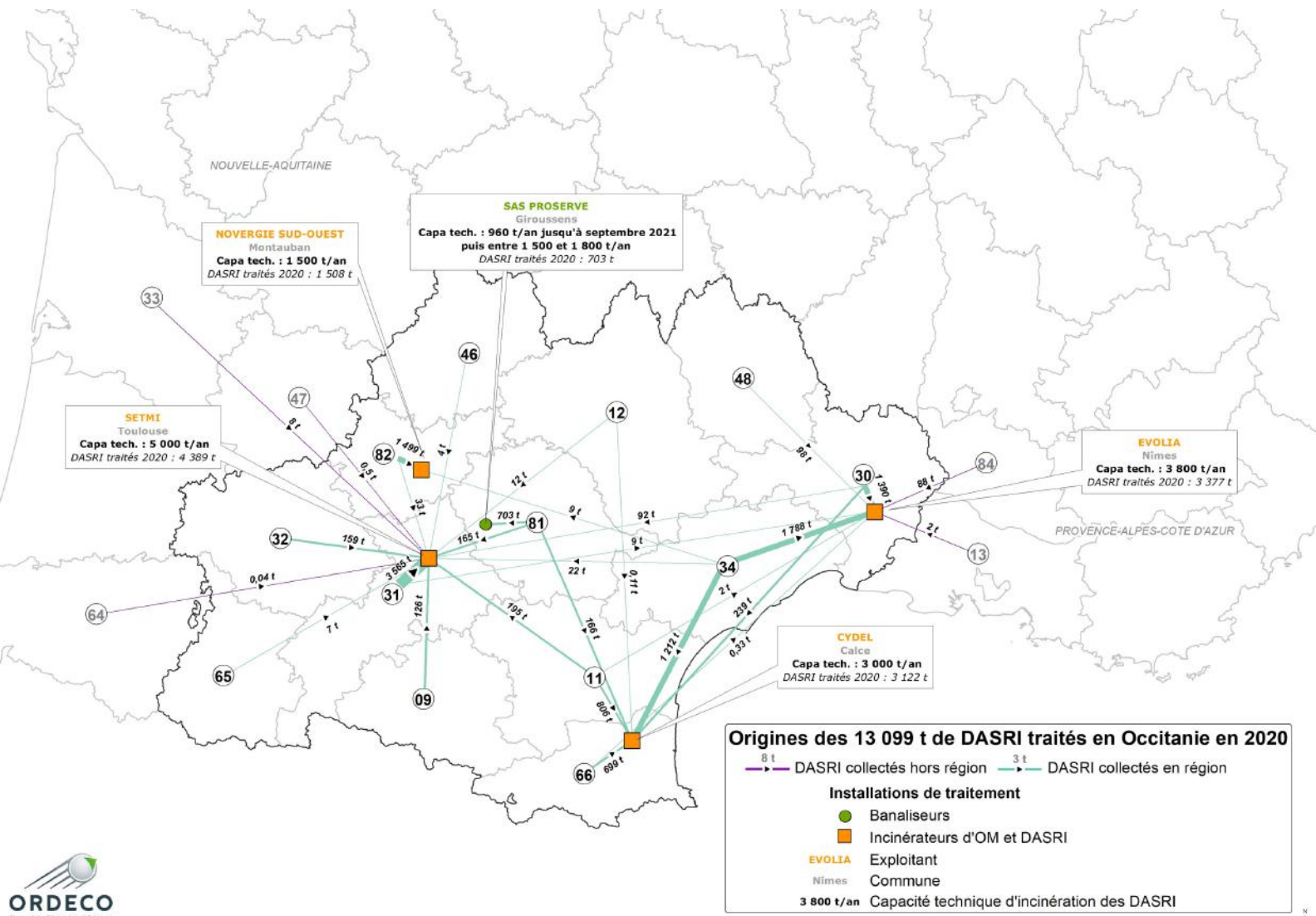
DASRI collectés et traités en Occitanie : 13 kt

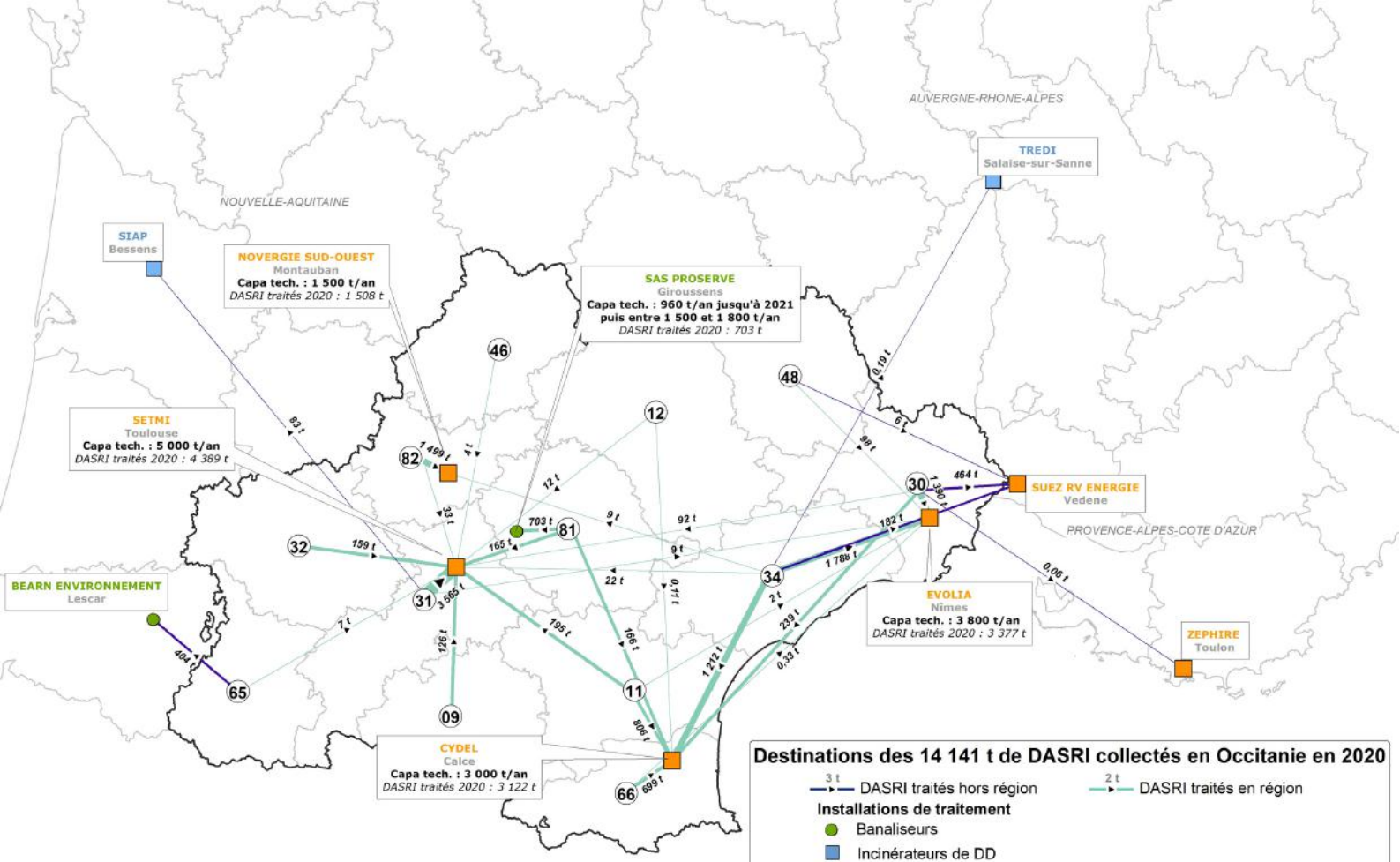
DASRI traités en Occitanie : 14 kt



DASRI entrants en Occitanie : < 1 kt

Origines des DASRI traités en Occitanie





**Destinations des 14 141 t de DASRI collectés en Occitanie en 2020**

- 3 t DASRI traités hors région
- 2 t DASRI traités en région

**Installations de traitement**

- Banaliseurs
- Incinérateurs de DD
- Incinérateurs d'OM et DASRI

**EVOLIA** Exploitant  
 Nîmes Commune  
 3 800 t Capacité technique d'incinération des DASRI



Source : GEREP Eliminateurs 2020 - ORDECO



# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES JEUX D'ACTEURS, DE LA RÉGLEMENTATION, DES TECHNIQUES

- Suivi d'évènements AMORCE sur les REP, la Police de l'environnement et compilation d'informations à des fins de mise à disposition.
- Suivi d'évènements sur le recyclage des métaux rares, le CSR et compilation d'informations à des fins de mise à disposition.
- Suivi de PLPDMA (Toulouse Métropole, SICOVAL, Hauts Tolosan)
- Interventions sur les déchets organiques (Journée biodéchets de Cler-Verts)
- Interventions et suivi de la concertation DECOSET
- Interventions sur la gestion des déchets en formation INSA spécialité urbanisme
- Intervention sur la gestion des déchets des entreprises dans le cadre des Cafés Engagés de l'AIRDIE
- Participation aux réunions statutaires et de réseau de partenaires (FEDEREC, FRTP, SCOP BTP, RRCO, ...)
- Suivi du projet LIFEWAST2BUILD de Toulouse Métropole sur le réemploi des déchets du BTP.
- 32 Rencontres d'acteurs et visites de sites : acteurs de la gestion du déchet organique (Alchimistes, Tous au compost, SudWaste, Cler Verts, SYDOM 12, RCCO), éco-organismes (Citeo, Valdelia, Ecologic, Cyclamed), acteurs de la collecte et du traitement (Toulouse Métropole, Paprec, Envie, Corudo, Emmaüs, Veolia, DECOSET), acteur du traitement des terres (SEPS, Bellegarde, Occitanis), acteurs du BTP (SCOP BTP, CAPEB, FFB, Ré-emploi), porteurs de projet (Ash'up, CMI, Mysoluce).

29  
jours

# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## COLLABORATIONS SUR TRAVAUX DE PARTENAIRES & RÉSEAUX DE L'OBSERVATION LOCALE DES DÉCHETS

- 32 GT RARE : réunions d'échanges et de recherche d'harmonisation des méthodes d'observation entre observatoires. Régionaux.
- 24 GT ADEME : réunions de suivis d'études, réunions d'harmonisation des méthodologies d'observation, réunion de refonte de l'outil [SINOE®](#)
- 6 GT ROCCI réemploi dans le bâtiment
- 4 GT ORCEO et travail de données « installations de traitement de déchets » pour la prise en compte dans le panorama de l'énergie
- Travail de données « installations de traitement de déchets » pour la prise en compte dans le panorama des émissions atmosphériques pour ATMO
- Travail de données pour le suivi des [ODD de l'INSEE](#)
- 3 GT DGPR : réunions préliminaires à l'amélioration de la remontée de données européenne.
- 2 GT du CEPRALMAR sur les déchets marins et des métiers de la mer.
- 2 réunions Pacte Vert de la Région Occitanie.
- Travail de données « installations de traitement de déchets » et cartographies pour la DREAL
- Travail de données à la demande

42  
jours

## PLANIFICATIONS

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : suivi des indicateurs du PRPG.
- Démarrage des travaux de prospective

30  
jours

# ECONOMIE CIRCULAIRE

## FILIERE : LA BOUCLE PLASTIQUE

Finalisation de l'étude « Boucle du plastique en Occitanie », réunions de restitution et contribution au rapport commun avec POLYVIA.

27  
jours

## PLATEFORME DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN OCCITANIE – CYCL'OP - ET PARTICIPATIONS AUX RESEAUX

- Suivi et contribution à l'animation de Cycl'Op (7 réunions), participation au réseau des plateformes de l'EC piloté par le CIRIID,
- Administration et animation de Cycl'Op
- Participations aux réseaux régionaux : Terre EFC, réseau EIT et divers ateliers, Occimore, Copil du PRAEC, Second'ère
- Contribution à l'élaboration du programme du Forum Régional de l'EC.
- Intervention aux Rencontres Jacques Cartier au Québec dans le cadre du réseau des plateformes de l'EC



Les acteurs  
de l'économie circulaire  
en Occitanie

112 jours



# Quelques chiffres de la plateforme Cycl'Op

Analytics | Cycl-op.org  
Toutes les données du site W...

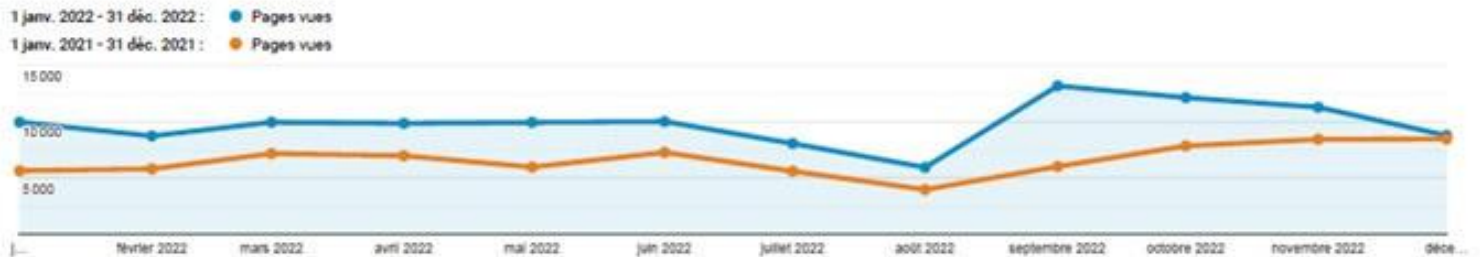
[Accéder au rapport](#)

## Vue d'ensemble de l'audience

Tous les utilisateurs  
+ 0,00 % Utilisateurs

1 janv. 2022 - 31 déc. 2022  
Comparer à : 1 janv. 2021 - 31 déc. 2021

Vue d'ensemble



Utilisateurs

31,76 %  
39 511 / 29 986

Nouveaux utilisateurs

29,15 %  
39 152 / 30 316

Sessions

26,04 %  
44 107 / 34 995

Nombre de sessions par utilisateur

-4,35 %  
1,12 / 1,17

Pages vues

48,85 %  
117 857 / 79 181

Pages/session

18,10 %  
2,67 / 2,26

Durée moyenne des sessions

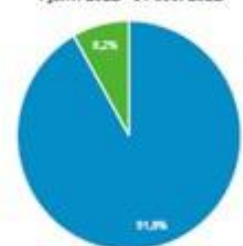
108,76 %  
00:05:05 / 00:02:26

Taux de rebond

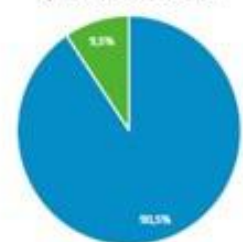
2,95 %  
68,98 % / 67,00 %

New Visitor Returning Visitor

1 janv. 2022 - 31 déc. 2022



1 janv. 2021 - 31 déc. 2021



117 850 pages vues, soit une augmentation de presque 50% par rapport à l'année précédente

134

Articles / an

129

Documents et outils

71

Événements annuels

18

Communautés



© Cycl'Op

## ACTIVITE LIEE A CYCL'OP

		Détails des actions		Indicateurs	Totaux
Appui Technique	<b>Actions liées à la PF Cycl'Op 2022</b>	<b>Acteurs concernés</b>			
	Conception / rédaction de contenus des réseaux et communautés	Réseaux et communautés	Apport sur la production, la conception graphique, la rédaction et l'impression des contenus.	Nombre d'actions	140
	Moderations et diffusion des contenus publiés par les acteurs	Acteurs Cycl'Op, réseaux et communautés	Appui à la communication, promotion, essaimage et diffusion de contenus spécifiques vers les acteurs régionaux cibles.	Nombre d'actions	87
	En lien avec le CIRIDD	Tous membres Cycl'Op	Relais avec le CIRIDD sur des problèmes techniques, ponctuels et plus structurants.	Nombre de contacts CIRIDD	10
	Aux partenaires	Région, ADEME	Appui à la rédaction de contenus de valorisation des événements régionaux	Nombre de contenus	66
Diffusion d'informations	Informations spécifiques des réseaux et communautés	Réseaux et communautés	Mobilisation des groupes de travail et réseaux identifiés comme acteurs de la plateforme en lien avec Terres d'EFC, Synapse...	Nombre d'actions de mobilisation des GT ou réseaux	47
	Relais nationaux	Réseau national des plateformes EcoCirc.org	Valorisation des actions régionales au niveau national et international en synergie avec les autres plateformes de l'écosystème et leurs réseaux sociaux associés	Nombre d'actions de valorisation hors région	5
	Formation et appui technique aux animateurs de communautés	Animateur de communautés validés par ADEME et Région	Appui à la création de communautés (paramétrage et formation des animateurs)	Nombre d'interventions d'appui aux animateurs	17
Formation	Auto-formation à l'outil de gestion de la plate-forme et amélioration de la connaissance territoriale des acteurs	ORDECO	Auto-formation et amélioration de la connaissance territoriale - Recherches sur acteurs + Formation CIRIDD	Nombre d'actions	24
	Participation à la gouvernance régionale	Région, ADEME	Participation à la gouvernance de la plateforme au travers de réunions existantes ORDECO/REGION/ADEME où l'on consacre des temps dédiés à CYCLOP	Nombre de réunions où le lien est fait avec Cycl'op	9
Participation à la gouvernance	Participation aux rencontres d'acteurs	Réseaux et communautés	Participation à des rencontres de la plateforme Cycl'Op et aide à la mobilisation des acteurs régionaux inscrits dans le processus collaboratif	Nombre de rencontres	45
	Participation au réseau national	Réseau National des plateformes Eco circ.org	Participation à la vie de l'écosystème central economiecirculaire.org : rencontre annuelle des partenaires et animateurs des plateformes territoriales et différents groupes de travail, GT qualité, séminaires inter-plateformes...	Nombre de rencontres	7
	Reporting trimestriel et reporting interne pour suivi activité Cycl'Op	Région, ADEME, ORDECO	Reporting via une analyse des données (statistiques et analyses de fréquentation, inscriptions (membres et organisation), publications, contributions, sujets les plus fréquentés...) et reporting administratif de suivi de l'activité	Nombre de reporting	12

# ECONOMIE CIRCULAIRE

## AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DE LA RÉGLEMENTATION, DES NOUVEAUX MODÈLES EN LIEN AVEC L'EC

- Suivi et participation au défi clé CIRCULADES, porté par l'Université Fédérale de Toulouse, impliquant 52 laboratoires pluridisciplinaires sur le territoire régional
- Intervention journées ADEME Territoires Engagés
- Intervention réunion Territoire d'Industrie Lot-Aveyron
- Rencontre Aérospace Valley
- Participation au projet de réponse collective à l'AMI Compétence et Métiers d'Avenir
- Participation à [l'AMI ECO en Occitanie](#), porté par 25 structures partenaires, auquel 96 dossiers ont été présentés
- Participation aux Expériences Créatives d'Ad'Occ, réunissant des étudiants et des porteurs de projets
- Apports de données pour un projet d'études de métabolisme

8  
jours



# Contributions aux divers réseaux de l'économie circulaire : création de contenus, diffusions, élaboration de documents de communication, ...

## Diffusion 3<sup>ème</sup> vague Vidéos AGIR Circulaire



## Réseau EIT



## AMI EC'O



## YouTube Cycl'Op



## Cycl'Op Les initiatives remarquables



# RENCONTRES - COMMUNICATION - ADMINISTRATION

## RENCONTRES

RENCONTRES TECHNIQUES	Organisation d'un webinaire dans le cadre du Réseau des Agences Régionales de l'Environnement : <a href="#">Quelle place pour les déchets dans le mix énergétique?</a> Organisation du colloque 2022	43 jours
-----------------------	---	----------

## COMMUNICATION

Communication institutionnelle, technique et relations adhérents	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lettres trimestrielles (4 lettres - 377 inscrits)</li><li>• Gestion des adhésions (343 membres pour 156 structures adhérentes)</li><li>• Gestion du site internet</li><li>• Gestion des réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook)</li><li>• Diffusion d'actualités et d'événements, relais de communication des partenaires (50 flashes actus – 377 inscrits)</li></ul>	71 jours
--	---	----------

## ADMINISTRATION

Comptabilité, ressources humaines, financements, statutaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clôture des comptes 2021, comptabilité 2022</li><li>• Management d'équipe</li><li>• Paie et déclarations sociales</li><li>• Subventions 2021 soldées, 2022 engagées</li><li>• Déclarations statutaires</li><li>• 1 AG / CA, 3 Bureaux Elargis au CA</li></ul>	95 jours
---	---	----------

# Emailing

## Lettres trimestrielles, « Les actus de l'ORDECO » et les « Flash actus »

377 abonnés  
(+17 par rapport à 2021)

### Statistiques



### 3 indicateurs clés à suivre



Un très bon « taux de clics », même vis-à-vis du secteur associatif pour lequel ce taux est déjà supérieur à la moyenne, tous secteurs confondus.

### Rappel des chiffres 2021



# SITE INTERNET

## www.ordeco.org



Analytics

Ordeco

Toutes les données du site W...

[Accéder au rapport](#)

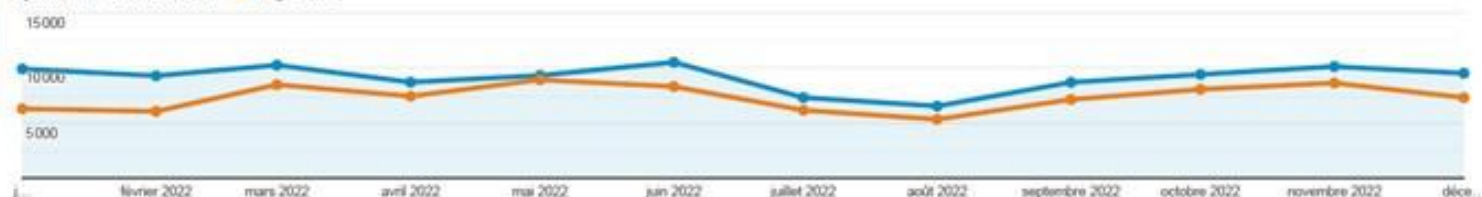
### Vue d'ensemble

Tous les utilisateurs  
+ 0,00 % Pages vues

1 janv. 2022 - 31 déc. 2022  
Comparer à : 1 janv. 2021 - 31 déc. 2021

#### Vue d'ensemble

1 janv. 2022 - 31 déc. 2022 : Pages vues  
1 janv. 2021 - 31 déc. 2021 : Pages vues



Pages vues

**24,25 %**  
109 556 / 88 177

Vues uniques

**26,69 %**  
78 451 / 61 923

Temps moyen passé sur la page

**9,65 %**  
00:01:24 / 00:01:16

Taux de rebond

**-1,90 %**  
72,13 % / 73,53 %

Sorties (en %)

**7,03 %**  
57,40 % / 53,63 %

**Près de 110 000 pages vues**, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente, un temps moyen passé sur les pages qui lui aussi s'accroît d'environ 10%.



# Linked'In

Plus de 1 050 abonnés  
(+ 200 par rapport à 2021)

Statistiques des nouvelles

Période : 31 janv. 2021 - 30 janv. 2022

Ensemble organique et sponsorisé

Désactivé



Paramètres abonnés

Période : 31 janv. 2021 - 30 janv. 2022

Ensemble organique et sponsorisé

Désactivé



Région de Paris, France	104	15,9%
Région de Montpellier, France	35	5,35%
Région de Lyon, France	34	5,2%
Région de Bordeaux, France	20	3,06%
Région de Marseille, France	20	3,06%
Région de Nantes, France	15	2,29%
Région de Lille, France	12	1,83%
Région de Albi, France	11	1,68%
Région du Havre, France	8	1,22%

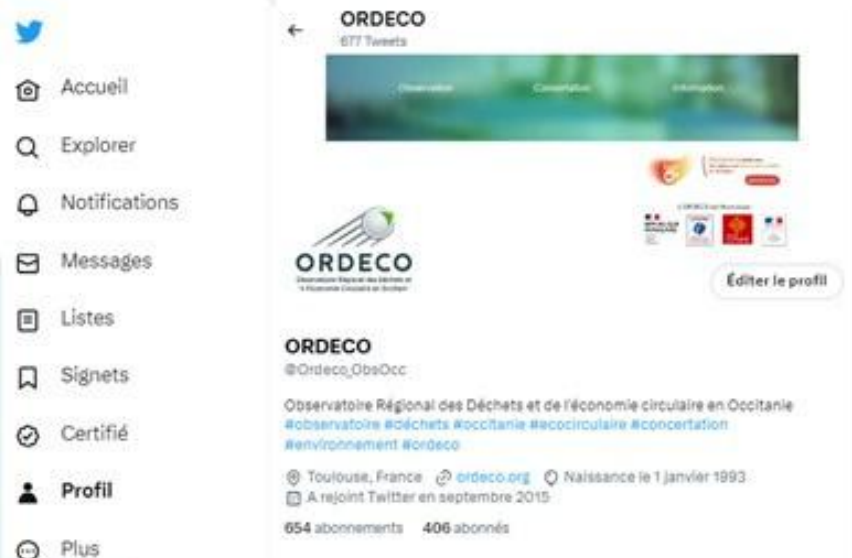
# FACEBOOK



Ordeco - Observatoire Régional Déchets Eco Circulaire en Occitanie

200 abonnés  
(+ 20 par rapport 2021)  
35 publications : baisse  
d'activité sur ce média  
(94 publications en 2021)

# TWITTER



406 abonnés  
(+ 30 par rapport à 2021)  
654 abonnements

# SYNTHESE

L'activité de 2022 en quels chiffres c'est :

- 1 équipe de 6 salariés
- 1 220 jours de travail effectif
- Plus de 6 500 heures d'observation de la gestion des déchets
- Plus de 240 heures allouées à la planification
- Près de 1 170 heures dédiées à l'Economie Circulaire
- Plus de 550 heures de travail de communication
- Près de 350 heures dédiées à l'animation de réunions techniques
- Un peu plus de 785 heures de gestion de la structure

